



2008

Rapport annuel

Agence Française de Développement

En 2008,
les financements de l'AFD ont concerné :

➤ **Dans les pays en développement**

L'approvisionnement en eau potable de **4,4 millions de personnes**

La construction ou la réhabilitation de **routes, voiries et voies de chemin de fer** qui seront empruntées par **3,5 millions de personnes**

Le raccordement de **9,5 millions de personnes** à un **réseau de télécommunications**

L'amélioration des **conditions de logement** pour **1 million d'habitants des quartiers défavorisés**

La scolarisation dans le primaire de **7 millions d'enfants**

L'amélioration de **structures et services de santé** qui bénéficieront à **2,1 millions de patients par an**

L'efficacité énergétique à travers l'économie de **3,3 millions de tonnes de CO₂ par an**, soit l'équivalent des émissions produites annuellement par **1,2 million de véhicules**

➤ **En Outre-mer**

La construction ou la réhabilitation de **2 000 logements sociaux** pour **8 500 personnes**

L'amélioration de **structures et services de santé** qui bénéficieront à **220 000 patients par an**

Des lignes de crédit qui bénéficieront à **35 000 entreprises** et concerneront **13 000 emplois**



Zones d'intervention de l'AFD



Saint-Pierre et Miquelon



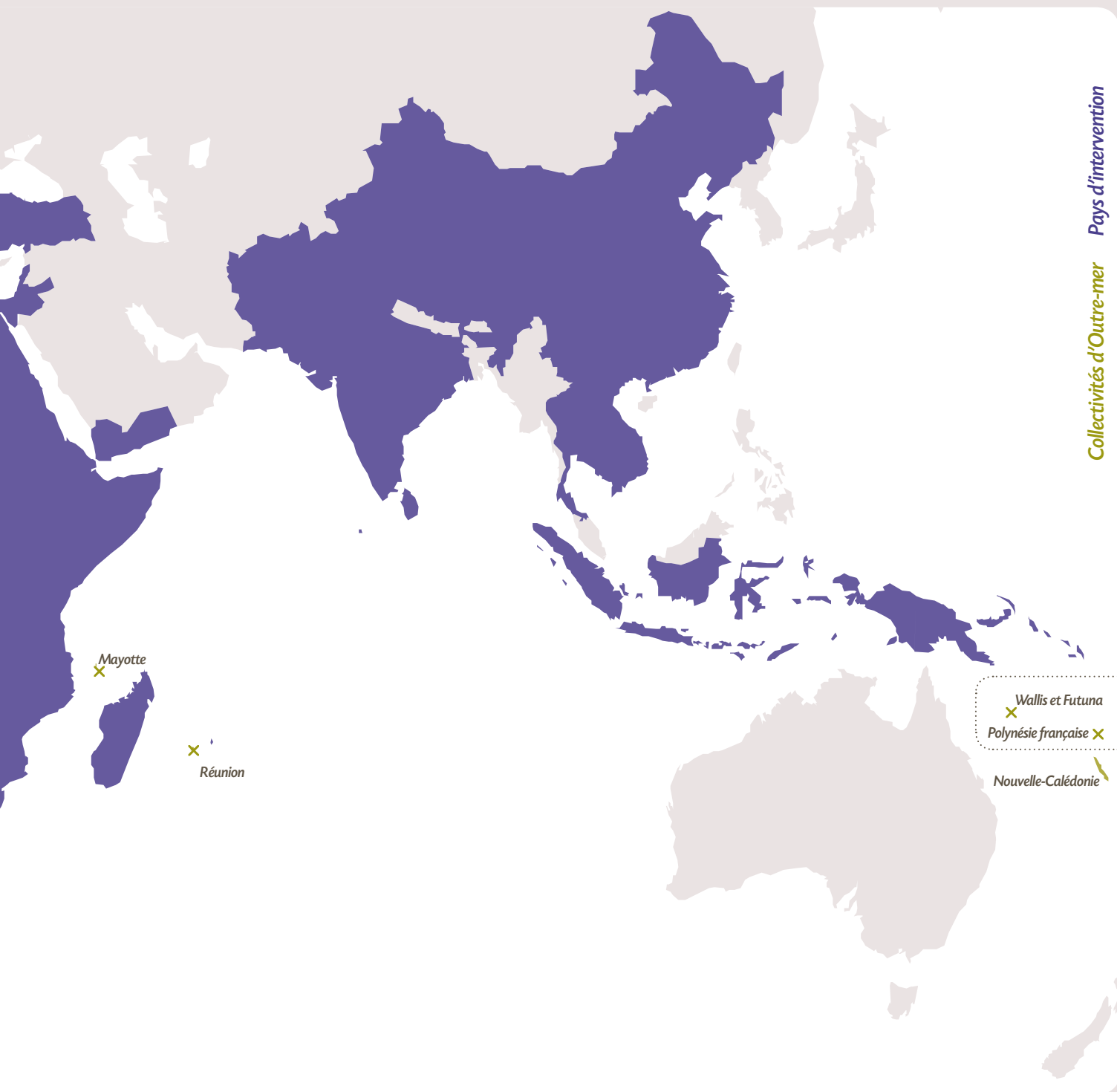
Guadeloupe



Guyane



Martinique



Collectivités d'Outre-mer

Pays d'intervention

Mayotte

Réunion

Wallis et Futuna

Polynésie française

Nouvelle-Calédonie



Réunion



Mayotte



Nouvelle-Calédonie



Polynésie française



Wallis et Futuna

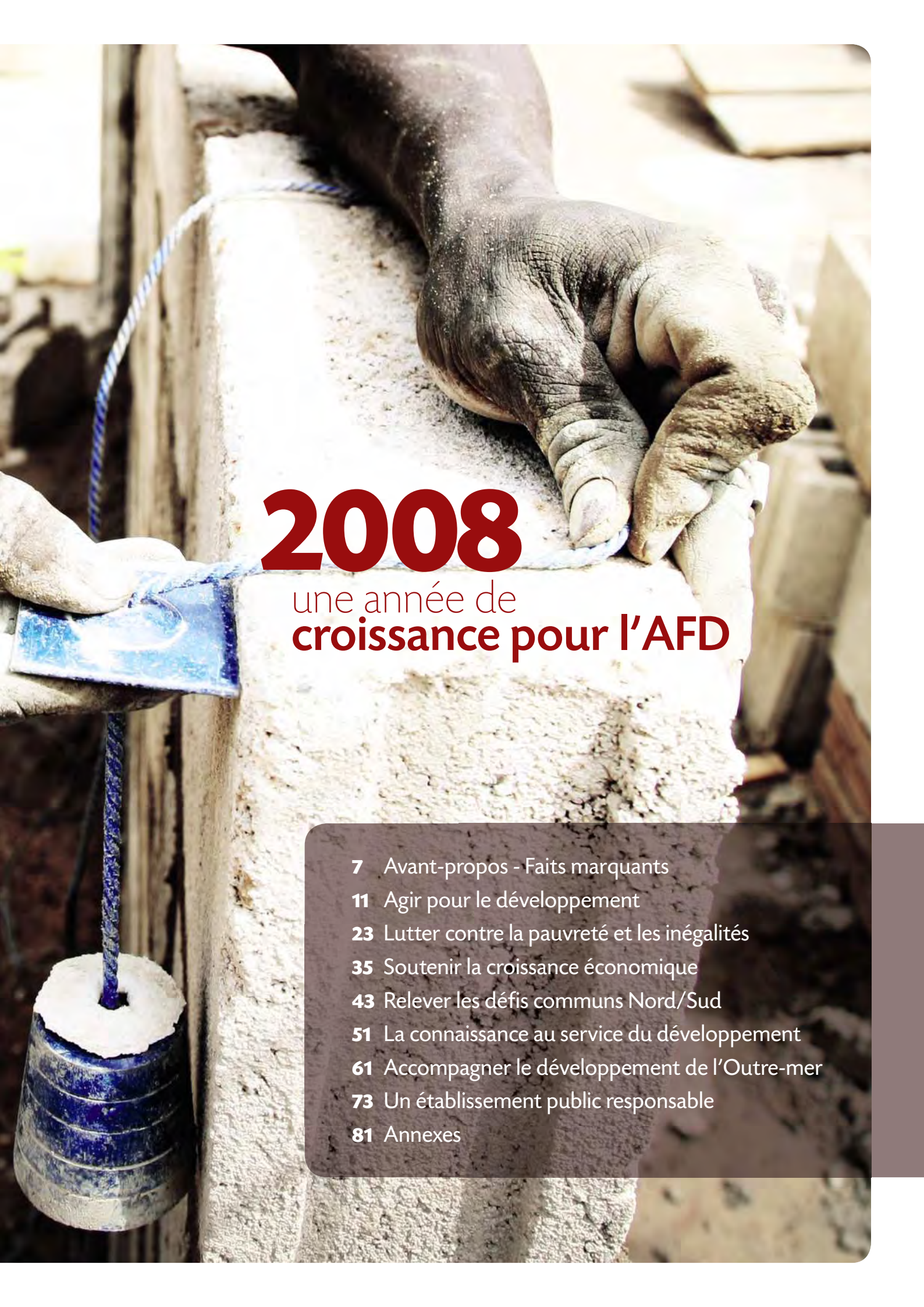


2008

Rapport annuel

Agence Française de Développement





2008

une année de
croissance pour l'AFD

- 7 Avant-propos - Faits marquants
- 11 Agir pour le développement
- 23 Lutter contre la pauvreté et les inégalités
- 35 Soutenir la croissance économique
- 43 Relever les défis communs Nord/Sud
- 51 La connaissance au service du développement
- 61 Accompagner le développement de l'Outre-mer
- 73 Un établissement public responsable
- 81 Annexes

Il ne saurait y avoir de reprise durable sans une action collective tenant compte **des pays en développement**

2008 a constitué pour l'AFD une année de croissance exceptionnelle : nos engagements ont progressé de 25 % pour atteindre près de 4,5 milliards d'euros.



Les multiples chocs qui ont secoué l'année 2008 ont remis le financement du développement au cœur des enjeux de la mondialisation. Il ne saurait y avoir de reprise durable sans une action collective efficace et équitable, tenant compte des spécificités des pays en développement. Dans ce contexte, la France, à travers l'AFD, a mis toute sa détermination à utiliser son expertise et ses moyens pour accompagner ses partenaires dans les crises qui les affectent.

*"La France, à travers
l'AFD, accompagne
ses partenaires dans
les crises qui les affectent."*



Jean-Michel Severino
Directeur général

Aider nos partenaires à faire face aux dérèglements actuels

L'année écoulée a démontré que l'AFD était en mesure de jouer, face aux crises, le rôle contra-cyclique que le gouvernement a souhaité lui confier. Forte de sa stratégie de croissance encouragée par l'Etat et nourrie de dotations budgétaires supplémentaires, de son bilan, de sa vigilance dans le contrôle des risques et de capacités d'action accrues, l'Agence a employé ses moyens d'action pour aider ses partenaires à gérer les conséquences économiques, sociales et environnementales résultant des dérèglements mondiaux. Le dynamisme dont notre Agence a fait preuve repose sur deux solides piliers.

En premier lieu, l'AFD a su mettre en œuvre des moyens financiers substantiels. 2008 a constitué une année de croissance exceptionnelle, nos engagements progressant de 25 % pour atteindre près de 4,5 milliards d'euros, un chiffre sans précédent dans l'histoire de l'Agence. Notre agenda africain s'est fortement renforcé, atteignant près d'1,5 milliard d'euros. Enfin 2008 a marqué un formidable tournant pour Proparco, notre filiale dédiée au secteur privé, qui, à l'occasion de son 30^e anniversaire, a triplé son capital, principalement grâce à l'entrée d'actionnaires privés du Nord et du Sud. En second lieu, l'AFD a su mobiliser son réseau de partenaires pour recher-

cher des réponses appropriées. Nombre de partenariats se sont intensifiés aussi bien à l'international – où elle a noué de solides liens avec des acteurs de poids telles que les fondations philanthropiques – qu'en Europe – où elle a engagé, notamment grâce à la Présidence française, des échanges nombreux et féconds. En France, l'AFD s'est vu confier, au terme de la réforme de la politique d'aide au développement, l'importante responsabilité du financement des organisations non gouvernementales.

Agir avec détermination au service d'une relance verte et solidaire

Notre environnement international a connu cette année des mutations d'une ampleur inédite : les crises agricole et énergétique, sécuritaire, financière et économique ont sévèrement affecté les populations fragiles. Mettant en œuvre la stratégie de la France, l'AFD a déployé des solutions, en Outre-mer comme à l'étranger, permettant de parer à l'urgence tout en continuant d'inscrire son action dans une perspective de long terme.

Les crises agricole et énergétique – marquées par l'envol puis l'effondrement des cours des matières premières – font de la mise en place de politiques stables dans ces secteurs un véritable défi. L'AFD, par les politiques structurelles qu'elle mène, met en œuvre les solutions qui préviendront les crises de demain. Nos projets engagés cette année contribueront par exemple à améliorer la qualité du service d'électricité de 6,8 millions de personnes, pour l'essentiel en Afrique.

Face aux fragilités de nombreux pays dans lesquels elle intervient, l'Agence s'est également dotée d'une cellule de prévention des crises et de sortie de conflit portant une attention particulière aux liens entre les vulnérabilités socio-économiques d'aujourd'hui et la violence de demain. A l'heure où les migrations – un enjeu tant Sud-Sud que Nord-Sud – atteignent une ampleur inédite, l'AFD est devenue opérateur pour l'Etat de la mise en œuvre des projets de développement solidaire.

Enfin la gamme de nos produits s'est élargie afin d'épauler nos partenaires face aux bouleversements économiques et financiers. Notre fonds de garantie Ariz a évolué pour faciliter l'accès des PME africaines au crédit bancaire et au capital. Cette évolution fait suite à l'initiative lancée par le Président de la République pour le soutien à la croissance en Afrique, dont l'AFD sera l'opérateur principal, qui mettra 2,5 milliards d'euros sur 5 ans à disposition des entreprises du continent, dans le but de favoriser la création de 300 000 emplois.

Dans un Outre-mer touché de plein fouet par les crises, l'AFD assure désormais seule le pilotage du fonds DOM, un outil permettant de garantir les concours accordés par les banques aux entreprises. De plus, l'Agence a été chargée par le gouvernement de mettre en œuvre le plan d'urgence destiné à soutenir le financement des PME locales.

Nous avons d'ailleurs choisi cette année de mettre la question du soutien

au secteur privé et des innovations des entreprises en faveur du développement au cœur de notre réflexion stratégique, comme en a témoigné le colloque "Entreprendre pour le développement".

Notre effort a également porté sur le contenu "vert" de la croissance des pays du Sud. Les projets du Groupe en 2008 contribueront à éviter l'émission de 3,3 millions de tonnes de CO₂ par an, soit une hausse de 22 % par rapport à 2007. L'environnement – un enjeu identifié par l'AFD dès 2000 – doit se trouver au cœur même des stratégies de développement. C'est d'ailleurs l'un des principaux messages délivrés par l'ouvrage *Regards sur la Terre*.¹

Enfin, en ces temps de crise, nous ancrons chacune de nos activités dans une démarche résolument solidaire. L'Agence a ainsi poursuivi son action dans les secteurs qui constituent des "courroies de transmission sociales" protégeant le plus grand nombre des effets immédiats de la dégradation de leur situation socio-économique. Il en va ainsi de l'agriculture, de la santé ou encore de la microfinance – secteur dans lequel l'AFD détient plus de 20 ans d'expérience.

Le souci d'efficacité et de pédagogie d'une institution au service du développement

En dépit des incertitudes liées au contexte économique, la troisième édition du sondage AFD/Ilop a révélé que plus des deux tiers des Français demeurent attachés à l'aide au développement. Ce résultat encourageant commande notre souci d'efficacité. Ce thème a d'ailleurs été central cette année pour la communauté du développement. L'AFD, constamment guidée par l'exigence de résultat, compare ses savoirs et méthodes avec ses partenaires : au niveau européen cela s'est traduit par la reconnaissance de "l'euro-compatibilité" de nos procédures, qui nous permettra de mettre en œuvre des projets ou programmes pour le compte de la Commission.

Mais la crise vient aussi nécessairement renforcer notre souci de pédagogie envers nos concitoyens quant à la pertinence de notre action de développement. Les conférences d'envergure organisées, comme le nombre et la qualité des recherches conduites cette année, ou encore notre participation au lancement d'une chaire "Savoirs contre la pauvreté" au Collège de France, revêtent dans ce contexte une importance particulière.

Rendue plus nécessaire que jamais par le contexte actuel, notre mission au service du développement et de la régulation des enjeux communs Nord-Sud continuera d'inspirer l'action des 1 412 collaborateurs de l'AFD face aux défis de l'année qui débute. Une année pour laquelle le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie a fixé à l'Agence le cap ambitieux de poursuivre son offre de financement du développement, qui sera accrue d'un milliard d'euros.



¹ *Regards sur la Terre*, ouvrage annuel de l'AFD et de l'Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales), également codirigé cette année avec l'Institut indien TERI (The Energy and Resources Institute), dirigé par Rajendra K. Pachauri, par ailleurs Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui a reçu le prix Nobel de la Paix en 2007.

Les faits **2008** marquants



Le Président de la République lance l'initiative pour le soutien de la croissance en Afrique ①

28 février

À l'occasion de la visite du Président de la République en Afrique du Sud, la France a lancé une initiative visant à soutenir la croissance en Afrique subsaharienne. 2,5 milliards d'euros sur 5 ans seront mis à disposition des entreprises des pays du continent. L'AFD et Proparco seront les opérateurs principaux de cette initiative.

Partenariat entre l'AFD et la Plate-forme pour le commerce équitable

25 avril

L'AFD et la Plate-forme pour le commerce équitable se sont engagées dans un partenariat pour soutenir le commerce équitable et les petits producteurs des pays du Sud sous forme d'études d'impacts et de développement du commerce équitable à de nouvelles filières. Cette année également, l'AFD et Handicap international ont signé un accord de partenariat afin d'intégrer la question du handicap dans les politiques de développement.

L'AFD devient "euro-compatible"

20 mai

La Commission européenne a désormais la possibilité de déléguer des fonds à un Etat membre pour mettre en œuvre des projets de développement. Après un audit détaillé, l'AFD a obtenu l'agrément de ses procédures et est ainsi devenue "euro-compatible". Les premiers projets par délégation de ressources de la Commission à l'Agence, se concrétiseront en 2009.

Une réforme pour l'aide française au développement

11 juin

Le gouvernement a engagé une vaste réforme des politiques de l'Etat : la révision générale des politiques publiques. L'aide au développement, qui fait partie des politiques publiques visées, a été examinée. Au terme de cet examen, l'AFD voit ses responsabilités accrues, notamment en matière de financement des ONG, de transfert de compétences dans les secteurs économiques, sociaux et environnementaux et de conseil pour les questions de développement. L'ensemble des décisions prises seront mises en œuvre d'ici 2011.

Un prêt à la ville de Dakar ②

4 juillet

L'AFD a octroyé un prêt de 10 M€ à la ville de Dakar pour financer la réalisation d'un programme d'éclairage public dans les quartiers de la capitale. 70 % des Dakarais seront concernés par le projet. Ce concours est un des premiers prêts de l'Agence en faveur d'une ville d'Afrique de l'Ouest. Il vise à encourager la décentralisation et l'autonomie financière des villes, qui émergent aujourd'hui comme des acteurs clés de la gouvernance.



Proparco triple son capital ③

19 juin

A l'occasion de son 30^e anniversaire, Proparco, la filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, a triplé son capital. Cette opération a été principalement menée par des actionnaires privés du Nord et du Sud. Elle permettra à Proparco de tripler ses financements, en octroyant près de 4 milliards d'euros dans les pays du Sud au cours des cinq prochaines années.

Le Nord et le Sud débattent de l'efficacité de l'aide à Accra

2-4 septembre

Troisième sommet international sur l'efficacité de l'aide, le forum d'Accra au Ghana a rassemblé plus de 1000 personnes. L'AFD était présente, aux côtés des autres bailleurs de fonds, des grandes organisations de solidarité internationale, de la société civile et de représentants des différents pays. Le forum a été suivi en décembre d'une conférence internationale à Doha sur le financement du développement.

Les objectifs du millénaire au cœur d'une campagne de sensibilisation ④

10 septembre

Le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie a lancé une vaste campagne "Huit fois Oui", afin de sensibiliser les Français sur les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Un film "8", réalisé par de grands cinéastes (Wim Wenders, Jane Campion, Gus Van Sant...), et un livre "8", rédigé par huit auteurs de renom (Alain Mabanckou, Zoé Valdès, Taslima Nasreen...) sont venus compléter cette campagne. Exposée à plusieurs occasions, elle est aussi présentée dans les écoles. Dans ce cadre, l'AFD a organisé un colloque sur les OMD au Parlement ainsi qu'une soirée grand public autour du film et du livre.

■ Plus d'informations sur www.huitfoisoui.fr

Un rendez-vous international pour la nature

5-9 octobre

Le quatrième congrès mondial pour la nature organisé par l'Union internationale pour la nature (UICN) à Barcelone, a réuni plus de 8 000 acteurs du développement durable pendant cinq jours. Le FFEM était représenté et a contribué aux débats en animant trois ateliers (aires marines protégées, financement de la biodiversité, gestion communautaire des ressources naturelles), ainsi qu'une conférence de presse avec le soutien de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme.

L'AFD, opérateur de projets de co-développement

10 octobre

L'AFD et le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire ont signé une convention de partenariat. L'Agence met désormais en œuvre, à la demande et pour le compte de l'Etat, des projets de co-développement. Ces projets appuient principalement les créations d'entreprises et le développement de la formation professionnelle dans les pays d'origine des migrants.

L'AFD met en œuvre le plan de soutien aux PME dans l'Outre-mer

3 novembre

Le Gouvernement a lancé un plan d'urgence destiné à soutenir le financement des PME d'Outre-mer en période de crise. L'AFD a été chargée de mettre en œuvre ces nouvelles mesures. Des ressources supplémentaires seront accordées aux banques pour leurs activités de prêts aux PME, via les fonds de garantie gérés par l'Agence en Outre-mer.

Conférence AFD/ EUDN Population et ressources naturelles ⑤

12 novembre

Pour la sixième année consécutive, l'AFD et le réseau de chercheurs EUDN ont organisé une conférence ayant cette année pour thème "Population et ressources naturelles : gérer des pressions croissantes". Economistes et chercheurs, dont Wangari Maathai, prix Nobel de la paix en 2004, ont présenté leurs travaux devant plus de 700 personnes.

Soutien à la lutte contre le changement climatique en Indonésie

25 novembre

Pour soutenir son programme de lutte contre le changement climatique, l'AFD a accordé un prêt de 200 M\$ au gouvernement indonésien. Cette aide budgétaire vient en appui d'un vaste plan d'actions sur trois ans, qui vise à réduire l'empreinte carbone de l'Indonésie. Les actions se déclinent en objectifs et indicateurs, révisables chaque année.

Entreprendre pour le développement

9 et 10 décembre

De plus en plus d'entreprises innovent en faveur des pays en développement et construisent de nouveaux partenariats. L'AFD et IMS-Entreprendre pour la Cité ont organisé un colloque intitulé "Entreprendre pour le développement", réunissant entreprises privées, acteurs publics et ONG. Il a permis d'engager une réflexion sur cette nouvelle évolution et d'identifier des pistes de partenariats entre acteurs.

OSEO transfère le fonds DOM à l'AFD

26 décembre

Auparavant géré en partenariat avec OSEO, le fonds DOM a été transféré en totalité à l'AFD. L'Agence assure désormais le pilotage de cet outil utilisé par les banques d'Outre-mer, permettant de garantir les concours à moyen et long terme qu'elles accordent aux entreprises. Il accompagne chaque année un millier de sociétés pour leur création, leur développement ou leur transmission.



Les Français concernés par l'aide au développement

23 octobre

69 % des Français estiment que la France doit maintenir son aide au développement malgré les difficultés budgétaires qu'elle rencontre, soit sept points de plus par rapport à 2007. C'est ce que vient révéler la troisième édition du sondage AFD/Ifo sur le thème "Les Français et l'aide publique au développement". La majorité d'entre eux se déclare en faveur d'une aide désintéressée de la France, avec une priorité accordée à l'humanitaire et au sanitaire. Pour la première fois cette année, un sondage a été mené en parallèle au Sénégal afin d'évaluer l'opinion des Sénégalais concernant un projet d'éducation mis en place par l'AFD.

Agir
pour le
développement



Les actions de l'AFD visent la réduction de la pauvreté, principalement en Afrique, la stimulation de la croissance économique et la protection des biens publics mondiaux. La forte expansion de son activité est allée de pair avec le renforcement de ses partenariats stratégiques et l'augmentation significative de ses effectifs.



2008 une année de crises pour la planète

Les multiples crises touchent de plein fouet les économies du Sud. La France prend des engagements ambitieux pour leur venir en aide.

Les crises qui ont éclaté cette année sont venues rappeler l'importance majeure de la solidarité internationale et des actions de développement. La crise alimentaire, liée à la très forte augmentation du cours des produits agricoles, la crise énergétique puis la crise financière ont souligné la fragilité et la dépendance des économies du Sud, ainsi que la vulnérabilité des populations les plus pauvres. Les défis des objectifs du millénaire pour le développement (éducation, santé, réduction de la pauvreté et de la faim...) ou du réchauffement planétaire, plus que jamais d'actualité, illustrent l'ampleur des questions à résoudre et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Dans ce contexte, la France a pris cette année des engagements ambitieux en matière de développement. À l'occasion de sa visite en Afrique du Sud en février, le Président de la République a lancé une initiative visant à soutenir la croissance en Afrique subsaharienne. 2,5 milliards d'euros sur cinq ans seront ainsi mis à disposition des entreprises de la région.

En matière d'éducation, la France et le Royaume-Uni ont noué un nouveau partenariat. Pour atteindre l'objectif d'éducation primaire universelle d'ici 2015, les deux pays s'engagent à scolariser 16 millions d'enfants en Afrique d'ici 2010. La priorité est donnée au recrutement de près de 4 millions d'enseignants.

Pour répondre à la crise alimentaire, la France a annoncé le doublement de son aide alimentaire d'urgence, pour atteindre 100 millions de dollars. Un milliard d'euros sur cinq ans sera consacré à la relance de l'agriculture en Afrique subsaharienne. La France a également proposé la création d'un "partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire" reposant sur trois piliers : un espace de débat politique de haut niveau, un réseau d'expertise internationale, une mobilisation financière.

Au Sommet du G20 en novembre, l'ensemble des pays – industrialisés et émergents – ont adopté un plan d'action commun pour faire face à la crise financière et économique. Ils se sont engagés en faveur d'une relance coordonnée de l'économie mondiale et ont refusé tout protectionnisme. Ce sommet marque l'entrée des pays émergents dans la gouvernance économique mondiale. //

Répondre aux défis présents et futurs

L'AFD met en œuvre les initiatives de la France pour répondre à la crise. Elle propose des solutions financières et techniques pour accompagner les pays en développement et l'Outre-mer.



Soutenir la croissance en Afrique

L'initiative présidentielle pour le soutien à la croissance et l'emploi en Afrique, lancée au Cap en Afrique du Sud en février 2008, est mise en œuvre par l'AFD.

2,5 milliards d'euros sur cinq ans seront mobilisés pour renforcer les outils mis à disposition des entreprises africaines (prêt, garantie, prise de participation). L'initiative repose sur trois axes :

- le doublement de l'activité de l'AFD et de Proparco en faveur du secteur privé ;
- la création d'un fonds d'investissement de 250 M€, dont la gestion est confiée à Proparco ;
- la mise en place d'un nouveau fonds de garantie.

Elle vise à soutenir environ 1 900 entreprises, créer plus de 300 000 emplois et mobiliser des financements complémentaires auprès des investisseurs. Le soutien au secteur privé fait partie d'une stratégie plus globale annoncée par le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie : "Huit chantiers pour l'Afrique" constitueront désormais les actions à prioriser sur ce continent. L'AFD contribuera à la mise en œuvre de cinq de ces objectifs : la relance des agricultures africaines, le renforcement du rôle des femmes, de l'éducation et le soutien aux ONG et au secteur privé.

Mettre en œuvre les initiatives françaises

Dans ce contexte de crises multiples, l'AFD a poursuivi son action de manière volontariste, à travers les trois missions qui lui sont confiées par l'Etat : lutter contre la pauvreté, soutenir la croissance économique et participer à la préservation des biens publics mondiaux.

En réaction à la crise et pour répondre au besoin de crédit, l'Agence a adapté son activité afin de jouer plus largement un rôle "contra-cyclique". Elle met ainsi à disposition de pays ou entreprises dont l'accès aux marchés financiers internationaux est contraint, des financements à des taux d'intérêts favorables.

L'AFD met également en œuvre les initiatives de la France (voir ci-contre).

L'année 2008 s'est aussi traduite par un accroissement significatif du volume de ses engagements qui se sont élevés à près de 4,5 milliards d'euros (soit une augmentation de plus de 25 % par rapport à 2007), un chiffre sans précédent dans l'histoire de l'Agence.

Outre ses efforts financiers, elle s'est attachée, dans le même temps, à mobiliser pleinement ses capacités de recherche et de réflexion, en augmentant sensiblement son effort de production de connaissances au service du développement.

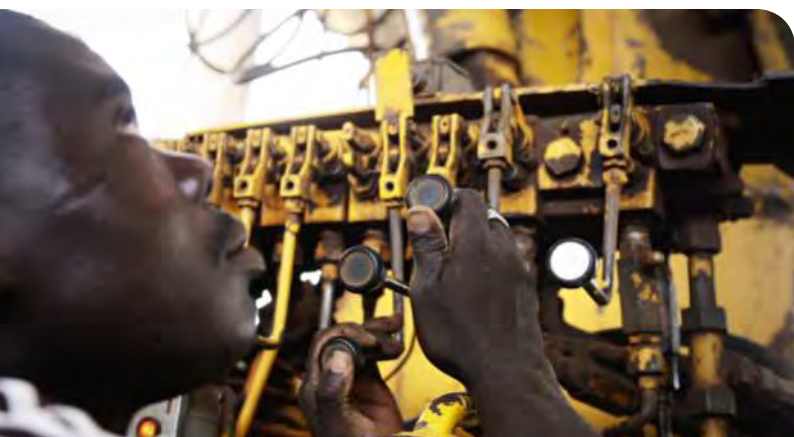
Une réforme qui accroît les responsabilités de l'Agence

En 2008, la politique française d'aide au développement a connu une réforme majeure. Dans le cadre de la revue générale des politiques publiques, une refonte du dispositif institutionnel de l'aide a été engagée, poursuivant et finalisant le processus entamé dès 1998. Cette réforme, dont l'essentiel sera mis en œuvre en 2009, rendra l'aide publique plus efficace et clarifiera les rôles entre les différents acteurs.

Le rôle de l'AFD en tant qu'acteur central de l'aide bilatérale française est conforté. L'ensemble des

...

2,5 milliards d'euros seront mis à disposition des entreprises d'Afrique subsaharienne pour soutenir la croissance.



Répondre aux défis présents et futurs

...

activités de coopération dans les secteurs économiques, sociaux et environnementaux, lui sont désormais confiées. Cette réforme est aussi l'occasion de moderniser l'assistance technique et de rénover le dispositif de collaboration avec la société civile. A partir de 2009, l'Agence reçoit la mission de financer les actions de terrain des organisations de solidarité internationale.

L'AFD est enfin amenée à remplir une mission de conseil aux autorités publiques sur tous les sujets de développement, à Paris comme à l'étranger.

Des solutions adaptées au financement du développement

L'Agence possède une large gamme d'instruments financiers pour répondre aux différentes problématiques de financement que pose le développement. En outre, elle propose des solutions innovantes pour s'adapter à ces nouveaux enjeux.

L'AFD intervient sous forme de subvention dans les pays les plus pauvres. Ces subventions concernent principalement les secteurs sociaux, les projets d'infrastructures et de développement urbain et rural. Dans les autres pays, elle consent des prêts à destination des Etats, des organismes et collectivités publics, des entreprises et des ONG. Sa notation AAA, meilleure notation sur les émissions à long terme, lui donne la possibilité d'accorder des prêts à des conditions favorables par rapport au marché. Ses ressources publiques lui permettent en outre de bonifier ses prêts. Le niveau de bonification des taux est déterminé au cas par cas. Ces prêts peuvent être accordés au secteur privé pour encourager des démarches exemplaires en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Pour s'adapter au caractère cyclique des ressources de certains emprunteurs, l'Agence peut accorder des prêts à remboursement et à durée variable, indexés par exemple sur le cours international d'une matière première. Couplés au mécanisme de fonds

...



D'où viennent les ressources de l'AFD ?

Etablissement public à caractère industriel et commercial dont le capital est détenu à 100 % par l'Etat, l'AFD est une institution financière spécialisée. Elle gère des ressources publiques, se finance sur les marchés internationaux et a recours à ses fonds propres.

Les ressources publiques de l'AFD proviennent de trois ministères :

- ▶ *le ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi : ces fonds servent essentiellement à la bonification des prêts que l'AFD met à disposition de ses partenaires étrangers et en Outre-mer ;*
- ▶ *le ministère des Affaires étrangères et européennes : ces ressources permettent à l'AFD de financer des projets sous forme de subvention ;*
- ▶ *le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire : depuis 2008, cette enveloppe finance les projets de co-développement sous forme de subvention.*

La majeure partie des ressources de l'Agence provient des marchés financiers internationaux. L'AFD se finance sous forme d'emprunts obligataires publics (parfois en monnaie locale) ou de placements privés. Elle peut ainsi accorder des prêts à des conditions favorables par rapport au marché.



**L'AFD peut accorder des prêts en monnaie locale
pour éviter aux emprunteurs les risques de change.**

Le cadre institutionnel de l'AFD

Le gouvernement a confié à l'AFD le rôle d'opérateur-pivot de la politique de coopération française, coordonnée par le secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie.

En tant qu'institution financière spécialisée, elle relève de la loi bancaire. Elle conjugue ainsi les fonctions de banque de développement et d'agence de mise en œuvre de la politique d'aide au développement de la

France. En Outre-mer, l'AFD conduit, pour le compte de l'Etat, une politique de soutien aux collectivités publiques et de financement de l'économie.

Son Conseil d'administration comprend un Président, 16 membres nommés par décret, dont 6 représentants de l'Etat (ministère des Affaires étrangères et européennes, ministère de l'Economie, des finances et de l'emploi, ministère de l'Immigration, de l'intégration,

de l'identité nationale et du développement solidaire, secrétariat d'Etat à l'Outre-mer).

Liée à l'Etat par un contrat d'objectifs et de moyens, l'Agence met en œuvre les orientations définies dans le cadre du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (Cicid), présidé par le Premier ministre.

...

de lissage qui permet de compenser les chutes des prix, ces outils réduisent la vulnérabilité des acteurs agricoles aux fluctuations des marchés mondiaux ou celle des Etats aux détériorations conjoncturelles de leur balance commerciale.

Nouveaux produits financiers : la gamme s'élargit

Parmi les innovations, l'AFD accorde des prêts en monnaie locale. Ce dispositif évite d'exposer les emprunteurs au risque de variation de leur monnaie face à l'euro.

A la suite de l'initiative pour le soutien de la croissance en Afrique, le fonds de garantie Ariz a été mobilisé pour faciliter l'accès des PME africaines au crédit bancaire et au capital. À cette occasion, l'Agence met en œuvre pour la première fois, un système de garantie qui couvre automatiquement tous les prêts bancaires aux PME répondant à des critères prédéfinis.

A la demande de ses partenaires, l'AFD envisage aussi d'élargir son activité de prêts à taux non concessionnels. Ces prêts, qui s'adressent aux pays faiblement endettés, permettent de répondre à

l'insuffisance de liquidité due à la crise et au besoin pressant de crédit. A titre expérimental, l'Agence a octroyé fin 2008 son premier prêt souverain à conditions de marché, pour appuyer le redressement des finances publiques du Sénégal.

Le renforcement des capacités, une priorité de l'Agence

Le renforcement des capacités dans les pays du Sud s'adresse à tous les partenaires, dans tous les secteurs. Il vise à renforcer les compétences, la performance et la gouvernance d'une organisation ou d'un individu.

Pour cela, l'Agence alloue des moyens spécifiques et recourt à différentes formes de soutien : formation, atelier de réflexion et échange d'expérience, voyage d'étude, assistance technique résidente, expertise de court terme... Ces actions sont intégrées aux projets ou programmes mis en place, ou font l'objet d'activités spécifiques.

L'AFD propose ainsi des formations professionnelles à destination de ses partenaires du Sud et du Nord. En 2008, plus de 1500 auditeurs externes ont bénéficié de l'offre diversifiée proposée par son centre de formation, le Cefeb. Deux masters professionnels sont proposés aux partenaires du

...



☒ Artisanat de laque au Vietnam.

Répondre aux défis présents et futurs

...

Sud, en partenariat et en complément des formations existantes localement (voir ci-dessous).

En matière d'assistance technique, les financements accordés placent les maîtrises d'ouvrage locales en position de responsabilité. Les contrats qu'elles signent avec des bureaux d'études par exemple, leur permettent de bénéficier d'une expertise spécialisée.

L'assistance technique prend essentiellement la forme d'appui au projet, au programme et à la politique sectorielle. Fin 2008, 229 postes d'assistants techniques étaient ainsi financés. Cette assistance technique est principalement déployée dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la santé et de la lutte contre le sida. L'assistance technique est présente dans 36 pays, mais elle est relativement concentrée, puisque sept pays (Mali, Guinée, Mauritanie, Tchad, Laos, Cameroun et Kenya) regroupent 42 % des postes.

Intensification des partenariats et du dialogue

Pour le compte de la coopération française, l'AFD noue des relations de travail approfondies avec les acteurs de l'aide internationale. Les efforts de dialogue engagés depuis plusieurs années ont conduit à de profonds changements en 2008.

L'Agence a adapté son organisation afin que chaque acteur de l'aide – bailleur traditionnel, fondation, entreprise, société civile, collectivité locale – puisse dialoguer et travailler avec une équipe qui lui est dédiée. L'AFD assure ainsi le suivi et la promotion de ces partenariats et propose des événements mettant en valeur la dynamique et le dialogue créés avec ces acteurs. Du côté des grandes fondations philanthropiques (Bill et Melinda Gates, Clinton, Rockefeller, Aga Khan), la collaboration s'est traduite par des accords de partenariats, conduisant à des activités conjointes en 2009.

Une offre de formations professionnelles diplômantes ouverte aux partenaires du Sud

Le Centre d'études financières économiques et bancaires (Cefeb) est l'institut de formation de l'AFD. Basé à Marseille, il propose des formations en faveur des partenaires du Sud et contribue au renforcement de leurs capacités. Il joue également le rôle de plate-forme de diffusion de l'expertise de l'Agence à destination de ses partenaires du Nord. En 2008, le Cefeb aura assuré au total 10 600 jours de formation au profit de plus de 1 500 auditeurs.

L'offre du Cefeb comprend deux masters professionnels – le premier à Marseille (Maîtrise d'ouvrage publique et privée) et le second à Clermont-Ferrand (Développement durable) – délivrés en partenariat avec l'Université d'Auvergne, des séminaires spécialisés conduits à Marseille ou à l'étranger (près de 60 en 2008) ainsi que des visioconférences sur des thèmes d'actualité liés au développement des pays du Sud. Les séminaires traitent des thèmes de concentration de l'AFD : partenariat public privé, infrastructures, développement durable, fonds carbone, collectivité locale, analyse du risque bancaire, analyse financière d'entreprise, etc.

■ Plus d'informations sur www.cefeb.org



Les partenariats avec les banques de développement (Banque mondiale, Banques africaine et asiatique de développement) se sont poursuivis et intensifiés et de nouveaux contacts ont été établis.

Avec les collectivités territoriales, les relations, déjà significatives, se sont étendues. La collaboration a pris des formes variées – séminaires conjoints, études, accords de partenariats – et plusieurs outils ont été élaborés pour promouvoir et faciliter ce type de relation.

Enfin, le dialogue avec les élus et les acteurs parlementaires – français et européens – s'est renforcé cette année. L'action de l'Agence vise à améliorer l'information de ces décideurs appelés à se prononcer sur les questions de développement et à voter les budgets.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre, la présidence française de l'Union européenne a été l'occasion pour l'AFD de s'investir particulièrement dans les partenariats européens. Plusieurs événements de dimension européenne, organisés ou soutenus par l'Agence, sont venus marquer ce temps fort : Journées européennes du développement (rendez-vous annuel rassemblant tous les acteurs européens du développement), séminaire de haut niveau sur l'architecture de l'aide européenne, conférence "Entreprendre pour le développement" qui a réuni pendant deux jours, entreprises, réseaux d'entrepreneurs et bailleurs de fonds afin de réfléchir à de nouveaux partenariats en faveur du Sud.



☒ Inscrite dans un réseau de partenaires, l'AFD travaille en alliance avec les acteurs de l'aide au développement.

Une meilleure efficacité de l'aide dans le domaine financier en Afrique

La crise financière a des répercussions néfastes sur les taux de croissance des pays en développement. Un système financier stable et efficace peut contribuer à maintenir le taux de croissance d'un pays et à transformer les économies en développement.

Pour apprécier le fonctionnement (et les défaillances) des systèmes financiers, notamment en Afrique subsaharienne, l'AFD a entrepris une série d'études et de recherches. Ces études ont montré que des progrès ont été réalisés, comme l'expansion du crédit et le développement de la microfinance. Toutefois, de nombreuses difficultés persistent. Les systèmes financiers restent difficiles d'accès, l'offre de produits financiers est réduite et les institutions sont encore trop peu efficaces.

Afin d'améliorer la structuration des systèmes financiers des pays africains, l'Agence est notamment engagée dans le réseau Making Finance Work for Africa, ouvert au secteur privé, qui fédère et dissémine les activités et l'expertise existantes dans ce secteur. Un premier forum rassemblant 300 participants du monde financier africain a eu lieu à Accra en juin 2008.

Renforcer la collaboration avec les ONG

L'AFD et les organisations non gouvernementales (ONG) ont intensifié leur dialogue en 2008 par l'organisation de réunions de concertation et la signature d'accords de partenariats (avec notamment la Plate-forme pour le commerce équitable, Handicap international et Action contre la faim). La facilité d'innovation sectorielle pour les ONG, instrument de financement créé en 2007, a permis d'octroyer 5,6 M€ de financement à six ONG en 2008. Le programme se pour-

suivre en 2009 autour de trois thématiques : gestion locale de l'éducation, renforcement des organisations paysannes et rurales, agriculture de conservation. Pour faire face à la croissance de ces relations, une équipe en charge du partenariat avec les ONG a été créée. Elle assure le financement des initiatives de ces organisations, géré jusqu'à présent par la Mission d'appui à l'action internationale des ONG du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Des initiatives en faveur d'une aide plus efficace

Rendre l'aide au développement plus efficace suppose un certain nombre d'engagements des partenaires du Nord comme du Sud. Ces engagements ont été adoptés lors de la Déclaration de Paris en 2005, puis rappelés au Forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide en septembre 2008 :

- ▶ aider les pays en développement à rendre effective leur stratégie de réduction de la pauvreté ;
- ▶ rendre l'aide plus transparente ;
- ▶ mesurer et évaluer les résultats, notamment leurs impacts sur la pauvreté.

Dans ce contexte, l'AFD s'est attachée à coordonner ses interventions avec les autres bailleurs et à expérimenter les délégations de gestion, notamment avec l'Union européenne. L'Agence a engagé une réflexion approfondie sur les innovations financières pouvant être mises au service du développement. Un programme d'évaluation systématique de tous ses projets après achèvement a été mis en œuvre. L'ensemble des évaluations est automatiquement publié ainsi que les conditions d'octroi de ses concours.

L'Agence poursuit également ses efforts pour mesurer les résultats et impacts des projets financés sur le terrain, afin de renforcer sa transparence vis-à-vis du gouvernement, du Parlement et du grand public. Des indicateurs permettent, pour chaque projet, de mesurer leur contribution à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et à la préservation des biens publics mondiaux. ▀

☒ L'AFD s'est mobilisée aux côtés d'Action contre la faim à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau en 2008.



Pour répondre à la croissance de son activité, l'AFD renforce ses effectifs. Elle a accueilli plus de 100 nouveaux collaborateurs cette année.

Des hommes et des femmes au service du développement

Réunir les compétences nécessaires aux métiers du développement, dynamiser la mobilité, favoriser le dialogue social, être fidèle aux valeurs du Groupe : ces axes structurent la politique des ressources humaines de l'AFD. L'année 2008 a été particulièrement dynamique et marquée par une augmentation des effectifs.

Des recrutements en forte croissance

La croissance et la diversification des activités de l'Agence créent de nouveaux défis : parmi eux, réunir les compétences nécessaires pour répondre à la variété et à l'expertise des métiers du développement. Depuis 2002, l'AFD s'est engagée dans une démarche active de recrutement en accueillant plus de 400 nouveaux collaborateurs. Cette année encore, les effectifs ont continué de croître de 6 %, avec une centaine de recrutements, et se sont enrichis de compétences nouvelles. Ils ont pour la plupart rejoint les équipes d'ingénierie technique et financière, de production intellectuelle (économie, sciences humaines et politiques), d'expertise sectorielle (santé, éducation). Ils sont également venus renouveler les fonctions de support et de gestion (maîtrise d'ouvrage, contrôle de gestion, analyse du risque, contrôle interne).

Le réseau d'agences – 64 représentations dans plus de 60 pays et collectivités d'Outre-mer – s'est renforcé avec le recrutement de collaborateurs locaux et de volontaires internationaux. Aujourd'hui, près de 45 % des effectifs travaillent sur le terrain, au plus près des bénéficiaires et partenaires.

Préparer et accompagner les mobilités

Faire en sorte que chacune des personnes recrutées puisse rapidement s'intégrer dans son nouvel environnement professionnel constitue un engagement commun de la direction des ressources humaines et des directeurs, chaque jour en relation avec leurs équipes. La politique de formation des nouveaux embauchés propose désormais un programme complet d'accueil et d'intégration au sein de l'Agence (voir ci-contre).



"L'ouverture d'une agence AFD à Hanoï représentait une vraie opportunité pour les jeunes francophones diplômés."

Thuy Anh Nguyen

Chargée de mission à l'agence de Hanoï, Vietnam

"Je travaille à l'AFD depuis 1994. Je fais partie de la jeune génération née après guerre et j'ai grandi dans un pays au contexte difficile. J'étais consciente du besoin de changements et de la possibilité de faire mieux. L'ouverture d'une agence AFD à Hanoï était une opportunité pour les jeunes francophones diplômés : concilier le français et le développement. J'ai été recrutée comme assistante, puis j'ai été nommée il y a deux ans, responsable du secteur développement rural. Je gère maintenant un portefeuille de projets et anime une équipe de trois personnes."

Au Vietnam, les activités de l'AFD se concentrent sur quatre secteurs : le secteur privé, la décentralisation, les infrastructures urbaines et l'économie rurale.



☒ Lors de leur formation aux "Métiers du développement", les collaborateurs passent une semaine au cœur des projets sur le terrain, comme ici au Sénégal.

Une offre de formation en constante évolution

L'activité de formation a été particulièrement dynamique en 2008 : 33 000 heures de formation ont été dispensées, 25 % de plus qu'en 2007.

L'intégration des nouveaux embauchés constitue une priorité. Un programme complet d'actions et de séminaires leur permet de se familiariser avec l'environnement de travail, la stratégie et les missions de l'AFD.

La formation consacre depuis longtemps d'importants moyens au développement des compétences managériales et à l'apprentissage des langues étrangères. Les collaborateurs peuvent aussi renforcer leurs compétences dans les domaines techniques (bancaire, financier, économique, gestion de projet).

Un cycle intitulé "Métiers du développement" fournit à tous un socle de compétences commun sur l'aide au développement et la place de l'AFD dans le dispositif français. Il a récemment évolué pour donner toute sa place à l'action de l'Agence sur le terrain : désormais, une session de formation dans un pays d'intervention est proposée, permettant une approche concrète, au plus près des projets sur le terrain. Deux groupes de collaborateurs ont d'ores et déjà expérimenté cette initiative, en se rendant au Sénégal et en Tunisie. Fort de ce succès, ce nouveau dispositif concernera davantage de collaborateurs en 2009.

Des hommes et des femmes au service **du développement**

...

Outre l'intégration des jeunes générations, l'offre de formation s'enrichit en permanence afin de permettre à chacun de valoriser ses acquis et de développer son potentiel d'évolution. Elle reste une des conditions essentielles à la réussite de la mobilité au sein de l'Agence. Cette année, plus de 170 collaborateurs ont ainsi effectué un changement de métier ou d'affectation géographique.

Des avancées sociales

Plusieurs initiatives importantes ont été engagées cette année, comme la réforme du régime de retraite. Elle a réuni autour de la table tous les partenaires sociaux, soit 14 délégations syndicales du siège et du réseau. Les accords collectifs ont été signés par l'ensemble des partenaires et validés par 84 % des collaborateurs de l'Agence par référendum. Parallèlement à cette importante négociation, les relations sociales sont restées très actives, permettant la signature de plusieurs accords, notamment celui de l'élargissement et la monétisation du compte épargne temps.

Toujours dans une démarche d'une plus large cohésion, un espace de discussion et d'expression vis-à-vis de la direction du Groupe sera prochainement opérationnel pour les collaborateurs travaillant localement dans les agences à l'étranger et dans les collectivités d'Outre-mer.

Accompagner les changements

Pour répondre à la croissance de ses activités, l'organisation de l'Agence évolue, les services s'adaptent et de nouveaux métiers apparaissent. Cette année, les services financiers et la fonction de la

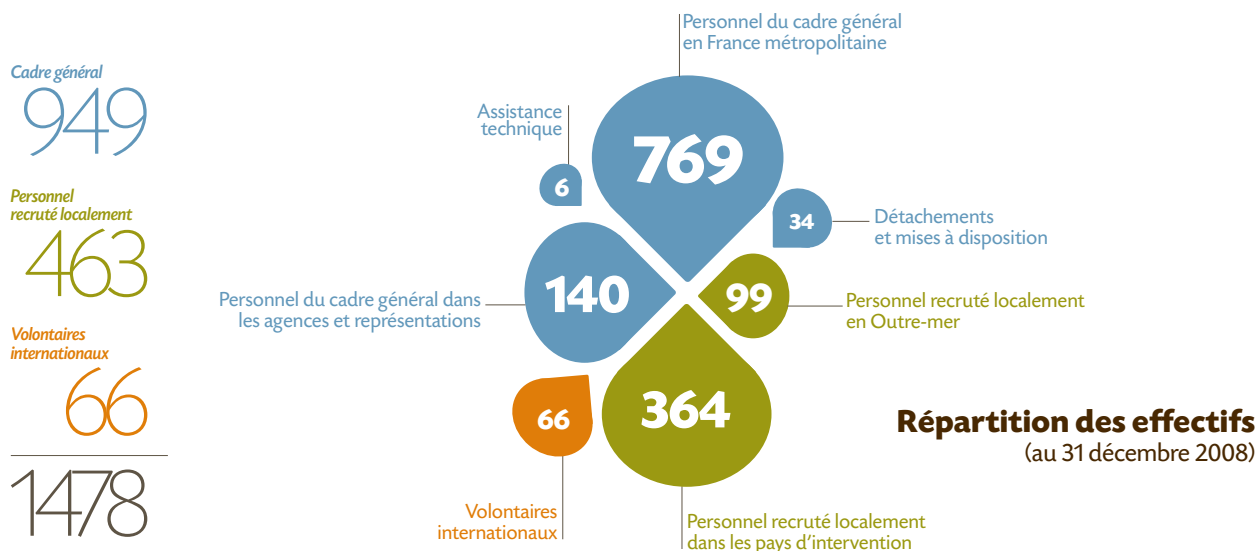
maîtrise des risques se sont réorganisés. Une nouvelle équipe dédiée au partenariat avec les ONG s'est également constituée et a intégré le département des relations extérieures. Dans ce contexte de mutation, la politique des ressources humaines vise à accompagner chaque collaborateur dans son parcours professionnel et dans le respect des valeurs de l'Agence : engagement, ouverture, intégrité, mobilité.

Les effectifs

Fin 2008, l'AFD comptait 1412 agents et 66 volontaires internationaux répartis sur cinq continents et dans l'Outre-mer, auxquels il faut ajouter 369 collaborateurs mis à la disposition des Instituts d'émission d'Outre-mer et des départements d'Outre-mer.

Dans le réseau d'agences, la majorité des collaborateurs se trouvent en Afrique, viennent ensuite l'Outre-mer, l'Asie et les pays de la Méditerranée et du Moyen-Orient.

Une trentaine de collaborateurs de l'Agence sont par ailleurs détachés ou mis à disposition auprès d'institutions nationales ou internationales (le Programme des Nations unies pour le développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque asiatique de développement, etc.). Ces affectations favorisent une meilleure connaissance des grands acteurs du développement. Par ailleurs, l'AFD accueille des agents en provenance d'institutions sœurs ou issus de différents services de l'Etat. //



Amériques, Océan Indien,
Pacifique

5%

13%

Méditerranée et
Moyen-Orient

14%

Asie

19%

Outre-mer

49%

Afrique subsaharienne

Répartition des effectifs par grandes zones géographiques*

* agents expatriés, volontaires internationaux et agents recrutés localement hors instituts et assistance technique

"Un directeur d'agence est un créateur d'opportunités, un innovateur."



Bruno Leclerc

Directeur d'agence à Maputo, Mozambique

"Un directeur d'agence doit non seulement être à l'affût d'opportunités d'intervention, mais aussi d'idées pour améliorer la visibilité de la France dans le pays. C'est un créateur d'opportunités, un innovateur, quelqu'un d'ouvert et à l'écoute de l'ensemble de ses partenaires. Et puis, comme le disait récemment un sage africain, "un ventilateur d'optimisme" pour un monde meilleur. Les moments de satisfaction sont nombreux. Quand l'équipe d'une agence participe, aux côtés des autorités locales et des populations bénéficiaires, à une cérémonie d'inauguration d'un projet qu'elle a aidé à financer et qu'elle a accompagné, alors nous ressentons le sentiment d'avoir été utiles. Le principal défi à relever pour un directeur d'agence est de trouver en permanence le bon équilibre entre l'opérationnel, la coordination avec l'Ambassade de France et les autres bailleurs, et les tâches managériales au sein de l'agence."

Présente depuis 1981 au Mozambique, l'AFD apporte principalement son soutien au secteur de la santé, de l'environnement et des infrastructures, en accordant des prêts aux entreprises privées et publiques.



La politique de recrutement des jeunes diplômés

Depuis plusieurs années, les jeunes diplômés représentent 30 % des recrutements. L'AFD leur propose deux opportunités de parcours spécifiques :

► le volontariat international : les volontaires sont affectés deux ans dans l'une des agences locales pour renforcer les équipes opérationnelles. Actuellement près de 70 sur le terrain, ils prennent en charge des portefeuilles de projets et sont activement associés aux actions de réflexion et de représentation pilotées par l'agence.

► le programme Vivier : ouvert aux jeunes diplômés de moins de deux ans d'expérience, il propose un parcours interne d'intégration et de mise en situation dans trois secteurs de métiers de l'Agence. Chaque module dure six mois et l'un d'eux est effectué sur le terrain, dans une agence locale. A l'issue du programme, le jeune diplômé dispose d'une vision large des métiers et des missions de l'AFD. Il est ainsi mieux préparé à sa prise de fonctions.

Lutter

contre la pauvreté
et les inégalités





L'AFD agit dans les pays les plus pauvres pour répondre aux besoins fondamentaux des populations, principalement en Afrique. Les projets qu'elle finance dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau s'inscrivent dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement, définis en 2000 par les Nations unies.

Pour une gestion **durable de l'eau**

Dans les pays en développement, l'AFD finance des projets d'assainissement et d'accès à l'eau potable. L'Afrique en est le premier bénéficiaire.

La mauvaise qualité des eaux consommées et le manque d'assainissement sont la première cause de mortalité : plus de 8 000 personnes meurent chaque jour des maladies dues à l'insalubrité de l'eau, plus que des guerres ou du sida. La situation est particulièrement critique dans les pays en développement. Un des objectifs du millénaire engage la communauté internationale à réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes n'ayant pas un accès durable à l'eau potable.

La coopération française mobilisée en faveur de l'eau

L'eau est l'un des "secteurs de référence" de l'aide publique française. La France s'est engagée à doubler son aide dans le secteur de l'eau, particulièrement en Afrique.

L'AFD intervient dans plusieurs domaines :

- ▶ l'alimentation en eau potable domestique et industrielle ;
- ▶ l'assainissement des eaux usées domestiques, industrielles et des eaux pluviales ;
- ▶ la gestion et la répartition de la ressource en eau là où elle est menacée.

Afin d'assurer une gestion durable des infrastructures et garantir ainsi un accès pérenne à l'eau et à l'assainissement, l'Agence appuie à travers tous ses projets, la mise en place de politiques sectorielles nationales (cadre réglementaire, tarification...). Elle accompagne aussi les opérateurs d'eau et d'assainissement au niveau local à travers la promotion de bonnes pratiques : gestion de la clientèle, maîtrise des pertes en eau, gestion patrimoniale, gestion financière...

En 2008, l'eau représente environ 15 % du total des engagements de l'AFD et reste donc un secteur phare. L'Agence a largement dépassé son objectif qui était de consacrer 290 M€ aux projets "eau" (dans le cadre du doublement de l'aide française dans ce secteur d'ici 2009). Ses financements représentent en effet 335 M€ : 60 % ont concerné des projets d'eau potable et 40 % des projets d'assainissement. Avec 177 M€ de nouveaux engagements, l'Afrique en est le premier bénéficiaire.

"Avec un robinet chez soi, tout est plus facile."



MBaye Gueye

Habitant de la ville de N'Gor, Sénégal

"L'arrivée de l'eau chez nous a tout changé. Avant il fallait prendre les bassines pour aller puiser de l'eau à la borne fontaine commune. Maintenant les femmes sont moins épuisées. Se lever le matin de bonne heure, faire 500 mètres pour aller à la fontaine, mettre les bassines sur la tête, ensuite se mettre à laver, faire la cuisine, tout cela est épuisant. Avec un robinet chez soi, tout est plus facile, l'eau est juste à portée de main."

A N'Gor et dans les autres centres urbains du Sénégal, l'AFD soutient la réforme du gouvernement dans le secteur hydraulique. Elle finance notamment les investissements nécessaires à la création et l'extension des systèmes en eau potable et les projets d'amélioration de la qualité de l'eau.

Extrait tiré du reportage *Eau au Sénégal*, réalisé dans le cadre de la série Ecran Vert (TV5), en partenariat avec l'AFD.

■ Plus d'informations sur www.afd.fr

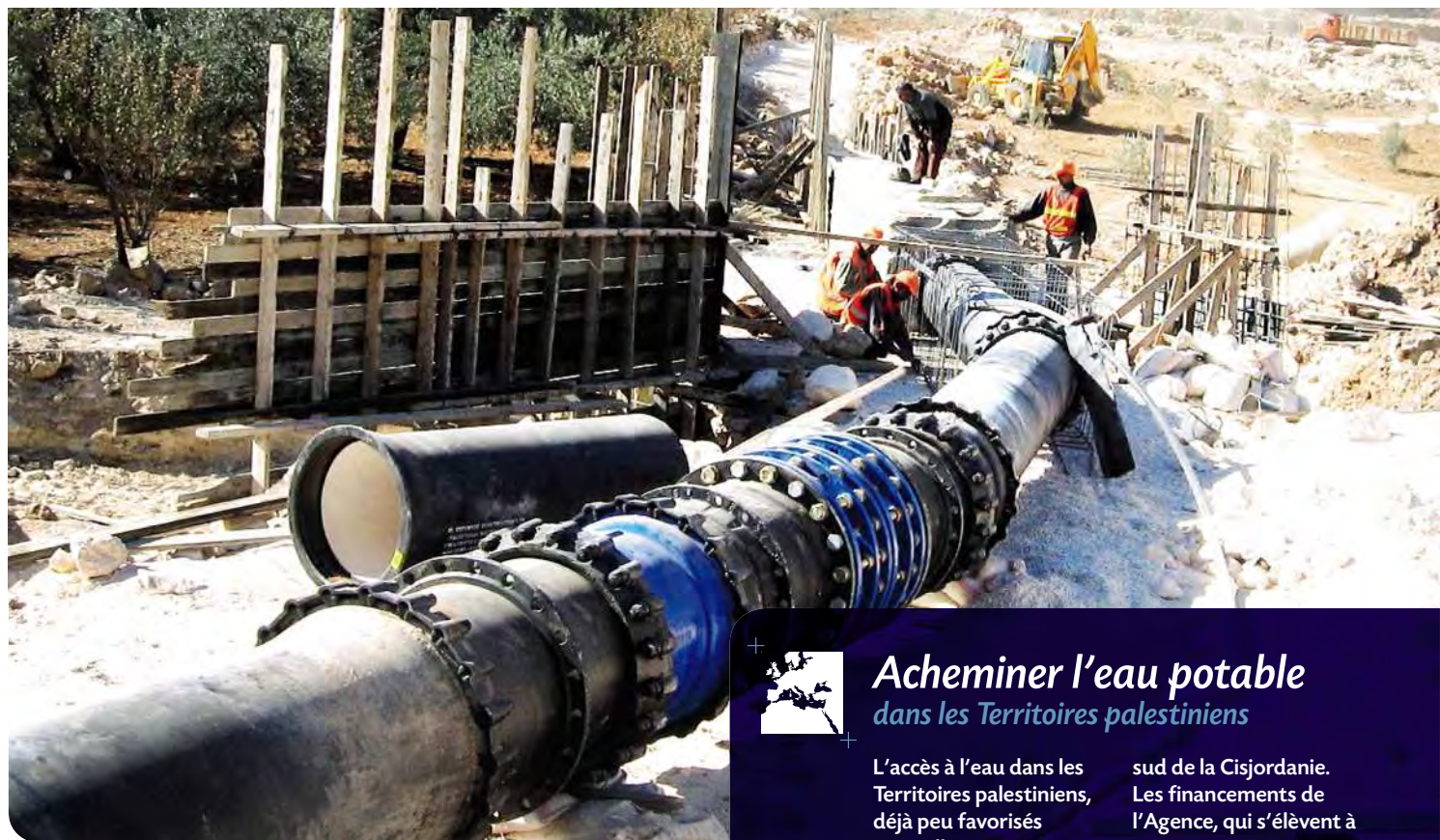


Préserver l'eau en Tunisie

La Tunisie souffre d'une pénurie d'eau : 95 % de sa ressource est déjà mobilisée. Afin de préserver au mieux cette ressource naturelle, le pays a mis en œuvre des politiques d'économies d'eau. Le secteur agricole, à l'origine de 80 % des prélèvements, est particulièrement visé. 80 % des surfaces irriguées ont ainsi été équipées de systèmes économes en eau.

L'AFD apporte son expertise et son soutien financier dans la mise en place de cette politique de gestion et d'exploitation durable de la ressource en eau. Les actions sont nombreuses : recherche et réparation des fuites dans les

réseaux (avec la Sonede, opérateur national), développement de périmètres d'irrigation moderne en partenariat avec la Banque mondiale, gestion des bassins versants, avec un prêt de 40 M€ et une subvention de 1,5 M€ au ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques... Enfin, l'Agence soutient le développement de l'agriculture de conservation avec le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). 12 000 hectares ont ainsi été semés selon cette technique d'agro-écologie lors de la dernière campagne agricole, permettant d'améliorer la conservation des eaux et des sols.



Au total, environ 4,4 millions de personnes auront accès à l'eau potable et plus de 4 millions disposeront d'un dispositif d'assainissement.

Méditerranée : la gestion durable d'une ressource menacée

L'espace méditerranéen fait l'objet, pour l'AFD, d'une stratégie de développement spécifique qui accorde une place centrale à l'eau et l'assainissement. L'initiative "Horizon 2020", intégrée au projet d'Union pour la Méditerranée, vise à protéger la région contre la pollution d'ici 2020. Au sommet de Paris sur la Méditerranée, qui s'est tenu en juillet 2008, le Président de la République a annoncé que la France, via l'AFD, consacrerait 730 M€ à cette initiative.

Depuis 2006, l'AFD a accordé 230 M€ pour le financement de projets de dépollution au Maroc, en Tunisie et en Egypte. Elle prévoit d'investir 500 M€ additionnels dans les prochaines années. ▀



Acheminer l'eau potable dans les Territoires palestiniens

L'accès à l'eau dans les Territoires palestiniens, déjà peu favorisés naturellement par l'environnement hydrique de la région, est encore compliqué par la situation actuelle. Pour certaines communautés privées d'un réseau d'eau et qui dépendent d'une alimentation par camion citerne, l'eau représente le tiers de leurs dépenses quotidiennes. La fourniture d'eau potable à ces populations est donc une nécessité. L'AFD participe à un programme de vaste envergure dans le gouvernorat d'Hébron, au

sud de la Cisjordanie. Les financements de l'Agence, qui s'élèvent à 10,5 M€, permettront la construction d'une ligne d'adduction de 21 km desservant deux grandes villes, Yatta et Dura, et le stockage de cette eau potable à Dura. Au total, 140 000 personnes devraient bénéficier d'un accès à l'eau potable.

L'appui au secteur de la santé

Pour améliorer la santé des populations, des mères et des enfants en particulier, l'AFD renforce les systèmes de santé et lutte contre les épidémies.

"L'ONG Zanmi Lasante agit avec intelligence en fournissant une aide en plus des médicaments."



Ginette Fethière

Patiente vivant avec le VIH et accompagnatrice de santé de l'ONG Zanmi Lasante à Port-au-Prince, Haïti

"Mon mari avait le sida, il était sous traitement ARV (anti-rétroviral) mais je ne le savais pas. J'étais enceinte de mon dernier enfant et un test sanguin a révélé que j'étais séropositive. J'ai été chez le prêtre vaudou et j'ai dépensé beaucoup d'argent pour essayer de combattre ce mauvais sort. Mais j'allais de plus en plus mal, j'ai bien dû accepter mon état. J'ai commencé la prophylaxie avec un médecin de l'ONG Zanmi Lasante et j'ai pu accoucher. Zanmi Lasante agit avec intelligence en fournissant une aide en plus des médicaments. Zanmi Lasante aide parfois les patients à monter un commerce. S'ils donnaient seulement les médicaments, les gens continueraient à mourir. Les médicaments isoleraient le virus, mais la malnutrition, la diarrhée, le manque de soins, les tueraient."

Dans le département du Centre d'Haïti, l'AFD a financé la construction et l'équipement de quatre hôpitaux, de matériels divers et de formation, pour aider l'ONG Zanmi Lasante dans sa lutte contre le sida.

Extrait tiré du film *Rendez-vous en Haïti : Accès aux soins de santé*.

►► Lire la vidéo sur www.afd.fr

Améliorer la santé des populations, c'est réduire la pauvreté, favoriser le développement et lutter contre la montée des préoccupations sanitaires à l'échelle mondiale.

Des progrès encourageants ont été enregistrés dans l'atteinte des objectifs du millénaire relatifs à la santé des populations, mais de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne, connaissent toujours des retards importants.

La stratégie française en matière de santé

La France a choisi d'intervenir principalement au niveau des grandes initiatives internationales ciblées sur la lutte contre les maladies transmissibles. Elle est ainsi le deuxième contributeur du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (avec 300 M€ par an) et participe activement au financement d'Unitaid (facilité internationale pour l'achat de médicaments à destination des pays en développement), qu'elle a contribué à créer en 2006. L'effort de la France au bénéfice de ces organismes multilatéraux représente ainsi 75 % de son aide au secteur de la santé.

La stratégie de l'AFD dans le domaine de la santé poursuit trois objectifs :

- l'amélioration de la santé maternelle et infantile ;
- le renforcement des systèmes de santé ;
- la lutte contre les maladies transmissibles et émergentes (particulièrement le sida, la tuberculose et le paludisme).

En 2008, le financement des engagements de l'AFD s'est caractérisé par l'augmentation du montant des prêts concessionnels. Pour améliorer l'accès des populations à des services de santé de qualité et moderniser les structures sanitaires souvent obsolètes et non adaptées à la prise en charge des nouvelles pathologies, les pays à revenu intermédiaire ont en effet des besoins d'investissements importants pour lesquels ils ont recours à des prêts internationaux. Le prêt de 15 M€ accordé à la République du Suriname en 2008 est le troisième prêt octroyé par l'AFD dans le secteur de la santé (voir page ci-contre).

Ces concours permettent également aux pays



Renforcer les laboratoires en Afrique avec la Fondation Mérieux

La qualité du diagnostic biologique dans la lutte contre les maladies transmissibles est considérée comme souvent défailante. Le projet mis en place par l'AFD avec la Fondation Mérieux (3 M€) vise à renforcer le secteur des laboratoires dans trois pays d'Afrique (Burkina Faso, Mali et Sénégal), tout en développant un réseau d'échanges entre ces pays.

Le projet, conçu en étroite collaboration entre les autorités sanitaires des trois pays et la Fondation, qui jouit d'une reconnaissance internationale dans ce domaine, ciblera les fonctions essentielles d'un réseau de laboratoires : la formation continue des personnels, la gestion de la qualité du diagnostic et la surveillance épidémiologique.

En consolidant ce maillon crucial de la lutte contre les maladies transmissibles, le projet renforcera sur le terrain l'efficacité des programmes de prévention et de soins du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.



Moderniser le réseau sanitaire au Suriname

bénéficiaires de développer des collaborations avec des acteurs français, dans le cadre de coopération technique ou régionale.

Les subventions et le financement de la deuxième phase du contrat désendettement-développement au Cameroun, ont porté l'ensemble des engagements dans le secteur de la santé dans les pays d'intervention à 67 M€.

Des interventions innovantes

Cette année, l'Agence a signé plusieurs partenariats importants avec des acteurs majeurs de l'aide française en matière de santé, comme la Croix Rouge Française et la Fondation Mérieux (voir ci-contre). Ces partenariats visent à structurer la réponse de la France autour d'objectifs communs et rendre l'aide plus efficace, grâce à l'expertise de chaque partenaire. Ainsi, le partenariat avec la Croix Rouge Française cible le renforcement des systèmes de santé dans trois pays d'Afrique subsaharienne, notamment l'amélioration de la gestion des services de santé et le développement des professions paramédicales. //

La situation sanitaire au Suriname est très inégale selon les différentes zones géographiques : la plupart des structures sanitaires se concentrent sur la capitale Paramaribo et sa périphérie. L'Est du pays, habité principalement par les populations amérindiennes et "noirs marrons", descendants d'esclaves noirs révoltés, souffre d'un retard très important. En l'absence d'infrastructures sanitaires adéquates dans cette région, les Surinamais sont nombreux à franchir le fleuve pour aller se faire soigner en Guyane française.

Le prêt de 15 M€ octroyé par l'AFD au gouvernement du Suriname en 2008 vise à étendre et moderniser le réseau sanitaire. Pour cela, les structures de santé existantes seront réhabilitées et équipées et de nouveaux centres seront construits, en vue de couvrir 70 % du territoire. Une subvention de 1,1 M€ permettra en outre de financer des activités de coopération sanitaire entre le Suriname et la Guyane, faisant intervenir les acteurs sanitaires et les autorités des deux pays.

L'accès à l'éducation et à la formation

L'AFD soutient l'éducation de base et la formation professionnelle. Près de la moitié de ses financements concernent l'Afrique subsaharienne.



Mettre à niveau les écoles primaires au Cameroun

Le Cameroun doit faire face à une augmentation spectaculaire du nombre d'enfants à scolariser, ce qui crée des tensions sur le fonctionnement de son système éducatif. Les élèves sont parfois plus de 100 par salle de classe, les écoles sont en nombre insuffisant en milieu rural et le corps enseignant rencontre des difficultés pour exercer dans des conditions satisfaisantes. En 2007, l'AFD a accompagné le Cameroun, élu à l'initiative Fast Track, dans la mise en place d'un nouveau statut pour les maîtres du primaire, améliorant ainsi la stabilité des enseignants et facilitant les recrutements additionnels. En 2008, l'Agence vient compléter cette action avec un concours de

50 M€ pour financer un programme de mise à niveau du réseau d'écoles primaires publiques dans les régions les moins scolarisées. Les écoles auront une plus grande capacité d'accueil – 1200 salles de classe seront construites ou équipées dans six zones prioritaires – et seront mieux réparties sur le territoire. 3 000 enseignants par an seront recrutés. Le financement vient aussi renforcer les capacités du ministère de l'Éducation de base en améliorant la qualité des programmes et soutenir les établissements d'enseignement privé.

L'éducation a des impacts considérables sur les revenus, la maîtrise de la démographie, l'état sanitaire et la croissance d'un pays. Elle favorise la participation de tous au développement et augmente la capacité d'une société à répondre aux défis de la mondialisation.

Depuis 2000, la communauté internationale se mobilise pour atteindre l'objectif du millénaire visant à assurer l'éducation primaire pour tous d'ici 2015. Des progrès significatifs ont été enregistrés, notamment en termes d'accès à l'école, mais les défis restent importants : encore trop de pauvres, de ruraux ou de filles sont exclus du système et la qualité de l'enseignement demeure insuffisante, tout particulièrement en Afrique subsaharienne, où près de quatre enfants sur dix ne bénéficient pas d'une scolarisation primaire complète.

L'augmentation des effectifs dans le primaire impose également une offre de meilleure qualité dans les niveaux secondaires et supérieurs. Ces nouvelles exigences doivent s'adapter aux besoins économiques et sociaux du pays ainsi qu'aux conditions d'accès au marché du travail dans le secteur moderne comme dans le secteur informel, prédominant dans la plupart des pays pauvres.





+ Favoriser le développement d'un + pôle scientifique d'excellence en Afrique

Créé depuis bientôt 40 ans au Burkina Faso, l'Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement (2IE) est devenu au fil du temps une référence en matière de formation supérieure dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des infrastructures et de l'environne-

ment. L'institut a pour ambition de devenir le premier pôle scientifique d'excellence africain ouvert à l'ensemble du continent. Il doit pour cela se professionnaliser. En 2008, l'AFD a octroyé un prêt de 4,7 M€ à la fondation 2IE à qui a été confiée la gestion de l'institut pour accom-

pagner son développement. L'établissement pourra à terme accueillir et héberger 1 000 étudiants et en former 1 000 autres à distance. Pour arriver à l'excellence et à la reconnaissance internationale, la qualité des enseignements sera améliorée : 60 % des professeurs seront

titulaires d'un doctorat, les diplômes seront reconnus internationalement, la recherche sera développée. Enfin, des accords de partenariat plus nombreux avec les entreprises vont venir renforcer l'adaptation des formations aux besoins des secteurs économiques visés.

En 2008, l'AFD s'est engagée à hauteur de 130 M€ en faveur de l'éducation de base et de la formation professionnelle, dont 57 M€ en Afrique subsaharienne.

Elle apporte son soutien aux pays engagés dans des efforts :

- ▶ d'accès à l'éducation pour tous, notamment des populations vulnérables ;
- ▶ d'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- ▶ de réforme des politiques éducatives pour plus d'efficacité.

Son soutien comprend une participation active aux dispositifs internationaux qui mutualisent les moyens des différents bailleurs de fonds. Ainsi, l'Agence contribue pour un montant de près de 11 M€ sur la période 2008-2009 à l'initiative "Fast Track" (projet multilatéral de soutien à l'éducation dans les pays en développement) qui apporte des ressources supplémentaires aux pays s'engageant dans la voie de l'éducation pour tous.

Tous canaux confondus, les financements accordés par l'AFD en 2008 ont contribué à la scolarisation de 7 millions d'enfants dans le primaire et près de 1,5 million dans le secondaire.

La formation professionnelle

L'Agence accorde une place particulière à la question de la formation professionnelle qui favorise la mise à niveau globale de l'économie d'un pays. Quatre nouveaux projets de formation professionnelle ont vu le jour en 2008. Il s'agit notamment du premier projet de co-développement en Tunisie (création d'un centre de formation dans les métiers du bâtiment) et de deux projets en Mauritanie et au Mozambique, en partenariat avec des ONG.

Les projets financés cette année aideront 20 000 personnes à intégrer un centre de formation professionnelle. ▀

"L'attitude vis-à-vis de l'école est en train d'évoluer et la scolarisation progresse significativement."

Isaka Gnembele

Directeur adjoint de la cellule
planification et statistique au ministère
de l'Éducation nationale, Mali

"La scolarisation au Mali était freinée par l'attitude des familles vis-à-vis de l'école. Cette attitude est en train d'évoluer de façon notable, ce qui explique la progression significative de notre taux de scolarisation, même si celui-ci masque les disparités, entre garçons et filles et aussi entre régions. De gros problèmes de scolarisation persistaient ainsi dans certaines régions, comme par exemple à Mopti. Avec les stratégies qui ont été mises en place par le département et l'accompagnement de partenaires techniques et financiers, nous sommes en train de résoudre cette question."

Au Mali, en partenariat avec la coopération allemande, l'AFD finance la construction de nouvelles salles de classe, la rénovation d'anciens bâtiments ainsi que la formation d'enseignants. Aujourd'hui le Mali enregistre l'un des taux de scolarisation les plus forts d'Afrique.

Extrait tiré du reportage *Mali, sur le chemin de l'école*, coproduit par Crescendo films et Arte, en partenariat avec l'AFD.

Le crédit pour tous

Dans les pays en développement, l'AFD favorise l'accès au crédit des plus pauvres en soutenant les institutions de microfinance.



Reconstruire le tissu économique afghan

En Afghanistan, une très large majorité de services financiers est issue du secteur informel : les prêts entre amis ou au sein de la famille sont répandus, ainsi que les paiements différés pour les petits commerces. La culture bancaire est très faible et les crédits proposés aux entreprises sont encore rares. L'offre de microfinance est essentiellement proposée par les ONG et par la First MicroFinance Bank, première et seule banque du pays à être spécialisée dans ce secteur. Il y a deux ans, l'AFD a accordé deux prêts à cette banque afghane,

pour un total de 3,8 M€, afin de permettre à la population un accès durable à un service financier adapté. Le financement vise à consolider sa structure et à augmenter le nombre de prêts en monnaie locale, en favorisant particulièrement les crédits aux femmes. Ce prêt à la First MicroFinance Bank s'inscrit dans la stratégie du gouvernement, qui souhaite reconstruire en priorité le tissu économique complètement anéanti par la guerre.

Dans de nombreux pays, l'immense majorité de la population est exclue du secteur bancaire classique. Les montants des crédits souhaités sont en effet trop faibles par rapport à ce que proposent les banques. Or l'accès au crédit donne la possibilité aux plus pauvres d'exercer une activité, de générer un revenu et de constituer une épargne. Il s'agit donc d'un important levier pour la croissance et le développement ainsi que d'un moyen efficace pour réduire la pauvreté, en misant sur le potentiel productif des personnes les plus modestes.

L'AFD dispose d'une longue expérience en matière de soutien à la microfinance. Ses engagements dans ce secteur depuis 20 ans s'élèvent à plus de 300 M€ et ont connu une croissance rapide ces sept dernières années. Depuis 2007, Proparco, filiale de l'Agence dédiée au secteur privé, intervient dans ce secteur et contribue à renforcer les fonds propres des institutions

de microfinance. L'enjeu est de les aider à atteindre rapidement équilibre financier et autonomie pour pouvoir répondre durablement aux besoins de leurs clients.

Outre l'Afrique subsaharienne, première bénéficiaire du soutien de l'AFD, le Maghreb, l'Asie du Sud-Est et la zone Caraïbe reçoivent des financements de l'Agence dans ce secteur. Ils viennent s'insérer dans les stratégies nationales et compléter les actions des autres bailleurs de fonds dans ces mêmes pays. L'AFD cherche de plus à développer des synergies avec les nouveaux intervenants comme les fondations ou les investisseurs responsables.

En 2008, l'AFD et Proparco ont soutenu 14 projets pour un financement total de 47 M€. Plus de 50 institutions de microfinance ont profité d'un soutien au moyen d'instruments variés : fonds propres, prêts en monnaie locale concessionnels ou à conditions de marché, subventions, assistance technique, partage de risques.

Les différents projets financés par l'AFD dans le domaine de la microfinance ont bénéficié à plus d'un million et demi de personnes dans le monde. ▀





Elargir l'offre de microfinance au Cambodge

Au Cambodge, le financement de l'économie par les banques traditionnelles est largement insuffisant pour couvrir le besoin de financement des très petites entreprises, qui constituent pourtant l'essentiel du tissu économique. Elles doivent donc pour la plupart faire appel aux institutions de microfinance. Amret est l'un des acteurs les plus importants au Cambodge par le nombre de ses clients (plus de 200 000) et par l'importance de son réseau établi en zone rurale ou semi-rurale. L'institution de microfinance a accordé en 2008 un total de 41 M€ de crédits.

En 2008, Proparco a participé à l'augmentation de capital d'Amret, à hauteur de 1,4 M€, dans le but de l'aider à faire face aux enjeux actuels du secteur. Proparco vient également d'octroyer un prêt de 4 M\$ à l'institution pour financer sa croissance et desservir un plus grand nombre de clients. Amret pourra ainsi diversifier ses produits financiers pour répondre à un besoin significatif des populations et contribuer au maintien et à la création de près de 20 000 emplois, dont 83 % sont exercés par des femmes.



"En empruntant, j'ai développé mon activité et j'ai pu vendre sur le marché."



Bouchra Ouhammou

Tisseuse et vendeuse de tapis, Maroc

"J'ai commencé à tisser des tapis quand j'avais 12 ans. J'en ai aujourd'hui 24. Mon père était contre l'idée d'envoyer ses trois filles à l'école. Je suis donc restée à la maison avec mes sœurs. Pour tisser mes premiers tapis, j'achetais la laine avec l'argent de ma mère. Puis j'ai pu en acheter avec mes petites économies. J'avais un budget, mais pour développer mon activité, je suis allée voir Al Amana. Mon premier emprunt était de 2 000 dirhams [environ 200€]. Avec ce microcrédit, j'ai pu fabriquer suffisamment pour vendre au marché. J'ai une clientèle de gens que je connais bien et qui me passe commande. Aujourd'hui, j'ai un revenu, je suis autonome et je donne même de l'argent à mes parents."

L'AFD et sa filiale Proparco ont octroyé un prêt à l'association Al Amana, afin de développer son portefeuille de prêts, étendre son activité à de nouvelles zones et diversifier ses produits financiers.

Extrait tiré du film *Rendez-vous au Maroc : Microfinance*.

►► Lire la vidéo sur www.afd.fr

L'adaptation au changement climatique

L'AFD aide les populations pauvres à faire face aux conséquences du changement climatique.

Les populations les plus pauvres sont aussi les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

Elles vivent souvent dans les zones à risque, sujettes aux inondations, aux glissements de terrains... Elles sont aussi celles qui ont le moins de moyens – financiers, d'influence, de réaction – pour faire face aux dommages occasionnés.

Par ailleurs, certains pays pauvres subissent de plein fouet les effets négatifs du changement climatique. Ils sont confrontés aux inondations, ouragans, sécheresses, autant de catastrophes naturelles qui d'exceptionnelles sont devenues récurrentes. Ils ont, pour réduire leur vulnérabilité, élaboré des programmes nationaux d'adaptation dont le but est d'établir les actions urgentes pour faire face à ces catastrophes. Sur les 49 pays les plus pauvres, 38 disposent, fin 2008, d'un programme d'action qui décrit l'évolution du climat, la vulnérabilité par secteur, l'impact sur les populations et la liste d'actions prioritaires à mettre en place.

Les pays du Nord ont une responsabilité dans la mise en œuvre de ces actions. Financer des projets d'adaptation au changement climatique pour accompagner les populations vulnérables, contribue directement à la lutte contre la pauvreté.

Dans ce contexte, l'AFD initie des actions pour aider ces pays à faire face aux imprévus du changement climatique auxquels ils sont confrontés. L'Agence a par exemple activement soutenu la mise en place et le développement de la première assurance risque contre le changement climatique aux Caraïbes. L'objectif de cette assurance est de permettre aux gouvernements de la région de disposer immédiatement de ressources financières afin de pouvoir intervenir, et ainsi garantir la survie du plus grand nombre de victimes (voir témoignage). ▀

"Avec la nouvelle assurance, les gouvernements peuvent réagir immédiatement en cas de catastrophe naturelle majeure."



Simon Young

Directeur du CCRIF (Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility), premier fonds d'assurance permettant aux gouvernements des Caraïbes de s'assurer contre les catastrophes naturelles.

"Les Caraïbes sont fortement exposées aux catastrophes naturelles : ouragans, tremblements de terre, inondations... Cela a des conséquences économiques très graves : un seul événement peut entraîner des coûts immenses, jusqu'à plusieurs dizaines de points du PIB ! C'est un frein majeur au développement des îles. Avec la nouvelle assurance, les différents gouvernements paient chaque année une prime et reçoivent une indemnisation en cas de catastrophe naturelle majeure. Ce type d'assurance contre les risques est différent d'une assurance traditionnelle, car elle est paramétrique : au lieu de rembourser une perte réelle, elle rembourse une perte estimée, à partir de données indiquant la sévérité des événements (vitesse des vents...). Les remboursements sont donc décaissés très rapidement et les gouvernements peuvent réagir immédiatement. Ce modèle d'assurance est tout à fait adaptable ailleurs, pour minimiser les effets du changement climatique."

En 2008, l'AFD a été un partenaire clé du CCRIF dans sa phase de développement. Elle a également soutenu financièrement la capitalisation du fonds.

■ Plus d'informations sur www.ccrif.org

➤ *L'Agence a activement soutenu la première assurance contre les risques de catastrophe naturelle aux Caraïbes.*

Lutter contre le changement climatique



La lutte contre le changement climatique comprend deux dimensions :

- l'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation, qui vise à ajuster les systèmes humains ou naturels aux changements engendrés par le réchauffement climatique.

L'adaptation a fait l'objet du 4^e rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat. L'étude montre que malgré les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, certains impacts du changement climati-

que sont inévitables. L'objectif de l'adaptation est donc de réduire ces effets négatifs par la mise en œuvre d'actions et de politiques pour protéger les systèmes naturels et humains. Ce thème était aussi cette année au cœur des négociations de la conférence de Poznan, 14^e conférence des Nations unies sur le changement climatique. L'AFD, qui y participait, a soutenu la mise en place rapide d'actions d'adaptation avec les autres bailleurs de fonds.

☒ L'adaptation au changement climatique consiste à mettre en place des actions pour en réduire les effets négatifs.



Anticiper les catastrophes naturelles aux Maldives

Le tsunami en décembre 2004 a constitué une catastrophe d'ampleur nationale pour les Maldives. Au moment des faits, aucune procédure de télécommunication d'urgence n'était en place. La destruction des réseaux de communication a empêché toute coordination entre les équipes d'aide humanitaire, aggravant ainsi la crise. Le tsunami n'est pas un événement isolé, l'archipel des Maldives est très exposé aux catastrophes naturelles. Le gouvernement, soutenu par l'AFD, a donc décidé de mettre en place un système d'alerte

précoce afin de limiter les dégâts matériels et humains en cas de crise naturelle. Le prêt de 5 M€ octroyé par l'AFD à taux très concessionnel servira à construire un réseau de télécommunication d'urgence, recouvrant 70 % du territoire. Les messages d'alerte pourront ainsi être relayés aux populations les plus exposées au danger, et les secours pourront s'appuyer sur ce réseau fiable pour organiser l'aide.

Soutenir la croissance économique





La croissance économique est indispensable pour générer les emplois et les ressources nécessaires à la réduction de la pauvreté et au développement. Les projets de l'AFD et de sa filiale Proparco soutiennent cette croissance en accompagnant les populations rurales à mettre en place une agriculture compétitive, en renforçant les capacités des entreprises et en proposant des instruments financiers qui s'adaptent aux besoins des acteurs économiques.

Le soutien aux agricultures

L'AFD aide les populations rurales à engager de profondes mutations pour rendre leur agriculture plus compétitive.



L'année 2008 a été marquée par la question : "Qui va nourrir la planète ?" et une prise de conscience mondiale autour des enjeux de sécurité alimentaire. Les "émeutes de la faim", provoquées par la flambée des prix des denrées de base, ont marqué les esprits au Nord comme au Sud. La récolte de céréales 2007 était la septième récolte déficitaire successive au niveau mondial. Début 2008, elle a contribué à accentuer la baisse des stocks mondiaux et donc de l'offre, amplifiée par la réforme des politiques agricoles américaine et européenne, la montée en puissance de programmes de valorisation non alimentaire de produits comestibles – comme le bioéthanol – et des accidents climatiques chez quelques pays fortement exportateurs. La demande a, quant à elle, continué de croître avec la démographie mondiale. Tout ceci a eu pour conséquence d'augmenter les cours sur les marchés mondiaux.

Cette année aura donc démontré les tensions qui existent sur le marché agricole, entre des paysans limités dans leur production (mauvaises récoltes, maîtrise de la production, concurrence...), et une demande qui ne cesse de croître du fait de la démographie mondiale, de l'urbanisation et des nouveaux besoins énergétiques.

Si tous les paysans n'ont pas pu profiter de cette embellie de courte durée sur les prix, la plupart des pays ont néanmoins compris qu'une véritable politique de soutien à leur agriculture est désormais nécessaire.



Développer la filière de coton équitable et biologique en Afrique de l'Ouest et du Centre

+ La filière coton de la zone franc traverse une crise sévère. Le mode de production du coton africain représente pourtant un atout considérable, facilement valorisable sur le marché mondial : il est très peu consommateur de produits chimiques, d'eau et d'énergie, fait vivre des millions de familles et est donc tout

à fait éligible aux critères de commerce équitable. Marché en pleine expansion, le secteur du "bio" représente une aubaine pour le coton africain. Afin d'aider les producteurs à tirer partie de cet avantage et améliorer la compétitivité de leur produit, l'AFD a octroyé une subvention de 4,7 M€ à l'Association

des producteurs de coton africains (Aproca). Ce financement permettra de convertir et structurer une partie de la production en coton équitable et biologique dans cinq pays producteurs : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Mali et Sénégal. L'objectif est de porter la production de coton équitable de 8 000 à

55 000 tonnes de fibres par an et la production de coton biologique de 400 à 8 600 tonnes. L'Aproca coordonnera, avec ses partenaires nationaux et internationaux (Max Havelaar France, Helvetas et Geocoton), la promotion du coton biologique et équitable africain auprès des filières de tissage.



Financer les exploitations agricoles des personnes défavorisées en Afrique du Sud

Depuis l'abolition de l'apartheid, l'Afrique du Sud s'est engagée dans une politique de modernisation. Afin de combattre les inégalités entre les Blancs et les "personnes historiquement défavorisées", l'Etat a engagé une politique de discrimination positive appelée "Black Economic Empowerment" et de redistribution des richesses. Dans le secteur agricole, cela s'est traduit par la mise en place d'une réforme agraire, visant la restitution de terres spoliées aux populations noires pendant l'apartheid et la redistribution de terres appartenant à des exploitants blancs. Dans ce cadre, l'AFD accompagne la démarche d'une banque commerciale, la Nedbank, qui finance

les projets d'exploitations agricoles et d'entreprises agro-industrielles détenues par les personnes exclues, qu'elles soient noires, métisses ou indiennes.

Le prêt de 40 M€ à conditions concessionnelles permettra à la banque de diversifier son portefeuille agricole pour favoriser l'accès des personnes défavorisées aux services financiers. Les objectifs visés sont à la fois économiques (augmentation de la production agricole dans les filières concernées) mais aussi sociaux : augmentation du revenu et du pouvoir de décision des personnes défavorisées, amélioration de leurs conditions de vie et donc réduction des inégalités.

Une stratégie adaptée au contexte de crise

Pour faire face à l'urgence, la France s'est engagée à doubler son aide alimentaire aux pays les plus pauvres et contribuera au fonds additionnel d'un milliard d'euros débloqué par l'Europe, et destiné à la relance de l'agriculture en Afrique subsaharienne.

Dans ce contexte, l'AFD a révisé sa stratégie afin de soutenir les économies agricoles et rurales à engager de profondes mutations. L'objectif est de promouvoir de nouveaux modèles agricoles, plus productifs mais également plus respectueux de l'environnement. D'ici 2011, 15 % des engagements de l'Agence seront consacrés au développement rural, avec une priorité à l'Afrique où les besoins sont particulièrement importants.

Les domaines d'intervention de l'AFD sont larges : soutien aux organisations de producteurs dans la structuration de leur filière et dans leur implication à tous les niveaux de décision, appui aux agricultures d'exportation et à la production rizicole, investissements en matière d'irrigation et gestion partagée de l'eau, appui aux maîtrises d'ouvrages décentralisées et renforcement de capacités locales, diffusion à grande échelle d'expériences positives (comme l'agro-écologie), accompagnement dans l'élaboration et la mise en place des politiques sectorielles agricoles.

Filières équitables, agro-écologie : l'Agence innove

Plusieurs innovations importantes ont été mises en œuvre cette année. L'AFD apporte son soutien à la filière coton en Afrique de l'Ouest, qui traverse une crise sévère. Sa structuration en filière équitable lui permettra de bénéficier de l'engouement des consommateurs pour les produits d'origine "bio" (voir page ci-contre). L'Agence a également favorisé la diffusion des méthodes d'agro-écologie – jusqu'à maintenant concentrées dans quelques pays pilotes – et aidé les entreprises agro-alimentaires africaines à s'insérer dans le commerce international et à promouvoir leurs produits. Les financements accordés en 2008 se sont élevés à hauteur de 112,6 M€. Ils bénéficient à plus de 800 000 personnes – producteurs et leur famille – et auront une incidence directe sur 155 milliers d'hectares pour les projets comprenant des aménagements. ▀

"Grâce à la digue, les rendements augmentent, je vends une partie des récoltes et mes enfants vont à l'école."



Khvan Sam Heng

Agriculteur dans le district de Prey Nup, Cambodge

"Avec la digue, notre niveau de vie a changé. Nous pouvons maintenant cultiver le riz alors qu'auparavant, l'entrée de l'eau salée nous en empêchait. Aujourd'hui, notre rendement a augmenté car, grâce à la digue, nous pouvons cultiver 90 % de la terre. Je peux ainsi vendre une partie des récoltes, ma famille a de l'argent et mes enfants peuvent aller à l'école."

Au Cambodge, l'AFD a financé la réhabilitation des polders de Prey Nup, pour protéger les rizières contre l'intrusion des eaux salées. Aujourd'hui, la gestion des polders est assurée par une communauté d'usagers.

Extrait tiré du film *Construire contre les marées*, évaluation filmée du projet Prey Nup (1998 - 2008)

▀ Lire la vidéo sur www.afd.fr

▀ La crise alimentaire a fait prendre conscience à la plupart des pays qu'une véritable politique de soutien à leur agriculture était nécessaire.

L'appui aux entreprises locales

L'AFD favorise la mise à niveau des entreprises du Sud. Elle renforce leur capacité à exporter et facilite leur accès aux financements.



En créant des emplois et de la valeur ajoutée, le secteur privé est le moteur de la croissance. Or, dans les pays en développement, il est encore trop peu compétitif. Limité par un environnement des affaires peu favorable, il se caractérise par une majorité de micro-entreprises, par la place importante du secteur informel et par la prédominance du secteur primaire. Le soutien aux entreprises est l'une des spécificités de l'Agence. Ses concours et ceux de sa filiale Proparco ont pour objectif de contribuer à la croissance et à la création d'emplois.

La stratégie de l'AFD en matière d'aide au secteur privé se concentre principalement sur :

- ▶ l'accès aux financements des entreprises ;
- ▶ le développement des compétences par la formation ;
- ▶ le renforcement des capacités humaines et techniques ;
- ▶ l'insertion des entreprises dans les échanges internationaux ;
- ▶ l'accès à l'information.

L'Agence est aussi attentive aux impacts environnementaux et sociaux engendrés par l'activité des entreprises. Elle accompagne les économies naissantes dans une démarche de développement durable, en contribuant à améliorer leurs pratiques environnementales et éthiques.



Partager les risques avec Danone Communities

Présent depuis 10 ans dans les pays émergents, le Groupe Danone a décidé de développer des produits laitiers accessibles aux plus pauvres. A la suite d'une rencontre en 2005 entre son PDG, Franck Riboud, et Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank et prix Nobel de la paix, une filiale est créée. La Grameen Danone Food propose un yaourt à bas prix, adapté aux besoins nutritionnels des populations défavorisées du Bangladesh.

Une usine est construite, produisant pour 3 millions de consommateurs et favorisant les emplois locaux. La distribution des produits s'effectue dans les villages par les "grameen ladies", des mères de famille formées aux techniques du porte à porte.

Pour appuyer ce projet à fort impact social, mais aussi ceux d'autres entreprises, un fonds spécifique est créé en 2007 : le "Fonds Danone Communities". Afin de soutenir cette initiative et partager les risques avec le secteur privé, l'AFD a noué un partenariat sur dix ans avec Danone Communities. La garantie Ariz de l'Agence permet ainsi de garantir 50 % des prises de participation, jusqu'à 5 M€. En 2008, la garantie Ariz pour la Grameen Danone Food s'élève à 0,5 M€.

L'AFD et sa filiale Proparco ont développé une large palette d'outils financiers pour soutenir le secteur privé, de la subvention à la prise de participation, en passant par les prêts concessionnels et les garanties.

Le renforcement des capacités commerciales à l'exportation

De nombreux pays en développement possèdent des avantages comparatifs sur certains de leurs produits. C'est par exemple le cas de la pêche en Mauritanie ou de la pomme de terre en Guinée. Cependant, freinés par leur économie naissante et insuffisamment structurée, ces pays arrivent difficilement à se faire une place dans les échanges internationaux.

➤ L'AFD et sa filiale Proparco ont développé une large palette d'outils financiers pour soutenir le secteur privé.

Pour favoriser leur insertion dans le commerce mondial, la France a lancé en 2002 un programme de renforcement des capacités commerciales. Co-financé par la direction générale du Trésor et de la politique économique et par l'AFD, il a été renouvelé en 2006 à hauteur de 25 M€ pour une période de trois ans. Il vise à aider treize pays en développement à tirer avantage de la mondialisation, en renforçant leurs performances à l'exportation et en intégrant les règles qui régissent les échanges.

Entre 2002 et 2008, le programme a financé une grande variété de projets : formation de conseillers commerciaux, mise à niveau d'entreprises, adaptation des produits aux normes internationales, labellisation de produits, promotion de certification sociale et environnementale... Grâce à ce programme, plusieurs filières ont bénéficié d'appui à l'exportation, comme la pomme de terre de Guinée, les productions légumières en Egypte, la pêche en Mauritanie, l'aquaculture à Madagascar, le café au Laos, le coton en Afrique de l'Ouest, l'huile d'olive dans les Territoires autonomes palestiniens...

L'accès des petites et moyennes entreprises aux financements

Entre le plafond des microcrédits et le plancher des crédits des banques commerciales, il existe, dans la plupart des pays en développement, une défaillance du marché financier. Les petites entreprises sont jugées trop risquées pour les banques traditionnelles, mais trop "gourmandes" pour les institutions de microfinance.

La mésofinance, qui vise à soutenir ces petites entreprises ayant difficilement accès aux financements, est un secteur d'intervention de l'AFD.



Favoriser les exportations malgaches

Bien qu'elles contribuent au PIB à hauteur de 26 %, les exportations de Madagascar restent entravées par de lourdes contraintes : compétitivité insuffisante des entreprises, manque de promotion des produits sur le marché mondial, non-conformité de ces produits aux normes internationales requises...

En 2005, l'AFD a octroyé une subvention de 2,6 M€ à l'Etat malgache dans le cadre du programme de renforcement des capacités commerciales, afin de soutenir les exportations et le tourisme. A travers ce financement, plusieurs institutions ont été appuyées dans leur stratégie : le centre de

solutions PME comporte désormais un guichet "exportation" destiné à appuyer les entreprises exportatrices, notamment l'association Text'île Mada qui regroupe des entreprises de textile ; la Chambre de commerce et d'industrie France-Madagascar et l'office national du tourisme ont pu développer leurs actions de promotion. A ce titre, une campagne a été lancée pour assurer la promotion de l'écotourisme à Madagascar. Suite à son succès, une deuxième subvention de 1,5 M€ a été approuvée fin 2008 pour pérenniser les actions des institutions.

Entre 2002 et 2008, le programme de renforcement des capacités commerciales a financé une grande variété de projets, comme la pêche en Mauritanie.



L'appui au entreprises locales

...

La démarche de l'Agence consiste à offrir aux institutions de microfinance et aux établissements bancaires une large gamme d'interventions pour combler ce vide : lignes de crédit, renforcement des capacités pour appréhender cette clientèle par la formation et l'assistance technique, outils de partage des risques comme les garanties de portefeuille ou la création de sociétés de caution mutuelle.

Les financements des projets de mésofinance de l'AFD sont octroyés sous forme de prêts concessionnels dans les pays émergents (Egypte, Turquie) et sous forme de subventions dans les pays plus pauvres, essentiellement en Afrique subsaharienne.

Pour favoriser l'accès des PME à des financements de long terme, l'Agence apporte des garanties aux banques. Ce produit financier permet aux banques de limiter les risques qu'elles prennent. Le fonds de garantie Ariz (assurance pour le risque de financement de l'investissement privé en zone d'intervention de l'AFD) est dédié aux banques et institutions de microfinance qui souhaitent obtenir de telles garanties. Ce fonds vise à amplifier le volume des financements d'équipement aux entreprises du Sud.

En 2008, dans la logique de l'initiative présidentielle pour le soutien de la croissance en Afrique, le dispositif Ariz a considérablement évolué. Ses capacités d'intervention ont été renforcées avec un potentiel d'engagements porté à 750 M€. Ariz encourage l'essor de la mésofinance

en proposant aux banques une garantie de portefeuille souple et adaptée à leurs besoins. Les procédures d'instruction, de décision et de gestion ont été assouplies, afin d'améliorer le service de proximité offert aux partenaires financiers d'Ariz.

Ce dispositif offre une garantie de 50 % – y compris pour les risques climatiques ou politiques – d'un prêt consenti par une banque locale à une PME en création ou en développement. Le mécanisme garantit également à l'investisseur – maison mère ou fonds d'investissement – 50 % du risque de sa participation au capital d'une PME locale.

Les engagements en garantie d'Ariz ont progressé de plus de 80 % en 2008 pour atteindre 25,7 M€. Ils ont concerné près de 90 bénéficiaires, PME et institutions de microfinance, répartis dans 13 pays. Ils ont contribué au financement d'environ 80 M€ d'investissements nouveaux et à la création ou au maintien de près de 6 500 emplois, majoritairement sur le continent africain. ▀

"Le programme de mise à niveau nous a permis d'augmenter nos capacités de production de plus de 40%."



El Hadj Aly Sow

Directeur général adjoint de NMA Sanders,
Nouvelle minoterie africaine (production de farine boulangère,
aliments de bétail et pâtes alimentaires), Sénégal

"Notre société a été élue au programme de mise à niveau des entreprises du Sénégal. Il y a d'abord eu un diagnostic qui a permis de définir l'ensemble de nos points faibles. Puis nous avons bénéficié d'une mise à niveau globale, de l'appareil productif à l'encadrement du travail, en passant par les ressources humaines. Au niveau de ces dernières par exemple, les gens n'étaient pas formés, ne connaissaient pas assez bien leur métier. Maintenant chacun sait ce qu'il doit faire. Nos ouvriers et nos contremaîtres savent manier les machines, ils savent produire. Cela nous a permis d'augmenter nos capacités de production de 7 à 10 tonnes par heure. 3 tonnes en une heure, c'est très important ! Cette mise à niveau nous a beaucoup aidés à pallier nos insuffisances. Aujourd'hui nous sommes en phase d'extension, mais la concurrence est rude. Notre objectif est donc d'encore mieux maîtriser notre métier."

Comme une soixantaine d'entreprises sénégalaises, NMA Sanders a bénéficié d'un programme de mise à niveau global, financé par l'AFD. Ce projet permet aux entreprises d'être plus compétitives pour affronter la concurrence étrangère dans les meilleures conditions.

➤ **Plusieurs filières ont bénéficié d'appui à l'exportation, comme la pomme de terre de Guinée, l'aquaculture à Madagascar ou l'huile d'olive dans les Territoires autonomes palestiniens...**

Une année historique pour l'appui au secteur privé

Secteur productif, systèmes financiers, infrastructures et capital-investissement : Proparco favorise les investissements privés des pays les plus pauvres aux pays émergents.

Proparco, filiale de l'AFD, est née il y a trente ans de la conviction que le secteur privé est le principal moteur de la croissance des économies du Sud. En 2008, elle a octroyé 789 M€, soit 32 % de plus qu'en 2007, à travers 65 projets dans près de 30 pays. Son rôle croissant dans les pays en développement et émergent s'est concrétisé en 2008 par le triplement de son capital (voir ci-dessous).

La stratégie de Proparco repose sur trois piliers :

- ▶ promouvoir la croissance économique et la création d'emplois dans les pays en développement (280 M€ engagés en Afrique subsaharienne soit 35,6 % de l'activité) ;
- ▶ fournir des services de base aux populations les plus pauvres (159 M€ pour des projets d'infrastructures et 3,6 M€ en microfinance) ;
- ▶ diffuser des standards environnementaux et sociaux élevés, notamment en matière d'efficacité énergétique dans les pays émergents (174 M€ investis).

Proparco s'adapte aux besoins spécifiques des investisseurs privés dans ces régions et propose une palette complète d'instruments financiers.

Ainsi, 48 prêts ont été accordés en 2008 pour un total de 683,5 M€, dont 20 % financés en monnaie locale. L'activité en fonds propres de la filiale de l'AFD est également en nette progression avec un portefeuille de participations d'une valeur brute de 219,8 M€ investis en participations directes dans les banques, les entreprises et les infrastructures, ou en participations indirectes via des fonds d'investissement.

Plusieurs projets innovants illustrent la diversité des activités de Proparco en 2008 : cofinancement du premier projet privé de géothermie en Afrique, le projet de cogénération bagasse au Kenya, octroi d'un prêt en FCFA à une société de leasing en Côte d'Ivoire, mise à niveau d'un hôtel de Maputo au Mozambique, développement de la production de véhicules propres au Brésil, réduction de la fracture numérique dans les collectivités d'Outre-mer... 

LES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR PROPARCO EN 2008 CONTRIBUERONT À :

SOUTENIR **34 500**
ENTREPRISES

FORMER
13 500
étudiants

CRÉER ET MAINTENIR
175 500 emplois

ÉCONOMISER
598 000
tonnes d'équivalent CO₂

Les financements de Proparco se portent sur des projets économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables.

2008, un véritable tournant pour Proparco

La filiale de l'AFD dédiée au financement du secteur privé des pays en développement, a mené à bien une augmentation de capital de 300 M€, portant ses fonds propres à 500 M€ en mai 2008.

Cette augmentation de capital, massivement souscrite par ses actionnaires minoritaires, ouvre la gouvernance de la société aux partenaires privés dont la part est passée de 31 % en 2007 à 43 % en 2008. La présence de l'AFD aux côtés de banques et institutions financières françaises, européennes et africaines, fait de Proparco une plate-forme d'investisseurs publics/privés adaptée aux enjeux du secteur privé des économies en développement. Elle bénéficie à la fois de l'expertise des actionnaires et du soutien multiforme de l'AFD.

Proparco pourra ainsi tripler le niveau de ses financements, en octroyant près de 4 milliards d'euros d'investissement dans les pays du Sud au cours des cinq prochaines années. Elle est en mesure de fournir des solutions innovantes aux investisseurs et emprunteurs, afin de stimuler l'investissement dans les pays émergents et en développement.

Nord / Sud

Relever les défis communs





Préserver les biens publics mondiaux nécessite de relever les défis qui se posent aussi bien aux pays du Nord qu'aux pays du Sud. Pour cela, l'Agence finance des projets qui prennent en compte le réchauffement climatique, la situation des migrants ou encore la fragilité des Etats et les sorties de crise.

La lutte contre le réchauffement climatique

Accès à l'énergie, efficacité énergétique, préservation des ressources...
L'AFD est devenue un acteur majeur de la lutte contre le réchauffement.

La réalité du changement climatique fait aujourd'hui consensus au sein de la communauté internationale

: les émissions de gaz à effet de serre, dues à la déforestation et à l'utilisation croissante des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), sont à l'origine des perturbations du système climatique. C'est ce qu'a confirmé le 4^e rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat.

Face à ces bouleversements – disparition irréversible d'espèces animales ou végétales, dégradation de l'environnement, accroissement des événements climatiques – et à la raréfaction des ressources fossiles comme le pétrole, il s'avère nécessaire de revoir nos raisonnements sur la croissance. Certaines études scientifiques avertissent que notre mode actuel de consommation dépasse de 30 % ce que peut fournir durablement notre planète. Elles montrent aussi l'énorme inégalité entre les pays : un Africain consomme deux fois moins de ressources naturelles qu'un Européen et quatre fois moins qu'un Nord-Américain.

Une nouvelle problématique s'impose aux institutions de développement : concilier les besoins de développement des pays du Sud avec la contrainte du changement climatique.

Dans le cadre de la Convention de Rio signée en 1992, l'AFD participe à ces efforts en consacrant une part importante de ses financements à la lutte contre le changement climatique. Cette année, les montants engagés ont atteint 735 M€. 80 % de ces engagements ont concerné le secteur de l'énergie.

Dans ce domaine, l'AFD contribue à l'atteinte de trois objectifs :

- ▶ une production d'énergie "sobre" et peu émettrice en gaz carbonique ;
- ▶ une énergie compétitive et sécurisée ;
- ▶ une énergie accessible à tous.

Au-delà des montants engagés, l'Agence s'attache à évaluer l'impact des projets qu'elle finance. Cette année, les projets de lutte contre le changement

climatique contribueront à éviter l'émission de 3,3 millions de tonnes de CO₂ par an et cela pendant 20 ans.

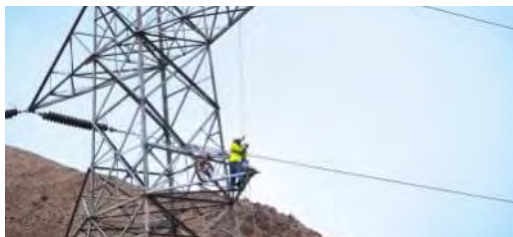
L'accès à l'énergie durable pour tous

La desserte en électricité des zones rurales et l'approvisionnement en combustible domestique des centres urbains sont les parents pauvres des politiques énergétiques dans la grande majorité des pays en développement. En 2030, si rien n'est fait, 1,4 milliard de personnes resteront encore sans électricité. L'augmentation du prix des énergies fossiles et la lutte contre le changement climatique rendent nécessaire la mise en œuvre d'approches innovantes.

L'Agence finance des projets de sécurisation et d'extension des réseaux d'électricité. La priorité est donnée aux zones périurbaines et rurales. Pour résoudre la question de la viabilité et l'accessibilité financière du service dans ces zones, elle privilégie les solutions décentralisées, renouvelables – solaire, éolien, micro-hydraulique, biomasse traditionnelle – et innovantes. Ainsi au Kenya, l'aide apportée par l'AFD au secteur de l'énergie couvre un large spectre d'activités. Ces projets incluent des aspects innovants, tant commerciaux (prépaiement, délégation de gestion technique et/ou commerciale, concessions par région) qu'institutionnels (révision de la politique de raccordement des réseaux, réflexion sur l'évolution institutionnelle afin de favoriser l'électrification en zones rurales et l'appui à la planification des investissements). L'Agence contribue également au développement de la géothermie, énergie durable à fort potentiel au Kenya.



Etendre le réseau d'électricité en zone rurale au Bénin



Au Bénin, le taux d'accès à l'électricité en milieu rural n'est que de 4,5 %, contre 47 % en milieu urbain. Les conséquences sont néfastes pour les populations : les adductions d'eau fonctionnent mal, les entreprises sont limitées dans l'augmentation de leur production et les jeunes, peu attirés par ces conditions de vie, s'installent dans les villes. Dernièrement, une soixantaine de villages a été équipée d'un réseau d'électricité, dans le cadre du programme de soutien de l'Etat béninois à ce secteur. Le

financement de l'AFD de 7,8 M€ permettra d'étendre le réseau dans les localités voisines non desservies et offrira aussi un service adapté aux populations. Les abonnés auront en effet la possibilité de "prépayer" leur énergie et donc de gérer leur consommation comme ils le souhaitent. Les branchements à l'installation seront subventionnés, afin de ne pas créer de barrière financière à l'entrée.

Une campagne sera mise en œuvre pour informer les populations de l'arrivée de l'électricité, et pour les sensibiliser à une consommation plus économique de leur énergie.

L'accès à l'énergie des zones rurales pauvres est un moteur pour la croissance économique de ces territoires. De nouveaux emplois seront créés et les conditions de vie de la population améliorées (confort, fonctionnement facilité des centres de santé et des écoles...).



La déforestation est une des causes à l'origine des perturbations climatiques.

Erdogan Gögen

Directeur général d'Invest Trading Consulting (ITC), entreprise de traitement des déchets, Turquie

" ITC est responsable du traitement des déchets solides pour toute la capitale Ankara et également pour la ville d'Adana. Nous traitons toutes sortes de déchets, y compris ceux qui sont recyclables. ITC se rémunère grâce à la production d'électricité rendue possible par le captage de biogaz des décharges. La capacité du site a atteint 11,2 MW en janvier 2008. A l'aide de ce projet, les déchets éliminés sont utilisés, l'émission de gaz à effet de serre est réduite. Les déchets, ce sont de la matière première, et non pas des ordures. Nous avons changé la mentalité des gens. Avec le prêt accordé par la banque,

nous pouvons développer nos activités et installer de nouveaux équipements ; la production d'électricité est ainsi augmentée. Jusqu'à maintenant, nous avons économisé 500 000 tonnes de CO₂, chiffre qui augmentera avec le développement de notre site. Notre but est de pouvoir convertir tous les déchets."

"Les déchets sont de la matière première et non pas des ordures. Nous avons changé la mentalité des gens."



L'AFD a accordé une ligne de crédit à la banque TSKB en Turquie, pour le financement de projets de maîtrise de l'énergie et de dépollution. ITC est l'une des entreprises ayant bénéficié d'un prêt de la banque.



Développer l'habitat durable en Thaïlande

La Thaïlande est tributaire à 97 % des énergies fossiles. Le logement représente un enjeu important d'économie d'énergie, la construction et la demande d'équipement – la climatisation en particulier – étant en forte croissance.

La Government Housing Bank (GHB) est leader sur le marché du financement de logements économiques. Le projet de partenariat entre l'AFD et la GHB a pour but de prouver qu'une démarche d'efficacité énergétique dans l'habitat est économiquement viable : un surcoût de construction et d'équipement inférieur à 5 % des coûts standards permet de générer une économie d'électricité de 30 à 40 %. Ce surcoût initial peut être couvert au

bout de 4 à 6 ans grâce aux économies d'énergie dégagées. Le prêt de 40 M€ octroyé par l'AFD à la banque thaïlandaise est rétrocédé sous forme de prêts à des promoteurs, sélectionnés d'après des critères techniques et financiers, ainsi qu'à des particuliers accédant à la propriété. Les prêts sont destinés à la construction et à l'acquisition de logements "verts" de moyenne gamme dans la périphérie de Bangkok et dans les capitales régionales. La GHB a constitué en son sein une équipe dédiée à la mise en œuvre du projet avec l'appui d'une assistance technique financée par l'AFD. Une cinquantaine d'immeubles bénéficieront de cette initiative.

La lutte contre le réchauffement climatique

L'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique est à rechercher dans tous les secteurs : industrie, bâtiment, transport, agriculture, énergie. Les investissements dans ce domaine présentent la particularité d'être souvent décentralisés et lourds, car ils nécessitent des équipements et des aménagements permettant de changer les habitudes. Dans le domaine de l'efficacité énergétique, l'Agence a mobilisé cette année de nouveaux concours principalement destinés aux secteurs de l'industrie et du bâtiment.

Dans le secteur industriel, l'AFD intervient sous forme de lignes de crédit accordées aux banques locales pour le financement d'investissements de maîtrise de l'énergie. Le dernier concours de ce type, d'un montant de 40 M€, a été accordé à l'île Maurice afin d'améliorer les performances environnementales et énergétiques des industries de l'île.

La consommation énergétique dans le secteur du bâtiment est en forte croissance dans les pays en développement. Ce secteur très diversifié – neuf, ancien, individuel, collectif, résidentiel, tertiaire – présente de forts potentiels d'économie d'énergie, pourtant difficiles à capter. Leur valorisation nécessite des financements adaptés, engageant tous les acteurs : promoteurs et entreprises de construction, acquéreurs, banques immobilières, sociétés de services énergétiques. En partenariat avec des banques de l'habitat, l'AFD instruit des lignes de crédit ciblées sur le logement efficace en énergie, les prêts étant accordés en contrepartie d'amélioration des performances. L'innovation dans le financement des bâtiments et de leurs systèmes énergétiques entraîne des économies d'énergie significatives. //



Le Fonds français pour l'environnement mondial

Le FFEM, fonds public bilatéral créé à l'initiative du gouvernement français en 1994, se consacre à la protection de l'environnement mondial et au développement durable, en menant des réflexions et des actions innovantes dans un grand nombre de domaines : changement climatique, biodiversité, eaux internationales, dégradation des terres, déforestation, polluants organiques persistants, ozone...

Chaque projet ou programme financé par le FFEM est présenté sous la responsabilité d'une institution membre de son comité de pilotage (ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, ministère des Affaires étrangères et européennes, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et AFD). Sur avis du comité scientifique et technique composé de dix personnalités de haut niveau, 16 projets cofinancés par le FFEM ont été engagés en 2008, pour un montant total de 18,5 M€, avec une priorité accordée à la problématique de l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique en Afrique. Tous ces projets sont réalisés en partenariat avec des acteurs du Nord et du Sud et contribuent aux efforts français en faveur de l'environnement mondial.

➔ L'AFD intervient sous forme de lignes de crédit accordées aux banques locales pour financer des investissements de maîtrise de l'énergie.

L'appui aux migrants

Accompagner au Nord pour développer au Sud : l'AFD appuie la mise en place de projets de co-développement.

Le développement solidaire vise à réduire la pauvreté dans les régions d'émigration, dans le cadre d'une meilleure gestion des flux migratoires. À la demande et en partenariat avec les Etats d'origine et la société civile concernée, des actions de coopération et de développement local sont mises en œuvre. Dans ce cadre général, le co-développement consiste à appuyer les migrants dans leurs projets d'appui au développement économique et social de leur pays d'origine.

En octobre 2008, l'AFD et le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire ont signé une convention, l'Agence concrétisant ainsi son rôle d'opérateur dans la mise en œuvre de projets de développement solidaire.

Cette année, les actions poursuivies ont concerné trois secteurs :

► l'appui aux transferts de fonds des migrants vers leur pays d'origine :

Le site **envoirdargent.fr**, décidé en 2007 par le gouvernement et mis en œuvre par l'AFD, est destiné aux migrants établis en France qui envoient des fonds dans leur pays d'origine. Il permet de comparer les coûts et les modalités d'envoi d'argent dans six pays (Bénin, Comores, Mali, Maroc, Sénégal et Tunisie). Il contribue à l'information et à la bancarisation des migrants et de leur famille restée au pays, et sera élargi à 16 pays fin 2009.

► l'appui au secteur productif :

L'AFD contribue à mobiliser, à la demande des migrants, ces transferts d'argent vers l'appui aux PME locales. Au Maroc, l'Agence a mis en place un projet test qu'elle souhaite développer à l'échelle nationale et étendre à d'autres pays (voir ci-dessous).

► le renforcement de la formation locale :

La formation professionnelle dans les pays d'origine des migrants s'avère un moyen efficace de maîtrise des flux migratoires, une main d'œuvre formée permettant de répondre aux besoins locaux. Dans ce cadre, l'AFD soutient en Tunisie, depuis novembre 2008, la création et l'extension de deux centres de formation professionnelle – dans les métiers du bois et de la soudure. //

■ Plus d'informations sur www.envoirdargent.fr



■ L'AFD appuie les transferts d'argent des migrants en faveur du secteur productif dans leur pays d'origine.



Accompagner les migrants dans la création d'entreprises au Maroc

Plus de 3 millions de Marocains vivent à l'étranger, dont 85 % en Europe et une majorité en France. Les transferts d'argent qu'ils envoient vers leur pays d'origine n'ont cessé d'augmenter et représentent aujourd'hui près de 10 % du PIB marocain. Pourtant, ces transferts

restent mal exploités, tout comme les opportunités d'investissement locales. Le projet pilote mis en œuvre par l'AFD, et géré pour le compte de la Commission européenne, a permis de soutenir financièrement les investissements productifs des Marocains

vivants à l'étranger et de favoriser le retour au pays des volontaires. Deux volets ont été testés :
► l'appui au tourisme rural dans le sud marocain, par la création de gîtes ruraux s'intégrant dans un projet de développement touristique. 103 emplois directs ont

été créés et environ 300 emplois indirects.

► l'appui à la création de PME dans des secteurs innovants. Trois PME ont été créées, générant fin 2007 un chiffre d'affaires de 2,2 M€ et employant 59 salariés permanents.

Pour favoriser le développement de pays fragiles, l'AFD s'attache à mettre en place les conditions d'un environnement stable.

Sorties de crise et Etats fragiles

Les bailleurs de fonds sont de plus en plus présents dans les Etats en situation de fragilité, de crise ou de sortie de conflit. Ils poursuivent deux objectifs :

- Préserver la paix, en mettant en œuvre des actions de prévention afin que les tensions et inégalités qui déstabilisent certains pays du Sud ne dégénèrent pas en crise ouverte. Il faut alors "produire" du développement économique et social, mais aussi traiter certaines des causes susceptibles de déboucher sur une crise.
- Accompagner les pays en sortie de conflit sur la voie du retour à la normale. Il s'agit de reconstruire, mais aussi d'assurer la transition entre les interventions d'assistance humanitaire et la reprise des actions de développement.

Après s'être dotée en 2007 d'une stratégie consacrée à la prévention des crises et aux sorties de conflit, l'AFD a poursuivi le développement de ses outils pour faire face à de telles situations. Elle a créé en 2008 une équipe dédiée, dont la mission principale est d'intégrer ces objectifs dans les stratégies et projets mis en œuvre sur le terrain.

Ces actions ont permis de réviser la stratégie de l'Agence en Côte d'Ivoire – marquée par la réouverture de l'agence d'Abidjan – et au Kenya, gravement touché par les violences qui ont suivi les dernières élections présidentielles.

Une série de réflexions et d'études sectorielles ont été lancées, permettant à l'AFD d'ajuster ses actions dans les domaines tels que la microfinance, l'eau, l'assainissement et le traitement des économies dites de guerre.

Dans le cadre de son aide aux pays en sortie de crise, l'Agence finance un programme dont l'objectif est d'accompagner le retour dans leurs villages des populations tchadiennes déplacées par les hostilités (voir ci-contre). Ce programme s'articule avec une intervention de restauration de la sécurité dans cette même région, sous la double égide des Nations unies et de plusieurs pays européens. ▀



Accompagner le retour des populations déplacées au Tchad oriental

L'est du Tchad connaît depuis plusieurs années une forte instabilité, alimentée par des conflits armés récurrents. Cette instabilité affecte, outre les réfugiés originaires du Darfour, près de 200 000 Tchadiens contraints à l'exode dans leur propre pays. Les Nations unies et plusieurs pays européens, dont la France, ont mis en place une force militaire pour sécuriser la région. Afin de développer cette zone et d'accompagner le retour des populations tchadiennes dans leur région d'origine, l'AFD a accordé une subvention de 10 M€ à l'Etat tchadien. Ce programme, auquel participe l'Union européenne,



améliorera l'accès des populations aux services de base, eau et santé. Il appuiera la relance des activités économiques, essentiellement dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Ce programme vise le retour de 180 000 personnes.





Financer une ONG dans un contexte de crise Soutien à l'oléiculture au Liban

La culture d'olives dans le Sud-Liban a fortement souffert du conflit de l'été 2006. Les oliveraies ont été dévastées, alors qu'une partie de la population a été contrainte de gagner les régions plus sûres.

Dans le cadre de ses financements accordés en contexte post-crise, l'AFD a choisi de soutenir un projet de relance de l'oléiculture dans cette zone, présenté par la Guilde européenne du raid.

La subvention de 594 000 € octroyée par l'Agence pour une durée de trois ans vise à mieux valoriser l'oléiculture et ses produits dérivés, afin d'accompagner le retour des populations déplacées par le conflit, leur réinsertion économique et freiner l'exode rural.

Pour cela, 2 000 agriculteurs recevront une formation et seront aidés d'un microcrédit. Un pressoir moderne sera installé, plusieurs études de marché et une stratégie produit seront élaborées.

Au terme du projet, la production d'olives et d'huile devrait augmenter de 25 %, le nombre d'oléiculteurs de 10 % et l'huile d'olive produite devrait être certifiée "extra vierge".

Pour soutenir ce projet, l'Agence mobilise un mécanisme mis en place en 2007, la facilité d'innovation sectorielle pour les ONG, qui finance les opérations novatrices portées par des ONG.



"Relancer la culture du coton pour empêcher l'extension du pavot."



Farouq Baroukzai

Conseiller pour la coopération française
auprès du ministère de l'Agriculture,
de l'irrigation et de l'élevage, Afghanistan

"Pendant les années de guerre, la production du coton avait chuté au point d'être complètement anéantie. En 2001, est née l'idée d'un projet de relance de la production cotonnière dans le Nord et le Nord-est de l'Afghanistan. Ce projet a permis de développer la culture du coton, qui, en trois ans, a été pratiquement multipliée par quatre : de 20 000 tonnes, elle est passée à 75 000 dans les régions où nous intervenons. Des milliers de paysans ont pu développer leurs rendements. D'autant que nous avons introduit une variété de semence très rentable et très résistante.

Il ne s'agit pas de substituer la culture du coton à celle du pavot mais plutôt d'empêcher l'extension de cette dernière. Contrairement aux idées reçues, les paysans ne se retrouvent pas dans la culture de l'opium. Ils reçoivent de l'argent des différentes mafias et doivent se cacher pour pratiquer cette culture illicite."

En Afghanistan, l'AFD finance un projet de relance de la culture du coton. Sur les zones du projet, celle du pavot est en régression.

☒ Agriculteur afghan de la province de Konduz.



The background image shows two men in white shirts looking at a map pinned to a wall. The man in the foreground is pointing at a specific location on the map. The map appears to be a geographical map with various labels and lines. The setting is outdoors, with a concrete structure and some red pipes visible in the background.

La connaissance au service **du développement**

Activité majeure de l'AFD, la production de connaissances a pour but de contribuer à la définition des politiques de développement de la France et de ses partenaires. Elle est devenue un complément indispensable aux outils financiers et techniques.

La contribution au débat

Parce qu'on ne peut agir sans connaître, l'AFD s'attache à créer et à faire avancer le débat sur le développement.

La recherche, la capitalisation d'expériences, l'animation de conférences, les opérations de formation et les évaluations

sont des outils à part entière au service du développement. En 2008, l'AFD a développé sa production de connaissances (production intellectuelle), afin de mener une réflexion approfondie sur le développement.

L'AFD a organisé cette année plusieurs conférences internationales, comme le colloque "Entreprendre pour le développement" en décembre (voir ci-dessous); la conférence annuelle du groupe d'experts en formation professionnelle, où 150 experts ont débattu du thème de l'enseignement technique et de la formation professionnelle; la rencontre annuelle organisée en partenariat avec le réseau European Development Research Network en novembre et consacrée à la gestion des ressources naturelles face à la croissance de la population (voir page ci-contre).

Elle a également organisé un séminaire restreint de très haut niveau à

Ermenonville, qui a réuni des participants de l'Union européenne et des acteurs multilatéraux sur le thème de l'architecture de l'aide européenne. L'AFD était présente aux conférences internationales, où elle a contribué au débat: à Doha pour la conférence sur le financement du développement, à Accra au Ghana pour le troisième forum sur l'efficacité de l'aide et pour la sixième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement Afrique-Caraïbes-Pacifique, et au Cap, pour la conférence ABCDE de la Banque mondiale. Ces rencontres donnent l'occasion aux équipes de l'AFD de comparer leurs méthodes et leurs savoirs aux travaux d'autres acteurs. Le Cefeb, centre de formation de l'AFD, a organisé 58 séminaires représentant 10 600 jours de formation, destinés à 1 500 auditeurs d'une trentaine de pays. Il a aussi dispensé des prestations de conseil aux entreprises. 47 nouveaux programmes d'études et de recherche ont été engagés en 2008 pour un montant de 5,5 M€.

Colloque

"Entreprendre pour le développement"

Parce que les entreprises sont de plus en plus nombreuses à construire des partenariats dans les pays du Sud, IMS-Entreprendre pour la Cité et l'AFD ont organisé en décembre à Paris un colloque "Entreprendre pour le développement".

A partir d'exemples concrets d'entreprises initiant des démarches qui contribuent à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, le colloque visait à identifier des pratiques concourant à rendre accessibles aux plus pauvres les biens et services essentiels. Il cherchait aussi à dégager des pistes de partenariat entre acteurs privés, publics et associatifs.

Unilever, Danone, Suez, Veolia, Accor... Au total quelque 500 participants et une cinquantaine d'intervenants ont pu participer aux ateliers et tables rondes. Les échanges ont notamment porté sur les produits et services financiers innovants, l'évolution des stratégies d'entreprise, le soutien au développement économique local et l'appui aux entrepreneurs sociaux. Ce colloque a démontré la vitalité du monde de l'entreprise dans la recherche d'une responsabilité sociale intégrée à leur modèle économique.

■ Actes du colloque disponibles sur www.afd.fr

母瀾之家
男人的衣柜





Africapolis

De nouvelles données sur l'urbanisation

Le taux d'urbanisation en Afrique de l'Ouest connaît une croissance exceptionnelle : il a été multiplié par 16 depuis 50 ans. Malgré cela, les données disponibles concernant l'urbanisation sont peu fiables et peuvent déboucher sur des erreurs de diagnostic.

Un nouveau programme nommé Africapolis, soutenu par l'AFD et le CNRS/ Université Paris Diderot, a tenté de répondre à cette lacune. En croisant données démographiques, liste des agglomérations et images satellites, il donne une

vision renouvelée des zones d'habitation de plus de 10 000 habitants et crée une véritable base de données actualisée.

Parmi les nombreux résultats obtenus, certains remettent en question des idées reçues, notamment celle d'une croissance urbaine issue des migrations rurales. La croissance urbaine est principalement due à une densification du milieu rural, faisant émerger de petites agglomérations et à un étalement des agglomérations existantes.

L'Agence a poursuivi sa politique d'édition de publications scientifiques : travaux de recherche (10 numéros de la série "Notes et documents" et 32 de la collection "Documents de travail"), évaluations (22 ouvrages réunis dans les quatre séries Ex Post : analyse d'impact, évaluation et capitalisation, notes de synthèse, notes méthodologiques), revue Afrique Contemporaine (4 numéros), ouvrage annuel *Regards sur la Terre*, la Lettre des Economistes (voir en annexe).

Enfin, de nouveaux partenariats stratégiques ont été engagés ou approfondis avec des centres universitaires et de recherche européens et internationaux, par exemple avec l'Université de Fribourg autour du thème de la décentralisation, avec la Fondation Hewlett et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ainsi qu'avec la Coopération technique allemande (GTZ). ▀

Conférence AFD/EUDN

Population et ressources naturelles

Grand rendez-vous annuel, la 6^e conférence organisée par l'AFD et le réseau des chercheurs européens EUDN

(European Development Research Network), avait cette année pour thème : "Population et ressources naturelles : gérer des pressions croissantes".

A partir du constat d'une pression grandissante sur les ressources naturelles – due à la croissance démographique et à l'amélioration du niveau de vie – plusieurs questions ont été posées : une telle pression est-elle supportable à long terme et, si elle peut être gérée par l'intervention humaine, quels sont les rôles respectifs joués par les

politiques publiques et l'initiative privée ?

Quelle est la nature des interventions publiques requises ? Comment les rentes dégagées par certains peuvent-elles être gérées de manière efficace pour le bien du plus grand nombre ?

Ce type de conférence constitue maintenant l'un des plus importants événements de valorisation de la recherche en Europe. Il a réuni cette année plus de 700 participants, des chercheurs de renom – dont Jared Diamond de l'Université de Californie et des personnalités dont Wangari Maathai, prix Nobel de la paix 2004.





Regards sur **la gouvernance** du développement durable

Chaque année, *Regards sur la Terre* propose des clés pour réfléchir à une problématique sur le développement durable. Au programme de la dernière édition : la gouvernance.

La question de la gouvernance du développement durable

se pose avec une nouvelle acuité, quelques mois avant la conférence de Copenhague où sera négocié l'accord remplaçant le protocole de Kyoto. *Regards sur la Terre*, ouvrage annuel, a choisi de faire de cette question le cœur de son édition 2009, codirigée par Pierre Jacquet, directeur de la stratégie et économiste en chef de l'AFD, Laurence Tubiana, directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Idri) et Rajendra K. Pachauri, président du Groupe d'experts internationaux sur le climat (GIEC) qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2007.

Trois résultats majeurs ressortent des textes écrits par les experts et les chercheurs qui ont contribué à l'ouvrage.

Le concept de développement durable ne peut tout d'abord pas offrir un cadre fédérateur et une stratégie incontestable. Il ne se décrète pas scientifiquement et est avant tout une réalité sociale et politique portée par des groupes dotés de systèmes de valeurs différents et qui se confrontent pour défendre leurs propres intérêts.

Ces relations se stabilisent dans des espaces de négociation nécessairement imparfaits, deuxième enseignement de l'ouvrage. Une approche durable du développement implique de reconnaître l'imperfection de ces dispositifs et de sortir des discours qui enferment les problèmes de développement dans des légitimités purement financières ou scientifico-techniques.

Troisième enseignement : la gouvernance doit éviter tout monopole, public comme privé. Le rôle croissant des acteurs

non étatiques a conduit à une "privatisation" de la gouvernance, laquelle échappe de fait au contrôle des pouvoirs publics. Sans concentrer le pouvoir dans les seules mains de l'Etat, la gouvernance du développement durable implique une réaffirmation du rôle d'un pouvoir politique légitimé par son assise démocratique et par l'usage du droit qui peut être un instrument puissant en faveur du développement durable. ▀

Placer l'environnement au centre des stratégies de développement

"Aujourd'hui, beaucoup reste à faire. Il sera nécessaire de placer l'environnement au centre des stratégies de développement, plutôt que d'avoir une stratégie pour le développement et d'autres pour l'environnement. Pour faire face aux défis, les réponses devront se fonder sur une meilleure compréhension des phénomènes en cours. Des technologies et des instruments innovants seront nécessaires pour aborder les nouveaux problèmes que nous ne comprenons encore pas totalement. La science et la technologie joueront un rôle important, mais il sera nécessaire d'impliquer tous les acteurs concernés. Il est capital que les efforts des pays en développement soient soutenus par un ensemble cohérent de politiques du monde industrialisé."

Extrait tiré de l'article de Pierre Jacquet et Jacques Loup, "Le développement durable, une nécessité pour les pays du Sud" dans *Regards sur la Terre* 2009 (Les Presses de SciencesPo).

L'évaluation de **quinze années** de collaboration avec les ONG

L'AFD évalue certains projets, programmes ou politiques qu'elle a contribué à financer, afin d'en mesurer l'efficacité et d'en tirer les enseignements pour le futur. C'est dans ce cadre que le partenariat avec les ONG a fait l'objet d'une évaluation.

Depuis les années 90, l'AFD s'est engagée dans des actions de développement aux côtés d'ONG locales, françaises ou internationales. Pour s'adapter à ces nouveaux partenaires, l'Agence a fait évoluer ses schémas classiques de financement. Plusieurs études de capitalisation ont été réalisées par le département de la recherche pour tirer les leçons de cette période expérimentale.

Ces études témoignent tout d'abord d'un renforcement régulier des collaborations entre l'AFD et les ONG. Cela résulte en partie d'une politique volontariste de la part de l'Agence, mais aussi de l'extension de son périmètre d'intervention, notamment vers les secteurs sociaux. Le recours aux ONG constitue pour l'AFD une valeur ajoutée, notamment dans les zones reculées – où les ONG bénéficient d'un fort ancrage territorial –, dans des contextes de sorties de crise ou d'Etats fragiles, ou encore dans les domaines où elles sont des acteurs de référence (la biodiversité par exemple). Les ONG partenaires se substituent ainsi fréquemment aux structures locales porteuses de projets. Elles se caractérisent par un niveau élevé d'expertise et une réelle légitimité technique dans leur secteur d'intervention.

L'AFD a su s'adapter et faire évoluer ses procédures pour fluidifier ses partenariats avec les ONG. Cette collaboration prend aujourd'hui des formes très diverses et innovantes : prestation de services, délégation de compétences ou signature d'accords-cadres.

Plusieurs étapes restent encore à franchir pour simplifier les relations. L'AFD et les ONG travaillent à mieux se connaître pour appréhender leurs procédures et leurs modalités de fonctionnement réciproques. ▀

Historique de la collaboration avec les ONG

Les collaborations entre l'AFD et des ONG ont commencé vers le début des années 1990 sur une base opérationnelle avec quelques ONG présentant des compétences comparables à celles de bureaux d'étude. En 1998, dans le cadre de la réforme du dispositif français de coopération, les ministères de tutelles ont confié à l'AFD des responsabilités d'intervention sur de nouveaux secteurs tels que l'éducation ou la santé, secteurs dans lesquels

des ONG occupent une place importante. L'AFD s'est donc naturellement tournée vers elles afin de disposer rapidement d'une capacité d'intervention. La poursuite des réformes à partir de 2004 et la signature de la Déclaration de Paris en 2005, qui met l'accent sur l'efficacité de l'aide au développement, ont amené l'Agence à renforcer encore davantage ses collaborations avec la société civile. Aujourd'hui une équipe est exclusivement dé-

dée aux relations avec les ONG et à leur financement. Dix d'entre elles ont signé un accord-cadre avec l'AFD : Action contre la Faim (réseau international), Aide et Action, Conservation International, Croix-Rouge française, Green Cross France, Plate-forme pour le Commerce Equitable, UICN, World Wide Fund for Nature, Wildlife Conservation Society et Handicap International.





Réflexion sur les migrations

Pour comprendre le phénomène complexe de migration, l'AFD appuie de nombreux travaux de recherche sur ce sujet.

Afin de faciliter une meilleure appréhension des interactions entre processus de développement et migrations, l'AFD appuie de nombreux travaux sur des thématiques telles que la fuite des compétences, les transferts d'argent des migrants, la migration de retour ou les liens entre santé et migrations.

Les migrations de travailleurs qualifiés font ainsi l'objet d'études (Document de Travail n°31 sur la fuite des cerveaux, disponible en anglais) et l'AFD a financé une recherche sur les travailleurs migrants qualifiés dans les pays du pourtour de la Méditerranée.

Ces analyses sont complétées par des travaux sur la question du chômage des populations qualifiées dans cette région. Les résultats ont été diffusés lors d'une conférence organisée à Lille en juin 2008, en partenariat avec l'Université de Lille et la Banque mondiale.

Afin de combler le manque de données précises sur les transferts d'argent des migrants vers l'Afrique, l'AFD, aux côtés du ministère de l'Economie et du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, soutient les travaux de la Banque africaine de développement sur le corridor de transferts entre la France et quatre pays africains (Maroc, Sénégal, Mali, Comores). Elle accompagne aussi le programme de recherche de la Banque mondiale sur les transferts vers l'Afrique, contribuant à réunir de l'information sur le sujet.

L'Agence a par ailleurs confié à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale le soin de mesurer le poids de la santé dans l'ensemble des déterminants des migrations vers la France, grâce à des enquêtes représentatives auprès des ménages.

Enfin, l'AFD s'attache à faire connaître les travaux sur ces problématiques au niveau européen, notamment le projet "migrants de retour au Maghreb" de l'Institut universitaire européen de Florence, le programme sur les migrations entre l'Afrique et l'Europe de l'Institut national des études démographiques et le projet Observation des flux migratoires ouest-africains de l'Institut de recherche pour le développement (IRD). ▀

▀ **Un partenariat a été signé avec l'OIM pour étudier les migrations entre le Cambodge et la Thaïlande.**

Une attention particulière sur les migrations Sud-Sud

Si les migrations depuis les pays du Sud vers ceux du Nord donnent lieu à d'intenses débats et à de nombreuses recherches, les flux migratoires entre pays en développement restent supérieurs en volume. Une étude de l'AFD sur la politique migratoire sud-africaine depuis la fin de l'apartheid a ainsi été réalisée sous la direction de deux chercheuses sud-africaines. Ce rapport illustre la difficulté que rencontrent les pays en développement à concilier leur développement

économique régional et la réalité de leur capacité d'intégration. Un partenariat a également été signé avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour mener une enquête auprès des migrants cambodgiens installés en Thaïlande ainsi qu'auprès de leurs foyers d'origine, afin de mesurer l'impact des transferts socio-économiques issus des migrations.

Notes et Documents n°38, 2008.

■ Documents à télécharger sur www.afd.fr

Diagnostic par pays et suivi macroéconomique

Pour mieux adapter son action, l'AFD réalise un suivi macroéconomique des pays dans lesquels elle intervient.

Le département de la recherche de l'AFD s'est renforcé avec la création d'une équipe dédiée à l'analyse macroéconomique et aux diagnostics portant sur les risques pays. L'objectif de ces études consiste à identifier la trajectoire de croissance des pays dans lesquels l'Agence intervient, tout en détectant les vulnérabilités économiques et financières. Les thèmes abordés concernent le potentiel de croissance des économies, la solidité de leur système financier, l'état de leurs finances publiques et les modalités de leur financement externe. Dans un contexte où l'AFD détermine ses interventions financières dans les pays les plus vulnérables selon un principe de "prêt responsable", le diagnostic portant sur la solvabilité des Etats partenaires est essentiel. Un travail important a ainsi été réalisé sur les méthodes d'évaluation de la viabilité des dettes publiques. Ces diagnostics sont désormais formalisés à partir d'un modèle de projections des dettes publiques.

Au travers d'études macroéconomiques approfondies, l'AFD actualise régulièrement son suivi de la situation économique et financière des pays dans lesquels elle intervient.

Récemment, ces études ont concerné l'Afrique du Sud, la Turquie, l'Indonésie, le Mali, le Nigeria, la Jordanie et Madagascar.

La relation avec les économistes et les statisticiens d'Afrique subsaharienne s'est par ailleurs concrétisée par un accord de partenariat avec Afristat, l'observatoire économique et statistique d'Afrique de l'Ouest basé à Bamako. L'objectif est de développer les échanges avec les économistes africains, sur le plan de l'analyse économique et financière des pays et sur celui des problèmes dus à la faiblesse des appareils statistiques en Afrique subsaharienne.

Enfin, parce que la crise financière a progressivement touché certains pays en développement, l'Agence suit les évolutions au plan international, afin d'identifier les pays en voie de vulnérabilité et l'évolution des risques. Pour chacun des principaux pays d'intervention, la propagation et les conséquences de la crise sont analysées de manière mensuelle, en distinguant les effets se diffusant au travers du canal financier (financement externe, taux de change, crédit domestique...) de ceux se diffusant au travers du canal commercial (solde commercial, transferts d'argent des migrants, revenus du tourisme...) (voir page ci-contre).

Plusieurs publications parues cette année illustrent les travaux de recherche entrepris sur le sujet : "L'accélération de l'inflation en zone Franc : déterminants et enjeux" (articles présentés au colloque Afristat), "L'Indonésie dix ans après la crise" (Document de travail n°72), "Cycle

du crédit et vulnérabilités financières : évolutions récentes dans certains pays émergents" (Document de travail n° 60), "Où sont passées les zones de vulnérabilités macro-financières dans les pays émergents ?" (La Lettre des Economistes). ▀

Suivre les statistiques de l'Outre-mer

Depuis 2003, l'AFD travaille en partenariat avec les Instituts d'émission d'Outre-mer et les Instituts de la statistique dans le cadre du CEROM (Comptes économiques rapides de l'Outre-mer). L'objectif de ce partenariat vise à améliorer la connaissance statistique des collectivités d'Outre-mer et produire des études thématiques communes sur ces territoires. Cette année, les études et les bilans économiques produits ont concerné, parmi d'autres, le calcul du PIB de quatre départements d'Outre-mer, l'estimation du PIB de Wallis et Futuna, "les défis de la croissance calédonienne" et une comparaison des structures productives entre la Guyane et le Suriname...





☒ Vendeurs de tissus dans le marché couvert de Bombay en Inde.

La crise financière dans les pays en développement

Les marchés financiers

Les pays en développement, assez largement épargnés par la crise financière internationale jusqu'en septembre 2008, ont commencé à ressentir ses effets par le biais du système financier. Les institutions financières du Nord (banques, fonds d'investissement, hedge funds), touchées par le durcissement des conditions de refinancement, se sont en effet lancées dans une quête effrénée de liquidité en réduisant leurs volumes d'investissement dans les marchés financiers des économies du Sud.

Dans certains pays émergents, les sorties de capitaux ont provoqué des réductions importantes de la liquidité en devises et ont dégradé les conditions de refinancement de la dette externe. Par ailleurs, la chute du taux de change a parfois provoqué des difficultés pour les entreprises et les banques très endettées en devises. Dans ce contexte, le recours aux facilités du FMI s'est accru et les bailleurs de fonds, tels que l'AFD, ont été appelés en soutien pour apporter des financements "contra-cycliques".

Le commerce extérieur

Pour le monde en développement, le commerce extérieur constitue le second canal de transmission de la crise économique. Début 2008, les effets de contagion ont commencé à apparaître dans les petits pays très ouverts au commerce mondial. Les effets du choc commercial sur la croissance dépendront cependant de plusieurs facteurs dont l'importance est très différente selon les pays : contribution du commerce extérieur à la croissance, part du commerce extérieur dans le PIB, poids des matières premières dans la structure d'exportations et la structure budgétaire.

Les pays exportateurs de matières premières sont d'ores et déjà très affectés par la baisse des prix touchant ces produits tandis que certains pays africains, importateurs de matières premières et de denrées agricoles, en bénéficient.



Accompagner
le développement
de l'**Outre**
-mer



L'intervention de l'AFD en Outre-mer se justifie par les besoins spécifiques de ces territoires français éloignés, en termes de développement économique et social et d'intégration régionale. L'Agence y soutient la création d'emplois et la compétitivité des entreprises. Elle finance et accompagne les politiques publiques. Elle favorise la préservation de l'environnement et la coopération régionale avec les pays voisins.

Un partenariat renforcé avec les collectivités d'Outre-mer

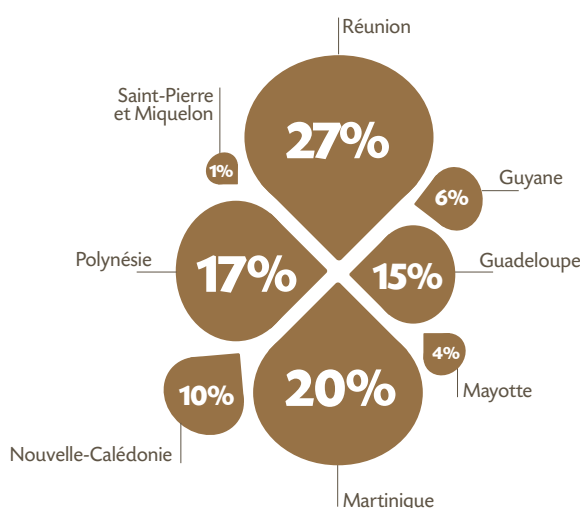
L'AFD finance les budgets d'investissements des collectivités d'Outre-mer et les conseille dans l'élaboration de leurs politiques publiques.

Dans les régions ultra-marines, l'AFD participe activement au développement des collectivités locales, des établissements publics et des sociétés d'économie mixte. Elle constitue le principal vecteur des financements bonifiés en leur faveur. L'Agence intervient dans les secteurs définis par ces collectivités, en partenariat avec l'Etat : eau, assainissement, constructions scolaires, infrastructures sanitaires et sociales, transport, aménagement. Dans les collectivités du Pacifique, ces secteurs d'intervention sont élargis au logement social, à l'agriculture et à l'élevage, à la pêche et à l'aquaculture.

✉ Baie de l'Orphelinat,
Nouvelle-Calédonie.

Engagements en faveur du secteur public local

Cette année, les collectivités locales, les établissements publics et les sociétés d'économie mixte ont bénéficié de prêts bonifiés à hauteur de 327 M€, répartis comme suit :



Les activités de conseil aux collectivités

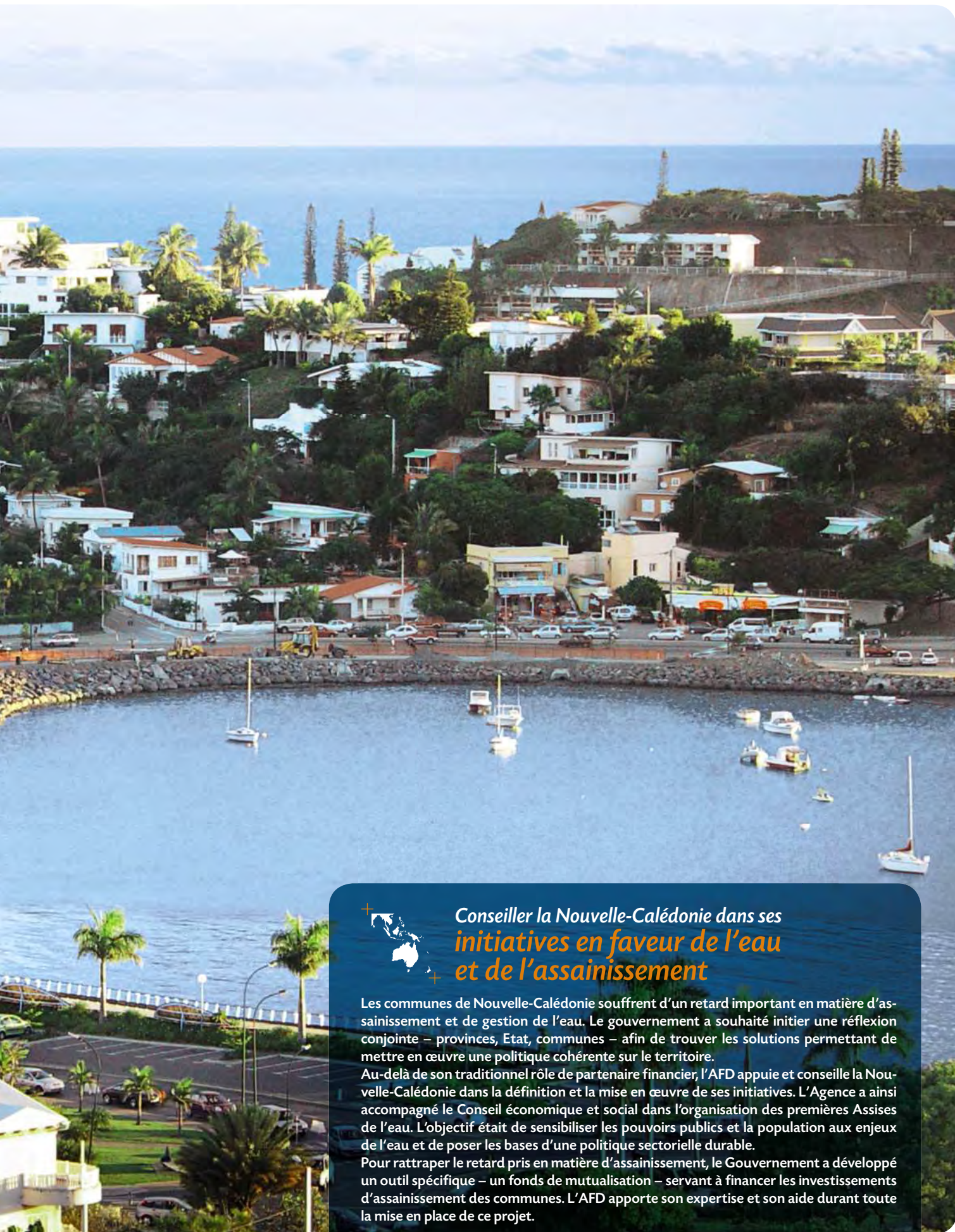
Depuis quelques années, l'AFD a fait évoluer sa stratégie d'intervention en faveur du secteur public, en mettant davantage son expertise à la disposition des collectivités. Son ambition est de dépasser son rôle traditionnel de financeur du budget des collectivités, en leur proposant son savoir-faire acquis dans l'Outre-mer ou à l'étranger. Elle peut ainsi venir utilement appuyer les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement. Elle apporte un appui méthodologique et technique et des conseils dans les secteurs où elle bénéficie d'une réelle expertise : eau et assainissement, traitement des déchets, santé, aménagement urbain. L'AFD souhaite ainsi, en amont de ses financements ou de façon déconnectée, inciter à la mise en œuvre de politiques volontaristes dans les régions ultra-marines.

Cette année, l'Agence a participé à l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la **Nouvelle-Calédonie**, ainsi qu'à l'organisation des premières Assises de l'eau, dans la perspective de mettre en place une véritable politique de l'eau

à l'échelle du territoire. Elle participe aussi au programme gouvernemental d'appui à l'assainissement des communes (voir page ci-contre).

En **Polynésie française**, l'AFD soutient la mise en œuvre du contrat de projets, signé en mai entre l'Etat et la collectivité. L'appui technique qu'elle apporte vise à renforcer les capacités des maîtrises d'ouvrage et l'évaluation des projets mis en place (logement, santé, eau et assainissement...). En 2008, l'appui financier a concerné les programmes de construction de logements sociaux et les dépenses d'investissement du programme santé.

➔ *L'ambition de l'Agence est de dépasser son rôle traditionnel de financeur du budget des collectivités.*



Conseiller la Nouvelle-Calédonie dans ses initiatives en faveur de l'eau et de l'assainissement

Les communes de Nouvelle-Calédonie souffrent d'un retard important en matière d'assainissement et de gestion de l'eau. Le gouvernement a souhaité initier une réflexion conjointe – provinces, Etat, communes – afin de trouver les solutions permettant de mettre en œuvre une politique cohérente sur le territoire.

Au-delà de son traditionnel rôle de partenaire financier, l'AFD appuie et conseille la Nouvelle-Calédonie dans la définition et la mise en œuvre de ses initiatives. L'Agence a ainsi accompagné le Conseil économique et social dans l'organisation des premières Assises de l'eau. L'objectif était de sensibiliser les pouvoirs publics et la population aux enjeux de l'eau et de poser les bases d'une politique sectorielle durable.

Pour rattraper le retard pris en matière d'assainissement, le Gouvernement a développé un outil spécifique – un fonds de mutualisation – servant à financer les investissements d'assainissement des communes. L'AFD apporte son expertise et son aide durant toute la mise en place de ce projet.



☒ Nouvelle darse de pêche du port de la Réunion

Un partenariat renforcé avec les collectivités d'Outre-mer

...

A la **Réunion**, l'AFD a accompagné la Chambre de commerce et d'industrie dans une étude sur la chaîne logistique de l'île, dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des Réunionnais. Elle appuie par ailleurs 15 collectivités dans l'élaboration de programmes d'investissement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. L'Agence s'est aussi engagée auprès de la Chambre de commerce et d'industrie de **Guyane** dans le financement d'une importante opération de réhabilitation des infrastructures du port du Dégrad-des-Cannes, qui traite 90 % des échanges maritimes du département. L'AFD a piloté en **Guadeloupe** une étude destinée à aider le port autonome dans le montage de ses grands investissements à venir et participe au financement d'une étude sur les surcoûts freinant la construction des établissements hospitaliers aux Antilles. Elle a aussi accompagné, en **Martinique**, la réalisation d'une étude sur la tarification à l'acte avec le centre hospitalier universitaire de Fort-de-France et l'Agence régionale d'hospitalisation.

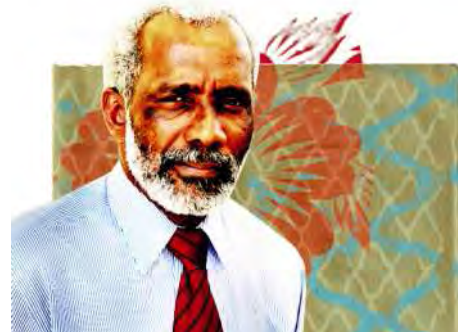
Restaurer les situations financières déséquilibrées

L'AFD participe aux programmes de restructuration financière des collectivités rencontrant des difficultés budgétaires, afin de leur permettre de retrouver une situation financière équilibrée. Ainsi en 2008, l'Agence a poursuivi son action en Guadeloupe dans le cadre du dispositif Cocarde (Contrat d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement économique) et s'est aussi engagée aux côtés de l'Etat dans un dispositif de redressement des collectivités locales de Guyane. Cinq communes de littoral, dont Cayenne, ont déjà bénéficié d'un financement. Au-delà du soutien financier, l'AFD s'est vue confier par l'Etat la gestion des actions de formation, d'assistance et de conseil, afin de renforcer les capacités locales.

Faciliter le recours aux fonds européens

Pour faciliter la mobilisation des fonds européens, l'Agence octroie des financements à des collectivités ou des établissements ne disposant pas d'une trésorerie suffisante pour réaliser leurs investissements. En 2008, elle a ainsi octroyé 13 financements, pour un total de 7,5 M€. À Mayotte, l'Agence gère depuis cette année les comptes affectés aux projets de la collectivité départementale et financés par le Fonds européen de développement. //

"Le succès de ce partenariat repose sur une gestion saine de la commune de Sainte-Anne et le savoir-faire de l'AFD."



Blaise Aldo

Maire de la commune de Sainte-Anne, Guadeloupe

"Le conseil municipal de Sainte-Anne avait élaboré en juin 2005 un projet d'aménagement et de développement durable de la commune. Cette ambition de développement a conduit à mettre en place, un an plus tard, un partenariat avec l'AFD, qui s'est concrétisé dans une programmation pluriannuelle d'investissements. L'AFD a donc consenti un prêt à taux bonifié à la commune de Sainte-Anne pour réaliser 71 opérations d'investissements, dans des domaines tels que l'organisation des transports, l'insertion des personnes en difficultés, la protection de l'environnement, la construction d'infrastructures en matière d'éducation, de culture, de sport... La première phase s'est achevée en 2008. Les premiers projets sont mis en œuvre dans le sud littoral ou le nord de l'arrière-pays et concernent la réhabilitation d'écoles, l'extension des réseaux d'eau potable, d'électricité et de la voirie, ainsi que la reconstruction de la station d'épuration. Le succès de ce partenariat repose sur une gestion saine de la commune de Sainte-Anne et le savoir-faire de l'AFD."

L'AFD et la commune de Sainte-Anne ont engagé un partenariat constructif depuis plusieurs années. L'Agence participe à hauteur de 19,4 M€ au financement de son programme d'investissements et apporte un appui-conseil à la commune.

Pour soutenir la croissance en Outre-mer, l'AFD met à disposition des entreprises une large gamme de produits financiers.

Favoriser la recherche d'un développement économique plus autonome

Les collectivités d'Outre-mer ont connu une croissance économique particulièrement dynamique ces quinze dernières années. Cependant les moteurs de la croissance, basés sur les liens quasi-exclusifs avec la métropole, s'essouffent et de nouveaux relais sont nécessaires. Les collectivités d'Outre-mer doivent désormais rechercher un développement davantage intégré dans l'environnement régional.

Renforcer la compétitivité du secteur privé

Développer le secteur privé est un enjeu primordial pour les économies des collectivités d'Outre-mer, où la création d'entreprises est très dynamique, mais le taux de sinistralité supérieur à celui enregistré en métropole.

Dans ce contexte, l'intervention de l'AFD poursuit plusieurs objectifs :

- ▶ mettre en place les conditions d'une économie innovante et à forte valeur ajoutée ;
 - ▶ favoriser le maintien et la création d'emplois par le développement des secteurs intensifs en main-d'œuvre.
- Pour cela, elle dispose de moyens d'intervention diversifiés.

Les lignes de crédit aux banques

Pour soutenir l'investissement, l'AFD a élaboré à l'intention des petites et très petites entreprises un produit à taux bonifié : le prêt aidé à l'investissement. Ce dispositif, diffusé par les banques, permet de financer les crédits à l'investissement consentis aux entreprises. Grâce à la bonification de la ressource par l'Agence et à une marge encadrée des établissements de crédit, ce produit permet aux petites et très petites entreprises d'alléger la charge financière de leurs crédits d'investissement. Il répond ainsi à un double objectif : inciter l'investissement et renforcer la compétitivité des entreprises concernées. Près de 60 M€ ont ainsi été distribués en 2008 aux établissements de crédit.

Les fonds de garantie

Pour faciliter l'accès au crédit des PME, l'AFD apporte des garanties aux banques qui permettent un partage du risque.

...



☑ L'AFD partage les risques des banques. Cet institut de beauté martiniquais a ainsi bénéficié d'une garantie du fonds DOM.

Le plan de soutien aux PME dans l'Outre-mer

À la demande du secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, l'AFD a été chargée de mettre en œuvre le plan national de soutien aux PME dans les régions ultra-marines, destiné à faire face à la crise financière. Ce plan, lancé en novembre, vise à :

- ▶ renforcer l'offre de garantie aux crédits bancaires pour développer l'activité entrepreneuriale ;
- ▶ offrir une garantie spécifique destinée à consolider les prêts à court terme consentis aux PME ;
- ▶ renforcer l'offre de financement d'OSEO ;
- ▶ accompagner les banques pour le finan-

cement du développement des entreprises. Il sera complété par une offre de garantie pour les lignes de crédit court terme confirmées. L'AFD assurera cette mise en œuvre par l'intermédiaire de ses fonds de garantie (fonds DOM, fonds de garantie de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon et Sogefom pour le Pacifique) dont les moyens sont renforcés. En représentation d'OSEO, elle répondra aux demandes supplémentaires pour les produits de financement d'OSEO déjà diffusés dans l'Outre-mer.



Assurer la transmission d'une entreprise à la Réunion grâce au fonds DOM

+ A la Réunion, une société spécialisée dans la location de vêtements professionnels et d'équipements sanitaires a fait l'objet d'une opération de reprise. Le fonds DOM a accompagné cette opération par le biais d'une garantie d'un montant de 85 000 €. L'inter-

vention du fonds sur ce projet de transmission, d'un coût global de 426 000 €, a permis le maintien de neuf emplois et la poursuite, par un salarié de l'affaire, d'une activité rentable et à fort potentiel de développement.



Favoriser la culture du capital-investissement sur l'île de la Réunion

A la Réunion, les entreprises ne sont pas suffisamment dotées en fonds propres. En contexte de crise financière, le renforcement du capital d'une société permet de pallier un accès au crédit devenu plus rare. Dans le cadre d'un appui renouvelé au secteur privé et en étroite concertation avec la Région, l'AFD entend favoriser la culture du capital-investissement à travers le lancement d'un fonds d'investissement. Après avoir réalisé une étude sur les offres actuelles et les besoins existants de renforcement des fonds propres des entreprises, l'Agence propose la mise en place d'un dispositif de 36 M€

sur cinq ans qui comprend :

- ▶ un fonds commun de placement à risque, pour accompagner les entreprises en amorçage et création (y compris innovation) et les entreprises en développement ou en transmission. Le dispositif comportera une dimension d'intégration régionale. L'AFD s'engage à y participer à hauteur de 6 M€ aux côtés de la Région, d'investisseurs institutionnels ou privés réunionnais et de la sous-région ;
- ▶ une société de gestion de portefeuille recrutée sur appel d'offres ;
- ▶ un mécanisme d'accompagnement et de suivi des PME et des porteurs de projets.





Appuyer la coopération régionale au Suriname

Favoriser la recherche d'un développement économique plus autonome

...

Trois fonds de garantie étaient jusqu'à maintenant gérés par l'Agence : Sogefom pour le Pacifique et les fonds de garantie de Mayotte et de Saint-Pierre et Miquelon.

Fin 2008, le fonds DOM, auparavant géré en partenariat avec OSEO qui soutient l'innovation et la croissance des PME, a été transféré à l'AFD. Ce fonds accompagne annuellement environ un millier d'entreprises pour leur création, leur développement ou leur transmission, représentant une production nouvelle de garanties de plus de 80 M€. L'Agence assurera son pilotage, en étroite collaboration avec ses partenaires locaux dans les départements d'Outre-mer, afin de répondre à la réalité économique de chaque géographie. Ce transfert a par ailleurs permis la réouverture du fonds DOM en Martinique en fin d'année. Fin 2008, l'encours du fonds était de 221 M€, permettant de soutenir 10 150 entreprises.

Au total, les quatre fonds gérés par l'AFD auront cette année accordé 1380 garanties, montant qui correspond à une production de 108 M€ de garanties.

Le capital-investissement

L'AFD intervient en faveur du renforcement des fonds propres des entreprises. Ce type de financement constitue en Outre-mer un véritable besoin pour lequel les réponses sont encore incomplètes et dispersées.

L'Agence participe à deux dispositifs de capital-investissement :

- ▶ Lancé en 2002, le fonds commun de placement à risque Alyse Venture assure le financement en fonds propres d'entreprises ultra-marines dont les besoins sont compris entre 0,2 et 2 M€ ;
- ▶ Les sociétés régionales de capital-risque, organisées autour du dispositif Alyse Participations, répondent aux besoins en fonds propres d'entreprises plus petites.

+ Près de la moitié du territoire du Suriname, recouvert à 90 % par la forêt, n'est desservi par aucune voie de communication. Les zones transfrontalières, notamment celle avec la Guyane, sont isolées et connaissent des problèmes de contrôle et de sécurité. Le manque d'axes routiers constitue un frein au développement du pays. En partenariat avec d'autres bailleurs, l'AFD finance la réhabilitation de la route reliant Paramaribo, la capitale du Suriname, à Albina, ville frontalière avec la Guyane. L'objectif de ce projet est de favoriser

l'intégration régionale et le développement économique de cette région transfrontalière. De plus, dans le cadre de son appui à la modernisation du réseau sanitaire dans cette même région, l'AFD a accordé une subvention de 1,1 M€ pour financer les activités de coopération sanitaire entre le Suriname et la Guyane, faisant intervenir des acteurs et les autorités des deux territoires.

Parallèlement, l'Agence mène une réflexion sur son intervention dans ce domaine, le capital-investissement étant un outil assurant aux ressources publiques un effet de levier externe significatif, notamment par l'accès au crédit bancaire qu'il facilite.

Favoriser une meilleure intégration régionale

Les collectivités d'Outre-mer sont encore trop peu intégrées dans leur espace régional. Pourtant, les défis communs se multiplient, comme la protection des biens publics mondiaux ou les migrations.

L'action de l'AFD en matière de coopération régionale a pour objectif l'insertion des départements et des collectivités d'Outre-mer dans leur environnement proche. Elle mène pour cela des actions dans les Etats voisins pour favoriser leur développement économique, améliorer l'état sanitaire et les conditions de vie des populations et ainsi aider à réguler les flux migratoires. Elle incite également les collectivités d'Outre-mer à participer à des projets dans les Etats voisins et à mettre en place des actions et des projets communs (renforcement des capacités des organisations régionales, organisation de rencontres et de séminaires...). C'est le cas en Haïti où les collectivités des départements français d'Amérique sont de plus en plus fréquemment associées aux projets de développement menés par l'Agence. ▮



Soutenir les premières exportations agricoles des Comores vers Mayotte

Les agences AFD de Mayotte et des Comores ont participé cette année aux travaux d'un groupe de travail de haut niveau franco-comorien, visant l'harmonisation des relations entre l'Union des Comores et l'île de Mayotte.

L'AFD, qui finance parallèlement un projet de relance des activités agricoles aux Comores, s'est particulièrement impliquée dans les domaines des échanges commerciaux et de la coopération régionale.

Le 25 novembre 2008, une première expédition de plus d'une tonne de produits maraîchers venant des Comores (tomates, pommes de terre et oignons) a été effectuée avec succès. La réussite de cette opération symbolique est le résultat de la forte implication de tous les acteurs concernés : le Syndicat national des agriculteurs comoriens, la préfecture de Mayotte, l'armateur, l'acheteur mahorais et les agences AFD.

Préserver la cohésion sociale

Soucieuse d'aider l'Outre-mer à faire face à de nombreux enjeux sociaux, l'AFD s'attache à améliorer les conditions de vie des populations, via l'habitat ou la microfinance.

Les collectivités d'Outre-mer sont confrontées à de multiples défis : le chômage y est considérablement plus élevé qu'en métropole, les logements sociaux sont insuffisants, la natalité, encore très dynamique dans certains territoires, entraîne des besoins considérables en termes d'éducation et de santé, alors que d'autres commencent à être confrontés aux problématiques de vieillissement. L'AFD aide les collectivités à faire face à ces enjeux sociaux et à préserver la cohésion sociale.

Améliorer les conditions de vie des populations

Afin d'améliorer les conditions de vie des habitants d'Outre-mer, l'AFD intervient dans le domaine de l'éducation et de la santé. Cette année, l'Agence a octroyé 17 M€ au centre hospitalier universitaire de Fort-de-France, premier établissement hospitalier de la Martinique, pour financer son programme de modernisation. Elle a également participé à la réhabilitation et à la sécurisation du centre hospitalier Louis Domergue, à la suite d'un séisme qui a fragilisé les constructions.

Dans le cadre du contrat de projets signé entre l'Etat et la Polynésie, l'AFD contribue, à hauteur de

➔ *L'AFD participe au capital de sept sociétés immobilières d'Outre-mer, qui gèrent un parc locatif de plus de 63 000 logements.*

10 M€, au financement des dépenses d'investissement inscrites au programme polynésien de la santé.

En matière d'éducation, l'Agence a soutenu les efforts d'investissement de la Guyane. Cette contribution se traduit par un prêt de 3 M€ sur une période de 10 ans, destiné à financer l'équipement d'un nouveau lycée d'une capacité d'accueil de 756 places à Saint Laurent du Maroni.

L'habitat, un enjeu structurant pour le développement local

Les enjeux des régions ultra-marines en termes de logement social sont immenses, puisqu'il faut à la fois remédier à l'insuffisance de l'offre de logements, s'ajuster aux évolutions sociales et démographiques récentes, définir une politique d'aménagement durable des territoires urbains – qui intègre tout à la fois l'excellence architecturale, la haute qualité environnementale, les technologies modernes de transport et de communication – et enfin assurer la cohésion sociale et intégrer les plus démunis.

L'AFD participe, aux côtés des collectivités territoriales, pour son compte et pour celui de l'Etat, au capital de sept sociétés immobilières d'Outre-mer. Ces sociétés gèrent un parc locatif de plus de 63 000 logements.

Cette année, l'Agence a octroyé un prêt de 11,6 M€ à l'Office polynésien de l'habitat pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux. Ce financement porte sur un vaste programme de construction de 310 habitations et la réhabilitation de 128 autres. Ce concours contribuera à l'amélioration des conditions de vie des familles polynésiennes à faible ou sans revenu.

☒ Confection de tapa (étoffe fabriquée à partir de l'écorce d'un arbre) à Wallis et Futuna.





☒ L'AFD, actionnaire de la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie, soutient l'habitat responsable et durable.

L'Agence a aussi soutenu, à hauteur de 9 M€, le financement d'un important programme de rénovation urbaine à Pointe-à-Pitre, aux côtés de la Société immobilière de Guadeloupe.

La microfinance, facteur d'insertion sociale

La microfinance, qui répond à un véritable besoin dans l'Outre-mer, vise à soutenir la création de très petites entreprises, réduire le chômage et favoriser l'insertion sociale. Forte de son expérience de soutien aux institutions de microfinance dans les pays du Sud, l'AFD accompagne le développement de ce dispositif dans les régions ultra-marines. A ce titre, l'Agence assure depuis 2005 le refinancement d'une partie des engagements de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Cette association française aide depuis 20 ans les personnes exclues du système bancaire classique à créer leur entreprise. L'AFD a facilité son implantation en Polynésie française et à Wallis et Futuna, en pilotant notamment la création d'un fonds de garantie pour les microcrédits. Ce fonds sera géré par la Sogefom et deviendra opérationnel en 2009. Par ailleurs, l'Agence a soutenu l'association dans la réalisation d'études sur le secteur informel dans plusieurs départements d'Outre-mer. A la Martinique, elle a mis pendant deux mois un agent à disposition de l'ADIE pour réaliser une étude sur les impacts et la satisfaction des bénéficiaires des financements de l'association.

Parallèlement, l'AFD a financé l'étude de faisabilité de l'implantation en Guadeloupe de FinanCités, la structure de capital-risque solidaire de PlaNet Finance, ONG de microfinance de rang mondial. //



Soutenir l'habitat durable en Nouvelle-Calédonie

Dotée d'un patrimoine de près de 7 500 logements, dont 80 % à vocation sociale, la Société immobilière de Calédonie (SIC) loge plus de 10 % de la population calédonienne et plus de 20 % de celle de l'agglomération de Nouméa. Sur le plan économique, elle est également un acteur majeur et influent sur le territoire. Consciente de ses capacités à participer au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie, la SIC a fait de la responsabilité sociale et environnementale l'axe central de son projet d'entreprise en 2008. Elle affiche l'ambition de "développer l'habitat de façon responsable et exemplaire pour être un moteur du développement durable en

Nouvelle-Calédonie", à l'horizon 2020. L'AFD, qui participe au capital de la SIC, a souhaité l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet. Elle a ainsi octroyé un prêt de 25 M€ pour le financement des principaux investissements à réaliser sur les cinq prochaines années : réhabilitation du parc ancien, équipement de tous les logements en chauffe-eau solaires et généralisation des dispositions environnementales dans les chantiers. Ces activités contribueront à l'amélioration des conditions de vie de la population et à la préservation de l'environnement à l'échelle du territoire.

Répondre au défi environnemental

Pour préserver les richesses naturelles en Outre-mer,
l'AFD a placé l'environnement au cœur de ses interventions.

*"Nous pouvons anticiper,
mettre en place des aires
marines protégées,
arrêter certaines sources
de dégradation."*



Sandrine Job

Ingénieure en restauration récifale, Nouvelle-Calédonie

"L'écosystème corallien est très complexe et la restauration des récifs dégradés est difficile à appréhender. Il s'agit d'une science en pleine expansion. Les chercheurs et les ingénieurs tâtonnent, essaient de comprendre. Avec les problèmes de changement climatique, les récifs sont soumis à des perturbations nombreuses, comme le blanchissement ou les maladies, ce qui complique nos recherches. Il est indispensable que les populations locales soient impliquées dans les projets de restauration des récifs, afin d'être sensibilisées et acquérir un savoir-faire qu'elles pourront réutiliser. La restauration n'est pas une solution en soi. Nous pouvons en revanche anticiper, mettre en place des aires marines protégées, arrêter certaines sources de dégradation. Ce n'est qu'une fois tout cela réalisé, quand les mesures prises n'ont pas suffi, que nous pouvons passer à la phase de restauration des récifs."

Pour favoriser le développement des îles du Pacifique, l'AFD et le FFEM développent un vaste programme de réhabilitation des coraux et de sensibilisation des habitants sur la préservation des écosystèmes menacés.

La richesse des régions ultra-marines est exceptionnelle : elles concentrent 10 % des récifs coralliens et des lagons de la planète, 8 millions d'hectares de forêt tropicale et cinq des "points chauds" de la biodiversité mondiale. Ces derniers, au nombre de 34, sont considérés comme les zones les plus riches mais aussi les plus menacées de la planète.

Le statut insulaire de ces territoires se traduit également par une forte dépendance énergétique. Chaque île doit donc définir une politique énergétique reposant d'une part sur la production locale (le plus souvent basée sur les énergies renouvelables) et d'autre part sur une meilleure gestion de la demande, par l'introduction de politiques d'efficacité énergétique.

Ces milieux insulaires, souvent densément peuplés, sont aussi très sensibles aux pollutions locales. La mise en place de politiques d'assainissement des eaux urbaines ou industrielles, parallèlement à une gestion à long terme de collecte/stockage/transformation des ordures ménagères et industrielles, constitue une priorité vitale de ces économies.

Cette situation confère aux collectivités d'Outre-mer une responsabilité particulière concernant les questions d'environnement, de climat et de biodiversité. Dans ce contexte, l'AFD cherche à inscrire les enjeux environnementaux au cœur de son intervention dans les régions ultra-marines.

Cette volonté se manifeste par :

- ▶ la prise en compte des problématiques environnementales dans le cadre de l'instruction de ses financements ;
- ▶ l'orientation des financements vers des projets liés à la préservation des ressources naturelles ;
- ▶ la participation aux grands projets structurants à dominante environnementale.

L'AFD s'est engagée dès l'origine (fin 2007), dans le premier projet phare du Grenelle de l'environnement pour l'Outre-mer : "Réunion 2030". Il s'agit de la première initiative mondiale de développement énergétique et environnemental responsable, à l'échelle d'une société.



➔ **L'AFD est engagée dans le premier projet phare du Grenelle de l'environnement pour l'Outre-mer : "Réunion 2030".**

Un colloque pour réfléchir aux stratégies de préservation de la biodiversité en Outre-mer

L'Outre-mer concentre 80 % de la biodiversité française. Cette richesse est aujourd'hui menacée par le changement climatique. Un grand colloque, organisé à la Réunion par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), a permis de réfléchir aux stratégies à adopter afin de préserver la biodiversité en Outre-mer. Décideurs politiques, ONG et scientifiques ont proposé

la mise en place d'actions liées à l'adaptation au changement climatique, aux énergies durables, à la conservation de la biodiversité et à la gestion des écosystèmes. L'AFD, bailleur en pointe dans ces domaines, a partagé son expérience auprès des nombreux participants, dont des représentants européens.



En 2008, l'AFD a octroyé un prêt de 13,73 M€ au Syndicat intercommunal d'assainissement du Port et de La Possession à La Réunion pour l'extension de la station de traitement des eaux usées. Ces travaux, qui porteront la capacité de traitement de 37 000 à 87 050 équivalents-habitants, permettront d'améliorer l'environnement sanitaire des populations et de réduire les impacts des rejets dans l'océan. Toujours à la Réunion, l'AFD a accordé deux prêts à la commune de Saint-Leu pour la réalisation d'investissements dans l'eau et l'assainissement.

Afin de préserver les récifs coralliens menacés dans l'océan Pacifique, l'AFD et le FFEM ont accordé une subvention totale de 5 M€ au Secrétariat général de la communauté du Pacifique. Ce financement, octroyé dans le cadre d'un programme régional destiné à préserver la richesse biologique marine, vise à protéger et gérer les récifs coralliens et mettre en valeur l'expérience acquise au bénéfice des pays en développement du Pacifique (voir interview).

Par ailleurs, l'AFD devrait prochainement mettre à disposition des banques calédonniennes une ligne de financement destinée à favoriser les investissements environnementaux et de maîtrise de l'énergie des entreprises. ▀

☒ L'AFD a soutenu la construction du premier collège à énergie positive de la Martinique.



Soutenir la création du premier collège à énergie positive de la Martinique

Le premier collège à énergie positive de la Martinique a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2008. Le collège du Robert 3 s'inscrit dans le cadre de l'agenda 21 : une démarche environnementale volontaire dans laquelle s'est engagée la collectivité. L'établissement de 600 places répond à des normes environnementales

de haute qualité, qu'il s'agisse de l'utilisation de matériaux à moindre impact pour l'environnement et la santé (peintures, sols, mobiliers), du confort thermique, visuel et acoustique et de la gestion des déchets. L'ouvrage consomme moins d'électricité (155 000 KWh/an) qu'il n'en produit (160 000 KWh/an),

notamment grâce aux 1290 panneaux photovoltaïques installés sur 820 m² de toiture. Cette réalisation, financée en grande partie par le Conseil général, aura coûté 25 M€. L'AFD a soutenu ce projet en participant au budget d'investissements du Conseil général, à hauteur de 30,1 M€ en 2008.

Un établissement public
responsable





L'AFD a placé le développement durable au centre de ses préoccupations. Elle renforce pour cela sa démarche de responsabilité sociale et environnementale, ses contrôles internes et son devoir de transparence. Engagement et responsabilité se traduisent également au niveau de sa gouvernance.

L'AFD s'engage pour le développement durable. Cette exigence lui permet de concilier développement, protection de l'environnement et responsabilité sociale.

Un développement durable et responsable

L'AFD est signataire du Pacte mondial des Nations unies qui invite les entreprises à adopter un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes sociales et environnementales et de la lutte contre la corruption. A ce titre, l'Agence entend promouvoir un développement durable dans les zones où elle est présente et rendre compte de ses activités.

Depuis 2007, l'AFD met en œuvre une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE), tant au niveau de son fonctionnement interne que des financements qu'elle accorde.

Maîtriser l'impact des projets

Tous les financements de l'Agence font l'objet d'une évaluation des risques environnementaux et sociaux qu'ils sont susceptibles d'entraîner. Cette démarche a pour objectif :

- ▶ d'aider ses partenaires à améliorer la qualité environnementale et sociale de leurs projets ;
- ▶ d'éclairer sa décision de financement par une vérification de la qualité des projets qui lui sont soumis ;
- ▶ de s'assurer que les parties intéressées ont été informées et ont participé à la conception du projet.

Les outils nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche sont opérationnels pour les projets financés directement comme pour ceux en intermédiation financière. Les chefs de projets et les responsables géographiques au siège et en agences (environ 150 personnes) ont été formés à cette politique.

Des diligences et des outils spécifiques ont été développés pour quelques types de projets (barrage, hôtel, téléphonie mobile...).

Un appui environnemental et social est tout particulièrement apporté pour les projets à risque, de leur identification jusqu'à leur mise en œuvre.

☑ L'AFD s'est engagée à promouvoir un développement durable dans les zones où elle intervient.

Afin de faciliter les cofinancements de projets, l'Agence a développé des partenariats avec des bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux, permettant d'harmoniser les procédures.

L'AFD a animé cette année plusieurs formations RSE, auprès d'institutions de microfinance en Afrique et de centres de formation, comme le Cefeb, le Cerdi et l'Institut d'Études Politiques de Paris. Elle a aussi apporté une assistance technique à certaines de ses filiales, notamment les sociétés immobilières (SIC, Simar) et la banque Socredo, pour les aider à développer une politique RSE adaptée à leurs activités.

Une première étape vers la neutralité carbone

Très impliquée dans la lutte contre le changement climatique, l'AFD s'est engagée à réaliser sa neutralité carbone d'ici 2012.

Outre le calcul de CO₂ émis pour chacun des projets, l'Agence a procédé à l'évaluation des émissions liées au fonctionnement de ses deux sites situés en métropole (Paris et Marseille). Évalué en 2007, le bilan carbone de l'Agence s'élève à environ 20 000 tonnes de CO₂ par an. La moitié est due aux déplacements professionnels.

Afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, l'Agence porte un effort particulier sur le développement des outils de communication à distance, comme la visioconférence. À partir de 2009, l'ensemble des agences sera progressivement équipé. Des actions de sensibilisation sont par ailleurs menées auprès des collaborateurs : le tri sélectif est installé dans tous les bureaux du siège et la consommation de papier concernant les publications a diminué de 10 tonnes par rapport à 2007. Les agences font, elles aussi, progressivement l'objet d'un diagnostic environnemental.

Pour atteindre la neutralité carbone en 2012, il faudra compenser environ 20 000 tonnes équivalent CO₂ par an. La première opération d'achat de crédit en octobre 2008 – 60 000 tonnes équivalent CO₂ – permet de compenser les activités du siège et de son centre de formation, le Cefeb,



Un développement durable et responsable

...

pour la période 2008-2010. Le recours à ces actifs carbone vise à soutenir un programme de lutte contre la déforestation au Cambodge (voir ci-dessous). Le bilan carbone sera ensuite étendu aux agences de l'AFD et une nouvelle opération de compensation sera engagée.

La maîtrise des risques et la conformité

En tant qu'institution financière spécialisée, l'AFD est soumise au règlement sur le contrôle interne du Comité de la réglementation bancaire et financière (n° 97-02). Le contrôle interne constitue l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Agence afin d'assurer la maîtrise de ses opérations et des risques inhérents à celles-ci.

Il repose sur un référentiel d'instructions et deux principes essentiels :

- ▶ l'implication du management dans l'exercice du contrôle interne, indissociable de l'activité elle-même.
- ▶ la séparation des fonctions, notamment entre les équipes qui sont à l'origine des opérations et celles qui les mettent en œuvre.

Le département du contrôle permanent et de la conformité assure la coordination et la supervision du contrôle interne et effectue un contrôle de deuxième niveau concernant le risque de non-conformité. Il contrôle les diligences (évaluation de l'information et identification des risques) effectuées par les services opérationnels en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il organise régulièrement des formations sur la législation applicable dans ce domaine ainsi que sur la nature des diligences à accomplir.

L'inspection générale est en charge du contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent mis en place par l'AFD. Elle mène ses travaux sous forme de mission

➡ **L'Agence veille à diffuser une information de qualité et répond aux questions déposées sur transparence@afd.fr**

d'audit au siège, dans les agences ainsi que dans les filiales (Proparco, Sofefom et Socredo). Ces audits sont réalisés conformément aux normes professionnelles, permettant l'obtention en 2006 de la certification de l'Institut de l'audit interne (IFACI). Cette certification a été maintenue lors de la dernière revue annuelle réalisée en novembre 2008.

La transparence de l'information

En 2007, l'AFD s'est dotée d'une politique de transparence traduisant les principes et valeurs du Groupe. A travers cette politique, l'Agence s'engage à rendre des comptes à l'ensemble des acteurs intéressés par son action. Dans un contexte international rendu instable par les crises et face à la demande d'information croissante exprimée par l'opinion publique et la société civile, l'AFD cherche à :

- ▶ sensibiliser aux enjeux du développement ;
- ▶ informer sur les stratégies et les financements décidés par la France en matière d'aide au développement ;
- ▶ rendre compte des investissements, des résultats et des impacts des projets ;
- ▶ approfondir le dialogue avec les différents acteurs : ONG, entreprises, collectivités territoriales, opinion publique, élus, représentants de l'Etat ou du corps social.

Pour cela, l'Agence veille à diffuser une information de qualité de plus en plus complète, concernant ses opérations, ses stratégies et les résultats. Elle répond aux demandes d'information déposées sur l'adresse dédiée transparence@afd.fr. Elle initie enfin des démarches de dialogue avec l'opinion publique et la société civile. Le site www.afd.fr est l'outil privilégié de cette politique de transparence. /



Lutter contre la déforestation au Cambodge par l'achat de crédit carbone

90 % de la population cambodgienne a recours au bois pour la cuisine et le chauffage. Cette consommation entraîne une pression croissante sur l'état des forêts du pays. Pour sa première opération d'achat de crédit carbone, l'AFD a choisi de soutenir un programme de lutte contre la déforestation au Cambodge. Proposé et mis en œuvre par le Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités (ONG française présente au Cambodge depuis une dizaine d'années), le projet finance la construction de foyers et d'équipements de cuisson à basse consommation. L'enjeu est de préserver les ressources forestières et limiter les pressions de CO₂ atmosphérique.



Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'AFD a pour mission d'assurer la bonne gouvernance de l'établissement.

Les statuts de l'AFD ont été modifiés par décret du 9 mai 2006, instituant notamment un Conseil d'administration en remplacement du Conseil de surveillance.

Composé de 16 membres et présidé par Pierre-André Wiltzer, ancien député et ancien ministre, le Conseil d'administration délibère sur :

- ▶ les orientations stratégiques de l'AFD, les conventions-cadres et les contrats d'objectifs conclus avec l'Etat ;
- ▶ les opérations et les concours financiers menés pour le compte de l'Etat, son propre compte ou sur mandats donnés par des tiers ;
- ▶ les emprunts, les conditions de concours octroyés, les états financiers, les comptes, les acquisitions et cessions d'immeubles, les créations et suppressions d'agences, les transactions sur les intérêts de l'Agence, la désignation des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'administration peut déléguer à deux Comités spécialisés une partie de ses pouvoirs pour les opérations de financement dans les pays d'intervention et dans l'Outre-mer, dont le montant est inférieur à des seuils qu'il a fixés. Il lui est également possible de déléguer une partie de ses pouvoirs au Directeur général qui lui en rend compte. Il est appuyé, dans son rôle de contrôle du fonctionnement de l'établissement, par un comité d'audit de quatre membres et par des commissaires aux comptes. Un Commissaire du gouvernement siège en son sein.



Pierre-André Wiltzer

Conseiller d'Etat, il préside depuis avril 2007 le Conseil d'administration de l'AFD. Il a précédemment exercé les responsabilités de Ministre chargé de la Coopération et de la Francophonie (2002 - 2004), d'Ambassadeur en mission, Haut Représentant pour la sécurité et la prévention des conflits (2004 - 2007). Il fut aussi député de l'Essonne pendant 16 ans.

Composition

du Conseil d'administration

au 1^{er} avril 2009

Président

Pierre-André WILTZER
Ancien ministre, Conseiller d'Etat

Six membres représentant l'État

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Benoît COEURÉ
Chef de service des affaires
multilatérales et du développement
Direction générale du Trésor
et de la politique économique

Arnaud PHELEP
Sous-directeur à la 7^e sous-direction
Direction du budget

Julien RENCKI
Sous-directeur des affaires financières
internationales et du développement
Direction générale du Trésor
et de la politique économique

Alexandre PAILLARD
Chef du bureau des affaires
étrangères et du développement

Quatre membres désignés en raison de leur connaissance des problèmes économiques et financiers

Omar KABBAJ
Conseiller de sa Majesté le Roi du Maroc

**Sylviane
JEANNENEY-GUILLAUMONT**
Professeur d'économie CERDI

Anthony BOUTHELIER
Président délégué du CIAN

Jean-Louis VIELAJUS
Président de Coordination Sud

Jean-Louis MATTEI
Directeur de la Société Générale
hors France métropolitaine

Paul PELISSIER
Professeur honoraire des universités

Thierry COURTAIGNE
Vice-Président, directeur général
Medef International

Anne de LATTRE
Expert

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Richard SAMUEL
Délégué général à l'Outre-mer

Didier PEROCHEAU
Adjoint au sous-directeur du service
des politiques publiques

Trois parlementaires

Députés nommés par le Président de l'Assemblée nationale

Anne GAZEAU-SECRET
Directeur général de la coopération
internationale et du développement
(DGCID)

Stéphane GOMPERTZ
Directeur de la direction Afrique
et Océan indien

Jérôme PASQUIER
Directeur général adjoint de la DGCID

Christian MASSET
Directeur des affaires économiques
et financières

Renaud MUSELIER
Ancien ministre, député
des Bouches-du-Rhône

François LOOS
Ancien ministre, député du Bas-Rhin

Louis GUEDON
Député de la Vendée

Jean-Louis DUMONT
Député de la Meuse

Sénateurs désignés par le Président du Sénat

Adrien GOUTEYRON
Sénateur de Haute-Loire

Michel CHARASSE
Ancien ministre, sénateur
du Puy-de-Dôme

Un membre désigné en raison de sa connaissance de l'écologie et du développement durable

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

François LETOURNEUX
Président du comité français de l'UICN

Deux membres élus représentant le personnel de l'AFD

Denis VASSEUR
Vincent THÉVENOT

Jean-Bernard VÉRON

Daniel BESSON
Commissaire du gouvernement

Bilan 2008

du Conseil d'administration

20 séances
60 heures de débat
200 dossiers étudiés



95 concours financiers pour les pays d'intervention
(subvention, prêt, garantie, mandat...)

25 concours financiers pour l'Outre-mer
(prêt, garantie, mandat...)

80 dossiers relatifs à la stratégie de l'établissement
(convention-cadre, plan d'affaires, budget, bilan et compte de résultat, rapport du comité d'audit et des commissaires aux comptes, comptabilité analytique, rentabilité des opérations, stratégie géographique et sectorielle, rapport d'évaluation...)

40 financements décidés par le Conseil d'administration

55 financements décidés par le Comité des Etats étrangers

25 financements décidés par le Comité Outre-mer

120 financements décidés par le Directeur général

L'augmentation du nombre de réunions du Conseil (9 séances de plus qu'en 2007) est due à l'élargissement de ses attributions et à la croissance des engagements de l'Agence (25 % de plus qu'en 2007).

Les membres du **comité d'audit**

(résolution C20070102 du CA du 24 mai 2007)

Jean-Louis MATTEI

Président du comité
Directeur de la Société Générale
hors France métropolitaine
Membre du Conseil
d'administration de l'AFD

Alain CADIOU

Inspecteur général
de HSBC France

Stéphane CIENIEWSKI

Chef du bureau "coopération
monétaire et développement
avec les pays ACP - Zone franc"
à la DGTPÉ

Bernard DIGUET

Inspecteur général honoraire
de la Banque de France



RPAI
n° IFACI / 2006 / 0013r

Les activités d'audit de l'Inspection générale de l'AFD ont été certifiées en novembre 2006 par l'IFACI, selon le Référentiel Professionnel de l'Audit Interne (RPAI) et les normes internationales en la matière. Cette certification a été confirmée par la mission de revue réalisée en novembre 2008 par l'IFACI.

Annexes





Situation financière

Comptes sociaux au format économique. La situation financière de l'ensemble du Groupe est disponible dans le document de référence, téléchargeable sur www.afd.fr

Bilan

(en M€)	2007	2008
Actif		
Prêts (encours net)	10 145	11 218
· Prêts (encours brut)	10 670	11 688
· (-) Dépréciations individuelles	599	550
· (+) Intérêts courus	75	80
Opérations FRPC-FMI*	1 339	1 049
Portefeuille d'investissement	580	582
Trésorerie court terme	671	567
Participations	165	318
Immobilisations	123	121
Comptes de régularisation et autres actifs	122	251
TOTAL	13 145	14 108
Passif		
Emprunts de marché	4 848	5 623
Emprunts auprès du Trésor	2 394	2 453
Comptes courants	156	401
Opérations FRPC-FMI	1 338	1 048
Fonds gérés et avances de l'Etat	1 143	1 316
Comptes de régularisation et autres passifs	359	433
Provisions	497	543
Dotation et réserves	2 122	2 122
Résultat de l'exercice	289	167
TOTAL	13 145	14 108

Les principaux ratios et indicateurs

	2005	2006	2007	2008
Produit net bancaire (en M€)	382	421	410	344
Résultat net (en M€)	189	248	289	167
Dividendes distribués à l'Etat (en M€)	84	95	248	289
Coefficient net d'exploitation	$\frac{\text{Frais généraux}}{\text{Produit net bancaire}}$ 39,3 %	38,8 %	40,6 %	54,5 %
Coefficient de rentabilité	$\frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Dotations + réserves}}$ 18,1 %	21,6 %	17,4 %	10,1 %
Coefficient de rendement	$\frac{\text{Bénéfice net}}{\text{Total du bilan}}$ 1,2 %	1,9 %	2,2 %	1,2 %

*FRPC : Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Compte de résultat

Produits (en M€)	2007	2008
Produits sur prêts et garanties	715,3	725,2
· Intérêts et commissions sur prêts et garanties	401,0	430,0
· Produits sur swaps	287,1	348,5
· Dotations nettes aux provisions pour déduction d'actif en intérêts	20,9	18,5
· Intérêts passés en perte	-7,0	-37,8
· Dotations nettes aux provisions sur encours souverains	-24,1	-59,7
· Reprises fonds de bonification PAS* et subventions prêts mixés	37,6	25,6
Bonifications	135,2	143,4
Produits sur placements	55,8	48,2
Produits sur participations	8,4	8,1
Commissions d'intervention	32,3	29,0
· Rémunération AFD dons, SAS, PAS, PPTE*	30,3	26,9
· Autres commissions	2,0	2,0
Produits accessoires et divers	23,0	26,9
Produits sur opération FRPC-FMI	51,4	49,1
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 021,5	1 029,9
HORS PRODUITS SUR OPERATION FRPC-FMI	970,1	980,7

Charges (en M€)	2007	2008
Charges sur emprunts	541,8	609,7
· Intérêts sur emprunts	244,0	241,6
· Charges sur swaps	296,8	366,1
· Solde net sur opérations de change	1,0	2,0
Charges financières diverses	18,9	27,2
Charges sur opération FRPC-FMI	50,9	48,9
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	611,5	685,8
HORS CHARGES SUR OPERATION FRPC-FMI	560,6	636,9

Produit net bancaire	409,9	344,1
Charges générales d'exploitation	166,4	187,4
· Frais de personnel	114,3	122,1
· Frais de personnel nets des refacturations Instituts d'émission	110,8	156,1
· Dotations pour charges de retraites	3,5	-34,0
· Impôts, taxes et versements assimilés	2,6	2,7
· Autres frais généraux	49,5	62,7
· Autres dotations aux provisions (nettes)	0,0	0,0
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (nettes)	12,8	12,8
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	179,2	200,3

Résultat brut d'exploitation	230,8	143,8
Coût du risque	1,0	14,4
Dotations nettes aux dépréciations pour déduction d'actif en capital	-11,6	32,2
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	13,7	-17,1
Pertes en capital sur créances irrécouvrables	-1,1	-0,7
Résultat d'exploitation	231,8	158,3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	56,9	10,1
Résultat courant	288,7	168,4
Opérations exceptionnelles nettes	0,0	-1,0
Impôts sur les bénéfices	-0,1	-0,1
RESULTAT NET	288,5	167,2

*PAS : Prêt d'ajustement structurel
SAS : Subvention d'ajustement structurel
PPTE : Pays pauvres très endettés

Organigramme du Groupe

au 1^{er} mars 2009

CONTRÔLE PERMANENT ET DE LA CONFORMITÉ

François KERHUEL
Adj. Nicolas LE TARNEC
Vincent BERTOMEU
Contrôle des versements (DCV)

INSPECTION GÉNÉRALE

Claude RAYMOND

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AFD

Jean-Michel SEVERINO
Président de Proparco

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Jean-Michel DEBRAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Michel JACQUIER
Vice-Président de Proparco

SECRÉTARIAT DES CONSEILS

Catherine CHEVALLIER

PROPARCO

Luc RIGOUZZO
Directeur général
Laurent DEMEY
Directeur général délégué
Philippe BASSERY
Directeur général délégué

OPÉRATIONS

Jacques MOINEVILLE
Adj. Colette GROSSET

STRATÉGIE

Pierre JACQUET
Economiste en Chef

Opérations

Laurent DEMEY

Amélie JULY
Banques et marchés financiers

Stéphanie LANFRANCHI
Entreprises

Jérôme BERTRAND-HARDY
Infrastructures et mines

Marie-Hélène LOISON
Fonds propres et participations

Secrétariat général

Philippe BASSERY

Hélène TEMPLIER
Engagements

Marie SENNEQUIER
Administration et finance

Marianne SIVIGNON-LECOURT
Juridique

Afrique subsaharienne (AFR)

Jean-Marc GRAVELLINI

Adj. Gérald COLLANGE
Adj. Corinne BRUNON-MEUNIER

Méditerranée et Moyen-Orient (GOC)

Etienne VIARD

Adj. Yves des RIEUX

Amériques, Pacifique, Océan Indien et Outre-mer (GOD)

Odile LAPIERRE

Adj. Odile des DESERTS
Adj. Bertrand WILLOCQUET

Asie (GOE)

Martha STEIN-SOCHAS

Adj. Anne-Marie CABRIT

Françoise NEUVY
Crédits délégués (CDE)

Technique opérationnel (DTO)

Jean-Yves GROSCLAUDE

Adj. Denis LOYER
Adj. André POUILLES-DUPLAIX

Cellule d'appui environnemental et social (CAES)

Maurice BERNARD
Eau et assainissement (EAA)

Louis-Jacques VAILLANT
Collectivités locales et
développement urbain (CLD)

Alexis BONNEL
Environnement et équipement
(ENE)

Marie-Odile WATY
Santé et protection sociale (SAN)

Paul COUSTERE
Education et formation
professionnelle (EDU)

Bernard ESNOUF
Développement agricole
et rural (DAR)

Aude FLOGNY-CATRISSE
Secteur financier et appui
au secteur privé (SFP)

Ingénierie juridique et financière (TJF)

Fred OTTAVY

En cours de remplacement
Ingénierie juridique (JUR)

Laurence ROUGET-LE CLECH
Ingénierie financière (TJF)

CEFEB

Gilles GENRE-GRANDPIERRE

Jean-Louis PIQUEMAL
Administration et
communication (ADC)

Patrick CHOUTEAU
Formation (FOR)

Secrétariat du Fonds français pour l'environnement mondial

Marc-Antoine MARTIN

Secrétaire général (FFEM)

Recherche (RCH)

Robert PECCOUD

Ludovic COCOGNE
Recherche économique et sociale
(REC)

Véronique SAUVAT
Appui à la gestion
des connaissances (AGC)

Jean-David NAUDET
Évaluation et capitalisation (EVA)

François-Xavier BELLOCQ
Analyse macroéconomique et
risque pays (AMR)

Les membres du Comité exécutif



- (1) **Jean-Michel SEVERINO** Directeur général de l'AFD et Président de Proparco - (2) **Jean-Michel DEBRAT** Directeur général adjoint
 (3) **Michel JACQUIER** Directeur général délégué et vice-Président de Proparco - (4) **Marie-Flora HAKOUN-MILLELIRI** Directrice des ressources humaines
 (5) **Pierre JACQUET** Directeur de la stratégie et Economiste en chef - (6) **Jacques MOINEVILLE** Directeur des opérations
 (7) **Anne PAUGAM** Secrétaire générale - (8) **Luc RIGOUZZO** Directeur général de Proparco

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Anne PAUGAM
Secrétaire générale

RESSOURCES HUMAINES

Marie-Flora HAKOUN-MILLELIRI
Adj. Anne-Françoise DAYON

Relations extérieures et communication (RXC)

Henry de CAZOTTE

Philippe CHEDANNE
Relations extérieures (REL)

Guillaume de SAINT-PHALLE
Communication (CMN)

Catherine BONNAUD
Partenariat avec les ONG (DPO)

Jean-Marc BELLOT
(Bureau de représentation à Bruxelles)

Pilotage stratégique et de la prospective (PSP)

Frédéric BONTEMS

Laurent DURIEZ
Pilotage stratégique (PST)

Françoise TISSEYRE
Animation et prospective (APR)

Jean-Bernard VÉRON
Cellule crises et conflits (CCC)

Financements (DFR)

Gilles BERGIN

Adj. Grégory CLÉMENTE

Vincent ROUSSET
Fonction seconde opinion

Jean-Philippe AUBERTEL
Risques et gestion de bilan (DRB)

Sylvie BOYER
Traitement comptable (DTC)

Cécile COUPRIE
Back office (DBO)

Benoît LEHANNEUR
Financements et opérations de marché (DFM)

Budget et contrôle de gestion (DBG)

Stéphane FOUCAULT

Moyens informatiques, immobiliers et logistiques (DMI)

Jean-François ARNAL

Adj. Lysiane RICHARD

Renaud FALUOMI
Sécurité du système d'information (DMS)

Valérie ROQUES
Maîtrise d'ouvrage déléguée et organisation (MOD)

...
Administration, maintenance et support (AMS)

Bernard VEYSSIÈRE
Technique informatique (DTI)

Olivier MOREAU
Production informatique (DPI)

Eric PAUL
Achats (DHA)

Sylvain PILLOUD
Gestion du patrimoine (DGP)

René-Paul SPIEGEL
Services généraux (SGE)

Ressources humaines

Ressources humaines et emploi (RHE)

Nicolas MORA
Administration (ADM)

Patrick DECROIX
Contrôle de gestion sociale

Sophie LE MOUËLLIC
Relations sociales (RSO)

François PARMANTIER
Retraites (RET)

Le réseau

➡ Accédez aux portails des agences sur www.afd.fr

Abidjan

CÔTE D'IVOIRE, LIBERIA

Tél. : (225) 22 40 70 40

Fax : (225) 22 44 21 78

afdabidjan@afd.fr

Abuja

NIGERIA

Tél. : (234) 9 46 01 911

Fax : (234) 9 46 01 913

afdabuja@afd.fr

Accra

GHANA

Tél. : (233) 21 77 87 55

Fax : (233) 21 77 87 57

afdaccra@afd.fr

Addis-Abeba

ÉTHIOPIE, ERYTHÉE,

SOUDAN, SOMALIE

Tél. : (251) 11 442 59 01

Fax : (251) 11 442 59 04

afdaddisabeba@groupe-afd.org

Alger

ALGÉRIE

Tél. : (213) 21 69 43 00

Fax : (213) 21 48 41 20

afdalger@groupe-afd.org

Amman

JORDANIE

Tél. : (962) 6 46 04 703

Fax : (962) 6 46 04 705

afdamman@afd.fr

Antananarivo

MADAGASCAR

Tél. : (261) 20 22 200 46

Fax : (261) 20 22 347 94

afdantananarivo@groupe-afd.org

Bamako

MALI

Tél. : (223) 20 21 28 42

Fax : (223) 20 21 86 46

afdbamako@afd.fr

Bangkok

THAÏLANDE

Tél. : (66) 2 663 60 90

Fax : (66) 2 663 60 77

afdbangkok@groupe-afd.org

Bangui

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Tél. : (236) 61 03 06

Fax : (236) 61 45 78

afdbangui@groupe-afd.org

Beyrouth

LIBAN

Tél. : (961) 1 420 192

Fax : (961) 1 611 099

afdbeyrouth@groupe-afd.org

Brasilia

BRÉSIL

Tél. : (55) 61 33 22 43 20

Fax : (55) 61 33 21 43 24

afdbrasilia@groupe-afd.org

Brazzaville

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Tél. : (242) 281 53 30

Fax : (242) 281 29 42

afdbrazzaville@groupe-afd.org

Bujumbura

BURUNDI

Tél. : (257) 22 25 59 31

Fax : (257) 22 25 59 32

afd-burundi@cbinf.com

Casablanca

MAROC

Tél. : (212) 522 29 53 97

Fax : (212) 522 29 53 98

afdprocasablanca@groupe-afd.org

Cayenne

GUYANE, GUYANA,

SURINAME

Tél. : 05 94 29 90 30

Fax : 05 94 30 63 32

afdcayenne@groupe-afd.org

Colombo

SRI LANKA, MALDIVES

Tél. : (94) 11 250 23 20

Fax : (94) 11 250 52 23

afdcolumbo@groupe-afd.org

Conakry

GUINÉE, SIERRA LEONE

Tél. : (224) 30 41 25 69

afdconakry@groupe-afd.org

Cotonou

BÉNIN

Tél. : (229) 21 31 34 53

Fax : (229) 21 31 20 18

afdcotonou@afd.fr

Dakar

SÉNÉGAL, CAP-VERT,

GAMBIE, GUINÉE-BISSAU

Tél. : (221) 33 849 19 99

Fax : (221) 33 823 40 10

afddakar@afd.fr

Dar Es Salaam

TANZANIE

Tél. : (255) 22 21 98 866

manasseha@groupe-afd.org

Djibouti

DJIBOUTI

Tél. : (253) 35 22 97

Fax : (253) 35 48 09

afddjibouti@groupe-afd.org

Fort-de-France

MARTINIQUE,

PETITES ANTILLES

Tél. : 05 96 59 44 73

Fax : 05 96 59 44 88

afdfortdefrance@groupe-afd.org

Hanoi

VIETNAM

Tél. : (844) 38 23 67 64

Fax : (844) 38 23 63 96

afdhanoi@afd.fr

Hô Chi Minh-Ville

VIETNAM

Tél. : (84 8) 38 24 72 43

Fax : (84 8) 35 20 69 14

afdhochiminhville@afd.fr

Islamabad

PAKISTAN

Tél. : (92) 51 265 51 96

Fax : (92) 51 265 51 97

afdislamabad@groupe-afd.org

Istanbul

TURQUIE

Tél. : (90) 212 283 31 11

Fax : (90) 212 283 31 51

afdistanbul@afd.fr

Jakarta

INDONÉSIE

Tél. : (62) 21 25 50 23 00

Fax : (62) 21 25 50 23 23

afdjakarta@afd.fr

Jérusalem-est

TERRITOIRES AUTONOMES

PALESTINIENS

Tél. : (972) 2 54 00 423

Fax : (972) 2 54 00 227

afdjerusalem@afd.fr

Johannesbourg

AFRIQUE DU SUD,

BOTSWANA,

LESOTHO, MALAWI,

NAMIBIE, SWAZILAND,

ZAMBIE, ZIMBABWE

Tél. : (27) 11 540 71 00

Fax : (27) 11 540 71 17

afdjoannesbourg@groupe-afd.org

Kaboul

AFGHANISTAN

Tél. : (93) 797 32 32 35

afdkaboul@groupe-afd.org

Kinshasa

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

DU CONGO

Tél. : (243) 99 86 82 598

Fax : (243) 99 99 75 381

afdkinshasa@groupe-afd.org

Lagos

NIGERIA

Tél. : (234) 1 271 7151

Le Caire

ÉGYPTE

Tél. : (20) 2 2735 17 88

Fax : (20) 2 2735 17 90

afdlecaire@afd.fr

Libreville

GABON,
SAO TOMÉ ET PRINCIPE
Tél. : (241) 74 33 74
Fax : (241) 74 51 25
afdlibreville@afd.fr

Lomé

TOGO
Tél. : (228) 221 04 98
Fax : (228) 221 79 32
afdlome@groupe-afd.org

Luanda

ANGOLA
Tél. : (244) 222 333 309
Fax : (244) 222 372 771
afdluanda@afd.fr

Mamoudzou

MAYOTTE
Tél. : 02 69 61 05 05
Fax : 02 69 61 05 02
afdmamoudzou@afd.fr

Maputo

MOZAMBIQUE
Tél. : (258) 21 30 43 00
Fax : (258) 21 30 37 47
afdmmaputo@groupe-afd.org

Mata-Utu

WALLIS ET FUTUNA
Tél. : (681) 72 25 05
Fax : (681) 72 20 03
afdmatautu@groupe-afd.org

Moroni

COMORES
Tél. : (269) 773 29 10
Fax : (269) 773 22 88
afdmoroni@afd.fr

N'Djamena

TCHAD
Tél. : (235) 252 70 71
Fax : (235) 252 78 31
afndndjamena@afd.fr

Nairobi

KENYA, BURUNDI,
OUGANDA, TANZANIE
Tél. : (254) 20 271 84 52
Fax : (254) 20 271 79 88
afdnairobi@groupe-afd.org

New Delhi

INDE
Tél. : (91) 11 23 79 37 47
Fax : (91) 11 23 79 37 38
afdnnewdelhi@groupe-afd.org

Niamey

NIGER
Tél. : (227) 20 72 33 93
Fax : (227) 20 73 26 05
afdniamey@afd.fr

Nouakchott

MAURITANIE
Tél. : (222) 525 25 25
Fax : (222) 525 49 10
afdnouakchott@groupe-afd.org

Nouméa

NOUVELLE-CALÉDONIE,
VANUATU,
ETATS INSULAIRES DU
PACIFIQUE-SUD
Tél. : (687) 24 26 00
Fax : (687) 28 24 13
afdnoumea@groupe-afd.org

Ouagadougou

BURKINA FASO
Tél. : (226) 50 30 60 92
Fax : (226) 50 31 19 66
afdouagadougou@afd.fr

Papeete

POLYNÉSIE FRANÇAISE
Tél. : (689) 54 46 00
Fax : (689) 54 46 01
afdpapeete@pf.groupe-afd.org

Pékin

CHINE
Tél. : (86) 10 84 51 12 00
Fax : (86) 10 84 51 13 00
afdpekin@groupe-afd.org

Phnom Penh

CAMBODGE
Tél. : (855) 23 426 360
Fax : (855) 23 426 243
afdphnompenh@groupe-afd.org

Pointe-à-Pitre

GUADELOUPE
Tél. : 05 90 89 65 65
Fax : 05 90 83 03 73
afdpointeapitre@gp.groupe-afd.org

Port-au-Prince

HAÏTI
Tél. : (509) 22 45 40 07
Fax : (509) 22 45 07 02
afdportauprince@groupe-afd.org

Port-Louis

MAURICE
Tél. : (230) 213 64 00
Fax : (230) 213 64 01
afdportlouis@groupe-afd.org

Rabat

MAROC
Tél. : (212) 537 63 23 94
Fax : (212) 537 63 23 97
afdrabat@ma.groupe-afd.org

Saint-Denis

RÉUNION, SEYCHELLES,
TERRES AUSTRALES ET
ANTARCTIQUES FRANÇAISES
Tél. : 02 62 90 00 90
Fax : 02 62 21 74 58
afstdenis@re.groupe-afd.org

Saint-Domingue

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE,
BAHAMAS, CUBA, JAMAÏQUE
Tél. : (809) 547 12 89
Fax : (809) 381 05 92
afstdomingue@groupe-afd.org

Saint-Pierre

SAINT-PIERRE ET MIQUELON
Tél. : 05 08 41 06 00
Fax : 05 08 41 25 98
agence@iedom-spm.fr

Sanaa

YÉMEN
Tél. : (967) 1 448 308
Fax : (967) 1 448 306
afdsanaa@groupe-afd.org

São Paulo

BRÉSIL
Tél. : (55) 11 25 32 47 51
Fax : (55) 11 31 42 98 84
afdsaopaulo@br.groupe-afd.org

Tunis

TUNISIE
Tél. : (216) 71 861 799
Fax : (216) 71 861 825
afdtunis@afd.fr

Vientiane

LAOS
Tél. : (856) 21 24 32 95
Fax : (856) 21 24 32 98
afdvientiane@groupe-afd.org

Yaoundé

CAMEROUN, RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE,
GUINÉE ÉQUATORIALE
Tél. : (237) 22 22 00 15
Fax : (237) 22 23 57 07
afdyounde@afd.fr

AGENCES ET BUREAUX DANS LES PAYS D'INTERVENTION
AGENCES ET BUREAUX DANS L'OUTRE-MER

LES INTERVENTIONS DANS LES AUTRES PAYS SONT SUIVIES DIRECTEMENT AU SIÈGE

Les publications

📖 Publications scientifiques

Afrique Contemporaine

Cette revue trimestrielle regroupe des articles d'analyse de chercheurs sur les grandes tendances politiques, économiques et sociales du continent africain.

- N° 227 : Nouveau voyage au Congo : les défis de la reconstruction
- N° 226 : Culture et développement
- N° 225 : La crise alimentaire au Niger

Documents de travail

Cette collection rassemble plusieurs types de manuscrits : monographies, travaux académiques, textes de contribution au débat.

- N° 75 : Viabilité de la dette des pays à faible revenu dans une perspective de réendettement post-allègement de dette
- N° 74 : Balances migratoires. Concept, hypothèses et discussions
- N° 73 : External debt in low-income countries: taking stock and new perspectives
- N° 72 : L'Indonésie dix ans après la crise
- N° 71 : Politique publique, stratégie des acteurs et qualité du tourisme sud-méditerranéen : apports de l'économie industrielle
- N° 70 : Pour une approche sociétale et politique du développement
- N° 69 : La présence chinoise en Afrique de l'Ouest : le cas du Mali et du Bénin
- N° 68 : Réduire le méthane : l'autre défi du changement climatique
- N° 67 : Privatization and regulatory reform in the Middle East and North Africa area
- N° 66 : The investment climate in Egypt: Institutions or relationships as conditions for sustainable reform?
- N° 65 : Préférences commerciales et règles d'origine : conséquences des APE pour l'Afrique de l'Ouest et centrale
- N° 64 : Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie
- N° 63 : Comparative Fiscal Response Effects of Debt Relief: An application to African HIPCs
- N° 62 : Africa and its Demographic Challenges: an Uncertain Future
- N° 61 : L'industrie égyptienne depuis le début des années 1970 : histoire d'un développement contrarié
- N° 60 : Cycle du crédit et vulnérabilités financières : évolutions récentes dans certains pays émergents
- N° 59 : Prospective et enjeux énergétiques mondiaux. Un nouveau paradigme
- N° 58 : La "bonne gouvernance" est-elle une bonne stratégie de développement ?
- N° 57 : L'aide au commerce dans les pays en développement : des articulations complexes pour une efficacité réelle
- N° 56 : Où va l'aide française ? Comparaison entre la sélectivité de l'APD française totale et celle de l'Agence Française de Développement

Notes et documents

Cette collection publie des études visant à renforcer la connaissance sur les zones d'intervention et domaines d'activité de l'Agence.

- N° 44 : Tunisie : financer la maîtrise de l'énergie
- N° 43 : La contractualisation : une clé pour la gestion durable des services essentiels
- N° 42 : Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier
- N° 41 : La formation professionnelle au cœur des politiques de développement
- N° 40 : Nouvelles formes d'apprentissage en Afrique de l'Ouest
- N° 39 : Chine : investir dans la maîtrise de l'énergie
- N° 38 : Migration in post-apartheid South Africa
- N° 37 : A Survey of aid effectiveness: foundations and new challenges

Documents d'évaluation – Ex Post

Cette collection, divisée en trois séries, présente le travail d'évaluation et de capitalisation réalisé au sein de l'AFD.

SÉRIE ÉVALUATION ET CAPITALISATION

- N° 20 : Évaluation de l'usage de la concessionnalité dans les interventions de l'AFD en Afrique du Sud (1995/2005)
- N° 19 : Capitalisation sur la décentralisation et le développement communal au Mali pour la période 2000-2006
- N° 18 : Améliorer la qualité énergétique des bâtiments : les leçons de quatre programmes FFEM en Chine, au Liban et en Tunisie
- N° 17 : Efficacité énergétique dans la construction en Chine
- N° 16 : Projet d'assainissement collectif de la ville de Ouagadougou
- N° 15 : Volet social et environnemental du barrage de Manantali
- N° 14 : Institutions de microfinance au Mali
- N° 13 : Évaluation d'institutions de microfinance en milieu rural à Madagascar
- N° 12 : Programme d'assainissement liquide d'Agadir. Régie autonome multiservice d'Agadir
- N° 11 : Efficacité énergétique et énergies renouvelables : premières leçons des financements AFD et FFEM
- N° 8 : Capitalisation sur la filière assainissement
- N° 7 : Efficacité énergétique dans la construction en Tunisie

SÉRIE NOTES DE SYNTHÈSE

- N° 6 : À la rencontre du troisième type. Les collaborations de l'AFD avec les ONG internationales et les collectivités territoriales françaises
- N° 5 : Appuis aux organisations paysannes en Guinée
- N° 4 : Quelle microfinance pour l'agriculture des pays en développement ?

SÉRIE ANALYSES D'IMPACT

- N° 2 : Poverty, Access to Credit and the Determinants of Participation in a New Micro-credit Program in Rural Areas of Morocco
- N° 1 : Coton et pauvreté en Afrique de l'Ouest : analyse comparée des conditions de vie des ménages au Mali et au Burkina Faso



Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et François Traoré, leader paysan du Burkina, présentent le livre "Défis agricoles africains" lors de la conférence internationale "Qui va nourrir le monde ?" au Parlement européen à Bruxelles, le 3 juillet 2008.

Rapport thématique Jumbo

Rapport bi-annuel proposant des analyses macroéconomiques et sectorielles pour les pays de la zone franc.

Lettre des économistes

Lettre d'information, de débat et d'analyse économique sur des enjeux d'actualité.

N° 21 : Partenariats public-privé : leçons d'expériences dans les pays en développement

N° 20 : Tourisme et développement

N° 19 : La relation commerce - croissance*

N° 18 : L'Asie, dix ans après : sorties de crise et leçons de la crise*

* également disponible en anglais

Produitdoc

Bulletin trimestriel d'information sur la conjoncture des principaux marchés de matières premières.

Publications CEROM

Cette série, consacrée à l'Outre-mer, est réalisée en collaboration avec l'INSEE et les instituts sur les économies d'Outre-mer.

- Guyane : un développement sous contraintes
- L'économie polynésienne post C.E.P : une dépendance difficile à surmonter 1995-2003

Publications géographiques, sectorielles et thématiques

Savoirs communs

Cette série a pour objectif de faire vivre une dynamique d'échange et de capitalisation autour des pratiques de l'AFD et des acteurs de l'aide au développement.

N° 4 : Collectivités territoriales et commerce équitable –

Avec la Plate-forme pour le Commerce Equitable

N° 3 : Enseignements des partenariats AFD/ Collectivités territoriales françaises – Avec Cités Unies France

N° 2 : Humanitaires et développeurs, comment agir ensemble en sortie de crise et de conflit – Avec le Groupe URD

Paroles d'acteurs

Cette collection donne la parole aux acteurs du développement sur les grandes thématiques actuelles.

- Patrimoine culturel et développement
- L'eau, des ressources et des hommes
- Gestion durable de la biodiversité

L'AFD et ...

Ces publications présentent les activités opérationnelles de l'AFD dans les différents secteurs ou régions.

- L'AFD et les Territoires palestiniens : entre urgence et développement
- L'AFD et la Méditerranée
- L'AFD et le Vietnam
- L'AFD et la microfinance : 1988-2008, vingt ans déjà !
- L'AFD, l'eau et l'assainissement

Revue et ouvrages

Ouvrages publiés avec le soutien de l'AFD, disponibles en librairie et sur les sites des éditeurs.

- Regards sur la Terre 2009 : Dossier Gouvernance, Pierre Jacquet, Laurence Tubiana, Rajendra K. Pachauri, Paris, Presses de Science Po
- Défis agricoles africains, Jean-Claude Devèze (dir.), Paris, Karthala
- Voyages du développement, émigration, commerce, exil, Fariba Adelkhah, Jean-François Bayart (dir.), Paris, Karthala
- Croissance et réformes dans les pays arabes méditerranéens, Jacques Ould Aoudia, Paris, Karthala
- Promoting energy efficiency investments, case studies in the residential sectors, Paris, IEA, Publications
- Huit Nouvelles, Paris, Calmann-Lévy

Vidéos

Petits films sur les projets (5 mn)

- Sénégal : eau et assainissement
- Haïti : accès aux soins de santé
- Au Sud, entreprendre
- Afrique du Sud : Durban et l'énergie durable
- Afrique du Sud : Addo Elephant park
- Maroc : La cédraie d'Ifrane
- Maroc : Villes sans bidonvilles

Documentaires (52 mn)

- Construire contre les marées. Evaluation filmée du projet Prey Nup au Cambodge (1998-2008)
- Dlo Dlo Dlo. Eau potable dans les quartiers de Port-au-Prince

Les engagements du Groupe

Répartition de l'activité par zones géographiques (en M€)

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		FONDS PROPRES		AIDE BUDGÉTAIRE ET INITIATIVE PPTE		TOTAL	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Afrique subsaharienne												
Angola	0,2	0,1									0,2	0,1
Afrique du sud	0,5	2,0	161,4	290,6	1,4	0,2					163,3	292,8
Bénin	9,9	1,6					0,1		4,5	1,0	14,4	2,7
Burkina Faso	15,5	17,5	33,5	4,7	1,5	0,8			2,5	4,0	53,0	27,0
Burundi	10,0								2,0	2,0	12,0	2,0
Cameroun	1,9	2,3			1,6	4,0			84,0	85,0	87,6	91,3
Cap-vert				10,0								10,0
Comores		2,5							1,6		1,6	2,5
Congo (Rép. Dém.)	9,9	0,3		2,0		0,6	1,4				9,9	4,3
Congo (Rép.)	12,2	1,5									12,2	1,5
Côte d'Ivoire		0,5			0,3	3,2	6,7				7,0	3,7
Djibouti		6,7		37,8		0,3						44,8
Ethiopie	5,7	1,6		45,0		0,3					5,7	46,9
Gabon	1,5		44,0	55,0	1,5	0,1					47,0	55,1
Ghana	1,6	0,0	76,1	50,0	0,2					21,9	77,9	71,9
Guinée	14,0	1,5			0,4						14,4	1,5
Guinée-Bissau	0,5									2,0	0,5	2,0
Ile Maurice		1,5	48,0	40,0		2,2					48,0	43,7
Kenya	1,5		106,1	90,2			1,1				107,6	91,3
Madagascar	12,7	7,0	5,1		9,1	7,4	2,1			28,1	29,0	42,5
Malawi			2,6								2,6	
Mali	26,0	0,9	6,0		0,1	0,4			4,0		36,1	1,3
Mauritanie		1,1										1,1
Mozambique	13,2			20,9			2,5		1,5		14,7	23,3
Namibie			35,0								35,0	
Niger	1,3	15,0							8,5		9,8	15,0
Nigeria			54,6	21,9							54,6	21,9
Ouganda	2,5		21,6	1,9	0,6						24,7	1,9
Rép. centrafricaine	5,8								3,0		8,8	
Sao Tomé et Príncipe		0,7										0,7
Sénégal	20,5	10	60,0	207,6	3,1	5,6					83,6	214,2
Soudan	6,0										6,0	
Tanzanie		1,0	17,0	25,6							17,0	26,6
Tchad	18,0	11,0	11,0								29,0	11,0
Togo	10,4	12,0								5,0	10,4	17,0
Zambie				11,8								11,8
Programmes multi-pays Afrique	19,0	41,2	29,4	51,8	30,0		5,0	23,0	60,0		143,4	116,0
TOTAL	220,3	130,4	711,5	966,8	49,8	25,0	13,7	28,1	171,7	149,0	1 167,0	1 299,3

Méditerranée, Moyen-Orient

Algérie	0,9				6,8		1,6				2,5	6,8
Egypte		1,5	42,0	125,0			3,8				45,8	126,5
Jordanie	4,5	0,4	47,5								52,0	0,4
Liban	3,2	0,6	132,3					7,3			135,5	7,9
Maroc	3,6	1,5	155,5	210,0	12,5		4,7				176,3	211,5
Territoires autonomes palestiniens	12,4	23,7									12,4	23,7
Tunisie	2,2	13,3	90,0	165,4				0,4			92,2	179,1
Turquie			209,0	200,0							209,0	200,0
Yemen	1,0		26,0								27	
Opération pour compte de l'Etat (Libye)		30,0										30,0
Programmes multi-pays Méditerranée, Moyen-Orient		10,8					15,0	23,2			15,0	34,0
TOTAL	27,7	81,8	702,3	700,4	12,5	6,8	25,1	30,9			767,6	819,9

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		FONDS PROPRES		AIDE BUDGÉTAIRE ET INITIATIVE PPTE		TOTAL	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Asie et Pacifique												
Afghanistan	0,6	15,0		12,8							0,6	27,8
Bangladesh						0,3						0,3
Cambodge	10,7	3,6	2,7	16,0			1,6				15,0	19,6
Chine			91,3	246,4			5,0	12,7			96,3	259,1
Inde				77,2			7,1				7,1	77,2
Indonésie			36,8	163,1							36,8	163,1
Laos	0,3		9,8								10,1	
Maldives			22,5								22,5	
Pakistan			30,5				7,1				37,6	
Sri-Lanka				15,0								15,0
Thaïlande				38,7								38,7
Vanuatu	1,3										1,3	
Vietnam	2,8	2,1	62,0	140,5			10,0	9,6			74,8	152,2
Programmes multi-pays Asie et Pacifique	6,0	2,7		5,1			5,0	12,7			11,0	20,4
TOTAL	21,7	23,4	255,7	714,8		0,3	35,7	35,0			313,0	773,3

Amérique Latine et Caraïbes

Brésil			36,2	174,0	10,2						46,4	174,0
Dominique	1,5										1,5	
République dominicaine	0,5			3,7							0,5	3,7
Haïti	19,0	21,5				0,7				4,0	19,0	26,2
Sainte Lucie			16,8								16,8	
Suriname		1,3		40,0								41,3
Programmes multi-pays Amérique Latine et Caraïbes	5,0		3,0								8,0	
TOTAL	26,0	22,8	55,9	217,6	10,2	0,7				4,0	92,0	245,1
Programmes multi-pays "non géographisés"	18,3	4,2	25,0	3,1	5,0			0,1		5,5	48,3	12,8
TOTAL PAYS D'INTERVENTION	313,9	262,4	1750,4	2 602,6	77,5	32,8	74,5	94,1	171,7	158,6	2 387,9	3 150,5

Outre-mer

Guadeloupe			72,5	60,0							72,5	60,0
Guyane			24,6	94,1							24,6	94,1
Martinique			61,4	69,5							61,4	69,5
Mayotte			1,7	13,0				0,5			1,7	13,5
Nouvelle-Calédonie			82,1	73,8							82,1	73,8
Polynésie française			85,8	149,4		22,0					85,8	171,4
Réunion			50,5	93,5				6,0			50,5	99,5
Saint-Pierre et Miquelon			3,7	3,8							3,7	3,8
Commun à plusieurs collectivités							3,5	5,0			3,5	5,0
Préfinancement de subventions européennes			6,5	7,5							6,5	7,5
TOTAL			388,8	564,6		22,0	3,5	11,5			392,3	598,1
Mandats de gestion Outre-mer			233,0	283,0	173,0	160,0					406,0	443,0
TOTAL hors opérations exceptionnelles	313,9	262,4	2 372,2	3 450,2	250,5	214,8	78,0	105,6	171,7	158,6	3 186,2	4 191,6
Opérations exceptionnelles									375,0	277,3	375,0	277,3
TOTAL	313,9	262,4	2 372,2	3 450,2	250,5	214,8	78,0	105,6	546,7	435,9	3 561,2	4 468,9

Les projets financés dans l'Outre-mer en 2008

Collectivité	Secteur	Projet	Bénéficiaire	Montant en M€
Guadeloupe	Eau et assainissement	Extension du réseau d'assainissement	Entreprise publique	4,5
	Environnement	Financement des programmes d'investissements	Collectivité locale	6,8
	Infrastructures et développement urbain	Infrastructures	Collectivité locale	29,7
	Infrastructures et développement urbain	Rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre	Entreprise publique	9,0
	Santé	Construction d'une maison de l'enfance et d'un institut médico-éducatif	Entreprise privée	2,8
	Santé	Rénovation d'un hôpital	Entreprise publique	2,2
	Secteur productif	Appui aux PME locales	Institution financière	5,0
Guyane française	Eau et assainissement	Financement du budget d'investissement	Collectivité locale	0,8
	Education	Financement du budget d'investissement	Collectivité locale	3,0
	Multi-secteurs	Restructuration financière des communes	Collectivité locale	44,5
	Infrastructures et développement urbain	Réhabilitation de la voirie et extension électrique	Collectivité locale	3,0
	Transport	Réhabilitation du quai portuaire	Entreprise publique	14,7
	Energie	Mécanisme de lissage des prix des hydrocarbures	Entreprise privée	30,0
Martinique	Education	Construction d'une école	Collectivité locale	0,8
	Infrastructures et développement urbain	Financement du budget d'investissement	Collectivité locale	26,2
	Infrastructures	Financement des dommages causés par le cyclone Dean	Collectivité locale	17,4
	Infrastructures	Construction d'une structure d'accueil pour les jeunes en détresse	Entreprise privée	0,3
	Eau et assainissement	Renforcement du réseau d'eau potable	Entreprise publique	1,0
	Eau et assainissement	Financement des dommages causés par le cyclone Dean	Collectivité locale	0,3
	Santé	Réhabilitation et modernisation des centres hospitaliers	Entreprise publique	24,3
	Secteur productif	Appui aux PME locales	Institution financière	5,0
Mayotte	Infrastructures et développement urbain	Financement des programmes d'investissements	Collectivité locale	11,1
	Infrastructures et développement urbain	Construction de logements locatifs sociaux	Entreprise publique	1,1
	Transport	Financement du budget d'investissement	Entreprise publique	0,8
	Secteur productif	Appui aux PME locales (fonds de garantie de Mayotte)	Institution financière	0,5
Réunion	Eau et assainissement	Irrigation du littoral ouest	Collectivité locale	40,0
	Eau et assainissement	Financement de stations d'épuration et renforcement du réseau	Collectivité locale	22,5
	Education	Extension d'une école et construction d'une cuisine centrale	Collectivité locale	3,0
	Infrastructures et développement urbain	Financement des programmes d'investissements	Entreprise publique	15,0
	Infrastructures et développement urbain	Financement du budget d'investissements et programme immobilier	Collectivité locale et entreprise mixte	11,1
	Secteur productif	Accès au crédit des PME locales	Institution financière	2,0
	Secteur productif	Développement des fonds propres des PME locales	Institution financière	6,0
Saint-Pierre et Miquelon	Infrastructures et développement urbain	Financement du budget d'investissement	Collectivité locale	1,5
	Secteur productif	Appui aux PME locales	Institution financière	2,3
Nouvelle-Calédonie	Eau et assainissement	Financement de divers travaux d'assainissement	Collectivité locale	2,0
	Education	Financement du budget d'investissement	Collectivité locale	0,4
	Infrastructures et développement urbain	Financement du budget d'investissement, électrification et programme immobilier	Collectivité locale et entreprise publique	30,2
	Secteur productif	Abondement au fonds prêt honneur	Entreprise privée	0,3
	Secteur productif	Électrification	Entreprise publique	1,0
	Secteur productif	Appui aux PME locales	Institution financière	20,0
Polynésie française	Eau et assainissement	Financement du budget d'investissement	Collectivité locale	2,6
	Infrastructures et développement urbain	Financement des programmes d'investissements	Collectivité locale	30,3
	Infrastructures et développement urbain	Financement d'un programme immobilier	Entreprise publique	11,6
	Santé	Financement du budget d'investissement	Collectivité locale	10,0
	Secteur productif	Refinancement de la Socredo	Institution financière	30,0
	Secteur productif	Appui aux PME locales	Institution financière	25,0

Les engagements de Proparco

Pays	Secteur	Projet	Bénéficiaire	Montant
Afghanistan	Télécommunications	Prêt à un opérateur de téléphonie mobile pour l'extension de son réseau	Entreprise	20 M\$
Afrique du Sud	Financier et bancaire	Ligne de crédit à une banque spécialisée dans l'offre de microcrédit	Etablissement financier	150 MZAR
	Financier et bancaire	Ligne de crédit à une banque spécialisée dans le microcrédit	Etablissement financier	100 MZAR
	Assurances	Acquisition des titres d'une compagnie d'assurances	Entreprise	75 MZAR
	Infrastructures	Ligne de crédit pour le développement du portefeuille de prêts aux PME et projets d'infrastructures	Etablissement financier	30 M€
Algérie	Financier et bancaire	Garantie d'un prêt accordé par une banque à une société de crédit-bail	Société de crédit-bail	700 MDZD
Bénin	Financier et bancaire	Augmentation de capital d'une banque spécialisée dans le crédit au logement	Etablissement financier	75 MFCFA
Brésil	Energie	Refinancement des crédits accordés par deux banques pour la production de biocarburant	Etablissement financier	35 M\$
	Energie	Prêt accordé pour le rachat d'une entreprise de production de compresseurs de gaz naturel	Entreprise	25 M\$
Chine	Environnement et énergie	Prise de participation dans un fonds de dette mezzanine	Fonds d'investissement	20 M\$
	Environnement et énergie	Prêt destiné à la réalisation d'une ligne de production de modules photovoltaïques	Entreprise	25 M\$
	Environnement et énergie	Ligne de crédit destinée aux biens publics mondiaux	Etablissement financier	15 M\$
Djibouti	Infrastructures	Prêt accordé pour la construction d'un terminal de conteneurs	Entreprise	23 M\$
Inde	Financier et bancaire	Prêt accordé à une banque indienne	Etablissement financier	20 M\$
	Infrastructures	Prêt destiné à financer un terminal méthanier	Entreprise	100 M\$
Indonésie	Secteur productif	Prêt accordé à une société de plantations industrielles	Entreprise	30 M\$
Kenya	Financier et bancaire	Augmentation de capital d'une banque commerciale	Etablissement financier	107,4 MKSH
	Financier et bancaire	Ligne de crédits accordés à une banque kenyane	Etablissement financier	3 M€
	Secteur productif	Trois prêts accordés pour la construction d'une centrale électrique	Entreprise	30,32 M€
	Infrastructures et énergie	Financement de l'extension d'une centrale électrique	Entreprise	15 M\$
	Financier et bancaire	Deux lignes de crédit accordées à une banque pour la croissance de ses activités en devises	Etablissement financier	1 M€ et 5,5 M\$
Maroc	Financier et bancaire	Renforcement des fonds propres d'une banque	Etablissement financier	50 M€
Mozambique	Secteur productif	Prêt et prise de participation accordés pour la réhabilitation d'un hôtel	Entreprise	12,2 M\$
Nigeria	Financier et bancaire	Ligne de crédit dédiée au financement des PME, assortie d'une garantie ARIZ	Etablissement financier	30 M\$
Nouvelle-Calédonie	Financier et bancaire	Ligne de crédit destinée au refinancement des crédits d'une banque	Etablissement financier	20 M€
Ouganda	Financier et bancaire	Prêt à une filiale ougandaise d'un groupe bancaire africain	Etablissement financier	3 M\$
Polynésie	Financier et bancaire	Ligne de crédit à une banque locale	Etablissement financier	20 M€
	Financier et bancaire	Ligne de crédit à une grande banque commerciale	Etablissement financier	20 M€
Rép. démocratique du Congo	Financier et bancaire	Participation à la création d'une filiale d'un groupe bancaire africain	Etablissement financier	2 M\$
Rép. dominicaine	Secteur productif	Ligne de crédit destinée à la promotion de l'activité des sociétés exportatrices	Etablissement financier	5 M\$
Sénégal	Financier et bancaire	Ligne de crédit destinée à soutenir une grande banque	Etablissement financier	5 Md FCFA
	Financier et bancaire	Ligne de crédit à une banque locale	Etablissement financier	8 Md FCFA
Tanzanie	Télécommunications	Renforcement du réseau téléphonique d'un des principaux opérateurs de téléphonie mobile	Entreprise	40 M\$
Tunisie	Assurances	Augmentation de capital d'une compagnie d'assurances et émission d'un emprunt obligataire	Entreprise	2,25 MTND
	Financier et bancaire	Soutien à la stratégie de croissance d'une société de crédit-bail	Entreprise	18 MTND
	Financier et bancaire	Refinancement des crédits logements consentis par une banque à des particuliers	Etablissement financier	15 MTND
	Secteur productif	Financement de la première clinique privée de cancérologie	Entreprise	7,5 MTND
	Infrastructures	Financement des équipements et infrastructures d'un nouvel aéroport	Entreprise	30 M€
Turquie	Financier et bancaire	Ligne de crédit à une banque turque	Etablissement financier	50 M€
Vietnam	Financier et bancaire	Ligne de crédit à une banque locale	Etablissement financier	15 M\$
	Financier et bancaire	Prise de participation dans un fonds d'investissement	Fonds d'investissement	15 M\$
	Financier et bancaire	Ligne de crédit destinée à financer la croissance d'une banque	Etablissement financier	20 M\$
Zambie	Financier et bancaire	Renforcement des fonds propres d'une banque	Etablissement financier	17,5 M\$
Multi-pays	Financier et bancaire	Participation dans un fonds d'investissement	Fonds d'investissement	8,5 M\$
	Secteur productif	Achat et rénovation d'avions	Entreprise	19,5 M\$
	Infrastructures	Financement de projets d'infrastructures privés en Afrique subsaharienne	Etablissement financier	25 M\$
	Energie	Prise de participation dans un fonds d'investissement dédié au secteur minier	Fond d'investissement	8 M\$
	Secteur productif	Prise de participation dans une entreprise de sucre et de farine	Entreprise	9,4 M€
	Energie	Soutien à des projets environnementaux et énergétiques dans les pays émergents	Entreprise	6 M€
	Secteur productif	Investissement en capital dans une structure de co-investissement dédiée à Proparco	Fonds d'investissement	20 M\$
	Financier et bancaire	Prêt accordé à une des contreparties européennes de Proparco	Etablissement financier	3 M€
	Financier et bancaire	Prêt en faveur d'un groupe bancaire africain	Etablissement financier	10 M€
	Télécommunications	Prise de participation chez un opérateur de téléphonie en Outre-mer	Entreprise	5 M€
	Financier et bancaire	Prise de participation dans un fonds d'investissement	Fonds d'investissement	15 M\$
	Financier et bancaire	Deux prises de participation dans deux fonds d'investissement	Fonds d'investissement	20 M\$
	Financier et bancaire	Participation à un fonds d'investissement généraliste de la région Méditerranée	Fonds d'investissement	6 M€

Les projets financés dans les pays d'intervention en 2008

Pays	Secteur	Projet	Bénéficiaire	Montant en M€
Afghanistan	Santé	Formation du personnel d'un institut médical à Kaboul	Fondation	2
	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui au développement agricole des régions Nord	Etat	5,2
	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui institutionnel au secteur agricole	Etat	0,7
	Agriculture et sécurité alimentaire	Développement de l'agriculture périurbaine autour de Kaboul	Etat	6,4
Afrique du Sud	Infrastructures et développement urbain	Soutien à l'offre de logements locatifs	Institution financière de développement	14,7
	Santé	Appui aux centres de distribution d'antirétroviraux dans la province du Cap Occidental	Fondation	1,5
	Infrastructures et développement urbain	Mise à niveau des aéroports internationaux d'Afrique du Sud	Entreprise publique	78,3
	Infrastructures et développement urbain	Appui au financement des investissements des municipalités de faibles capacités	Institution financière de développement	100
	Education	Appui au programme de formation pour les cadres du secteur privé	Etat	0,5
	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui aux PME et exploitations agricoles dans le cadre du «Black Economic Empowerment»	Etablissement financier	40
Bénin	Education	Formation et insertion des jeunes	ONG	0,6
Burkina Faso	Santé	Appui au dispositif sanitaire	Etat	2,5
	Secteur productif	Appui au secteur de la micro et de la mésofinance	Institution de microfinance	1,5
	Eau et assainissement	Extension des dispositifs d'assainissement en milieu urbain	Etablissement public	13,5
	Education	Développement d'un pôle scientifique d'excellence en Afrique	Fondation	4,7
Brésil	Environnement	Développement du réseau de transports collectifs à Brasilia	Collectivité locale	134
Cambodge	Agriculture et sécurité alimentaire	Diversification agricole et développement de l'hévéaculture familiale	Etat	2,5
	Eau et assainissement	Construction d'une station de traitement des eaux à Phnom-Penh	Etablissement public	16
Cameroun	Education	Appui au secteur de l'éducation	Etat	50
	Santé	Appui au secteur de la santé	Etat	35
	Environnement	Protection des gorilles en forêt de Deng Deng	Etat	0,7
Cap-Vert	Eau et assainissement	Implantation de systèmes d'eau potable et d'assainissement dans la commune de Santa Catarina	Etat	10
Chine	Environnement	Reconstruction post-séisme dans la province de Sichuan	Etat	136,8
	Environnement	Construction d'une ligne ferroviaire électrifiée	Etat	80
Comores	Infrastructures et développement urbain	Appui matériel à l'administration d'Anjouan	Etat	0,3
	Hors secteur	Soutien au secteur de la microfinance	Institution de microfinance	0,6
	Eau et assainissement	Appui à une association de gestion de l'eau	ONG	0,7
	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui aux investissements agricoles	Organisation professionnelle	0,7
Côte d'Ivoire	Education	Construction et équipement d'un bâtiment scolaire	Etablissement privé d'enseignement	0,5
Djibouti	Eau et assainissement	Amélioration de l'accès à l'eau des communautés rurales	ONG	0,7
	Infrastructures et développement urbain	Raccordement de Djibouti au câble sous-marin de télécommunications internationales	Entreprise publique	20
	Infrastructures et développement urbain	Appui au projet d'aménagement urbain de la commune de Balbala	Etat	5,5
Egypte	Infrastructures et développement urbain	Installation d'un système de transport pour les passagers entre les terminaux de l'aéroport du Caire	Entreprise publique	55
	Agriculture et sécurité alimentaire	Renforcement des capacités commerciales des agriculteurs de la zone Ouest du Delta	Etat	1,5
	Eau et assainissement	Appui au programme sectoriel de l'eau et de l'assainissement dans le Delta	Etat	40
	Secteur productif	Appui au financement du développement des petites entreprises	Etablissement financier	30
Ethiopie	Eau et assainissement	Alimentation en eau potable des communautés rurales du district de Wensho	Etat	0,6
	Infrastructures et développement urbain	Construction d'une ferme éolienne dans la région du Tigré	Entreprise publique	45

Pays	Secteur	Projet	Bénéficiaire	Montant en M€
Gabon	Eau et assainissement	Amélioration du système d'assainissement de Port-Gentil	Etat	55
Ghana	Secteur productif	Promotion de la mésofinance	Etablissement financier	0,9
	Infrastructures et développement urbain	Participation au fonds multi-bailleurs de développement des municipalités	Etat	15
	Hors secteur	Appui multi-secteurs	Etat	21
	Infrastructures et développement urbain	Aménagement urbain et routier à Accra	Etat	30
	Environnement	Appui à la gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement	Etat	5
Guinée	Eau et assainissement	Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement à Conakry	Etat	0,7
Haïti	Infrastructures et développement urbain	Construction du Pont de Montrouis	Etat	1,5
	Infrastructures et développement urbain	Réhabilitation d'une route reliant Hinche à St Raphaël	Etat	18,5
	Education	Appui à la gestion du personnel de l'éducation	Etat	1,5
Indonésie	Environnement	Soutien au programme indonésien de lutte contre le changement climatique	Etat	143,8
Jordanie	Eau et assainissement	Gestion de la ressource en eau souterraine	Etat	0,4
Kenya	Eau et assainissement	Réhabilitation des structures de distribution d'eau potable et d'assainissement à Mombasa	Etat	40
Liban	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui à la production et à la commercialisation de l'olive au Liban sud	ONG	0,6
Madagascar	Secteur productif	Soutien aux exportations malgaches et au développement du tourisme	ONG, consortium public-privé	1,5
	Secteur productif	Appui à une institution de microfinance et à la création de sa mutuelle de santé	Institutions de microfinance	2
	Secteur productif	Appui au développement du réseau des Caisses d'épargne et de Crédit agricole mutuels	Etablissement financier	2
	Secteur productif	Appui à la création d'une société de cautionnement mutuelle	Entreprise	1,5
	Hors secteur	Appui à la mise en œuvre du "Madagascar Action Plan"	Etat	26,6
Maroc	Infrastructures et développement urbain	Appui au programme national de construction de routes rurales	Etablissement public	60
	Education	Soutien au système éducatif	Etat	50
	Infrastructures et développement urbain	Construction de lignes de tramway en site propre de l'agglomération de Rabat-Salé	Etat	50
Maurice	Secteur productif	Ligne de crédit environnementale et d'efficacité énergétique	Etablissement financier	40
	Secteur productif	Renforcement des capacités commerciales	Etat	1,5
Mauritanie	Santé	Extension du forfait obstétrical	Etat	1,1
Mozambique	Infrastructures et développement urbain	Refinancement de l'acquisition du barrage de Cahora-Bassa	Entreprise	13,9
Niger	Eau et assainissement	Renforcement de la production et distribution d'eau potable dans les villes secondaires	Etat	15
République démocratique du Congo	Secteur productif	Soutien à la diversification des activités d'une institution de microfinance	Institution de microfinance	2
	Education	Prise en charge des enfants des rues dans quatre communes de Kinshasa	ONG	0,3
Sénégal	Hors secteur	Appui au redressement des finances publiques	Etat	125
	Secteur productif	Appui au financement de logements à bas prix	Etablissement financier	15
	Infrastructures et développement urbain	Réalisation d'un programme d'éclairage public de la ville de Dakar	Etat	10
	Infrastructures et développement urbain	Restructuration financière de l'opérateur national du secteur de l'électricité	Etat et Etablissement public	38,8
Sri Lanka	Infrastructures et développement urbain	Réalisation d'un programme multi-sectoriel d'infrastructures post-tsunami dans le district de Trincomalee	Etat	15
Suriname	Santé	Appui au secteur de la santé	Etat	16,2
	Infrastructures et développement urbain	Réhabilitation de la route entre Paramaribo et Albina	Etat	25
Territoires autonomes palestiniens	Infrastructures et développement urbain	Installation de compteurs électriques à prépaiement	Etat	6,9
	Secteur productif	Appui à la microfinance rurale	ONG	1
	Eau et assainissement	Adduction d'eau et assainissement dans les localités de Tammoun et de Tubas	Etat	15
	Eau et assainissement	Appui à l'assainissement en milieu semi-urbain dans la Bande de Gaza	Etat	0,5
	Eau et assainissement	Stabilisation de l'Est du Tchad et retour des populations déplacées	Etat	10
Tchad	Education	Appui au ré-équipement du ministère de l'Education suite aux pillages de février 2008	Etat	0,3

Pays	Secteur	Projet	Bénéficiaire	Montant en M€
Togo	Eau et assainissement	Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable dans la ville de Lomé	Etat	11
Tunisie	Eau et assainissement	Alimentation en eau potable des centres ruraux	Etat	21,4
	Eau et assainissement	Réhabilitation et extension de stations d'épuration et de stations de pompage	Etat	18,5
	Eau et assainissement	Appui au secteur de l'eau	Etat	46,5
	Education	Création de deux centres de formation professionnelle dans les secteurs de la soudure et du bâtiment	Etat	10
	Secteur productif	Appui à la création d'entreprises destiné aux jeunes entrepreneurs	Etat	0,9
	Agriculture et sécurité alimentaire	Mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche	Etat	28,5
Turquie	Secteur productif	Soutien aux investissements des municipalités	Etablissement financier	80
	Secteur productif	Appui à l'accès au financement de petites entreprises	Etablissement financier	10
	Infrastructures et développement urbain	Développement des transports collectifs ferrés urbains à Istanbul	Collectivité locale	60
Thaïlande	Environnement	Appui à l'efficacité énergétique dans le secteur du logement	Etablissement financier	38,7
Vietnam	Infrastructures et développement urbain	Mise en service de la centrale hydroélectrique de Huoi Quang dans le Nord-Ouest du Vietnam	Entreprise publique	68,4
	Agriculture et sécurité alimentaire	Développement de l'hévéaculture villageoise dans 10 provinces du centre du Vietnam	Etat	15,4
	Secteur productif	Renforcement de la capacité financière et technique d'un établissement financier	Etablissement financier	30,5
Commun à plusieurs pays	Environnement	Préparation de l'ouverture du marché du carbone à la bioséquestration du carbone	Organisation internationale	1,5
	Santé	Soutien à l'alliance mondiale pour le personnel de santé	Organisation internationale	1,5
	Secteur productif	Co-financement du secrétariat "Making Finance Work for Africa"	Institution financière de développement	0,5
	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui aux irrigants et aux services aux irrigants	ONG	1,2
	Santé	Soutien à la prise en charge sanitaire des malades au Burundi, Congo et en République centrafricaine	ONG	3
	Santé	Renforcement du secteur des laboratoires en Afrique	Fondation	3
	Secteur productif	Participation au fonds fiduciaire de bonne gouvernance des entreprises	Fonds fiduciaire	0,5
	Santé	Développement de la micro-assurance	ONG	1,5
	Environnement	Soutien au fonds international pour la réduction des émissions de carbone forestier	Fonds fiduciaire et ONG	5
	Santé	Soutien à un groupement d'intérêt public dans la lutte contre le sida	Groupement d'intérêt public	1
	Secteur productif	Soutien aux institutions de microfinance de petites tailles principalement en zone rurale	Fonds d'investissement	3
	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui institutionnel pour la mise aux normes et l'expansion d'entreprises agroalimentaires	ONG	1,5
	Education	Soutien au secteur de l'éducation en Afrique subsaharienne	Fonds fiduciaire	0,2
	Education	Soutien à un pôle d'analyse sectorielle en éducation pour l'Afrique	Organisation internationale	0,1
	Agriculture et sécurité alimentaire	Renforcement de la filière coton en Afrique et appui aux exportations	ONG	4,7
	Environnement	Appui au financement des initiatives de conservation de la biodiversité de la part des entreprises	ONG	2,5
	Education	Soutien à la formation professionnelle et à l'accès des jeunes à l'emploi au Mozambique et en Mauritanie	ONG	1,2
	Education	Soutien au fonds multi-bailleurs de l'initiative «Education pour tous»	Fonds catalytique	10,9
	Agriculture et sécurité alimentaire	Appui aux organisations agricoles pour la mise en œuvre de politiques de développement rural	ONG	3
	Infrastructures et développement urbain	Amélioration de l'accès au logement des classes moyennes	Etablissement public	10
	Hors secteur	Contribution à la facilité d'investissement du voisinage	Institution financière de développement	10
	Environnement	Soutien au fonds régional d'études environnementales en zone Méditerranée	ONG	0,7
	Education	Appui au développement socio-économique de la région Mékong	Institution financière de développement	0,7
	Santé	Renforcement des capacités de prévention et de gestion des catastrophes naturelles dans l'Océan Indien	ONG	0,7
	Environnement	Protection et gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique	Organisation internationale	2

Lexique

Aide publique au développement (APD)

Le terme "aide publique au développement" a une double signification. Il s'agit d'une part d'une activité par laquelle des pays font transiter vers d'autres des ressources publiques en vue de contribuer à leur développement. Il s'agit d'autre part d'un agrégat statistique conçu dans le but de mesurer cette activité. Chaque année, les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) déclarent leur APD.

Les fonds transférés prennent deux formes : *les dons* (pas d'obligation de remboursement) et *les prêts* (comportant des conditions financières avantageuses).

L'aide d'un pays donateur peut être directement acheminée vers un autre pays : elle est alors appelée *aide bilatérale* (de pays à pays). Si elle transite par un organisme internationale (comme la Banque mondiale), elle est appelée *aide multilatérale*.

On distingue traditionnellement trois types d'aide :

- *L'aide projet* consiste à accorder un financement lié à un projet spécifique (routes, écoles, hôpitaux, etc.). Elle est doublée d'un contrôle précis de l'utilisation des fonds.
- *L'aide sectorielle* vise à financer une politique publique dans un secteur particulier (éducation nationale, transport, etc.).
- *L'aide budgétaire globale* consiste à verser directement l'aide au budget du pays bénéficiaire, afin de soutenir ses stratégies de réduction de la pauvreté, quel que soit le secteur concerné.

Bien public mondial

Les biens publics mondiaux qualifient des biens, des services et des ressources dont l'existence est bénéfique à la communauté internationale. Dans leur définition la plus pure, ces biens ne s'épuisent pas lorsqu'on les consomme et nul n'est exclu de leur consommation. Leur production pose de ce fait des problèmes importants de financement et d'action au plan international. Elle nécessite une coopération entre tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Quelques exemples de biens publics mondiaux : les biens "environnementaux" (changement climatique, couche d'ozone), les biens "humains" (santé, connaissance scientifique, héritage culturel mondial) ou encore les questions de politique mondiale (paix, stabilité financière...).

Contrat désendettement-développement

Les contrats désendettement-développement (C2D) constituent un volet additionnel français à l'initiative PPTE d'allègement de la dette des pays en développement. Il s'agit d'un mécanisme de refinancement par don des échéances de remboursement de la dette par les pays concernés.

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Huit objectifs du millénaire pour le développement ont été adoptés par la communauté internationale en 2000. Ces objectifs visent à réduire la pauvreté dans le monde et améliorer la situation des populations les plus défavorisées d'ici 2015.

OMD 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

OMD 4 : Réduire la mortalité infantile

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

OMD 7 : Assurer un environnement durable

OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement

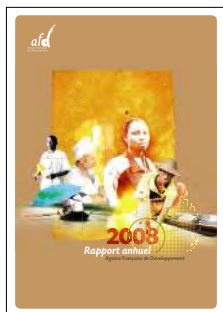
Pays pauvres très endettés (PPTE)

L'initiative PPTE est un mécanisme d'allègement de la dette des pays en développement. L'objectif est de réduire de façon substantielle l'endettement extérieur public des pays concernés. Pour être éligible, le pays doit élaborer, faire approuver et débiter la mise en œuvre d'un "cadre stratégique de lutte contre la pauvreté", et conclure un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) sur le cadrage macroéconomique et budgétaire du pays pour une durée de trois ans.

Renforcement des capacités

"Le renforcement des capacités est le processus par lequel les individus, les organisations et la collectivité dans son ensemble libèrent, créent, renforcent, adaptent et préservent les capacités au fil des ans". Cette définition du Comité d'aide au développement de l'OCDE illustre l'interdépendance entre les trois niveaux de renforcement des capacités : individuel (connaissances et compétences des individus), organisationnel (qualité des organisations) et général (institutions, structure de l'autorité et du pouvoir). Le renforcement des capacités est alors un processus multidimensionnel qui ne se rapporte pas uniquement à de la formation mais qui inclut un renforcement organisationnel. Il fait appel au concept de capacité qui allie des notions de compétence, performance et gouvernance.

Pour les administrations publiques, il consiste à renforcer leur savoir-faire en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques. Pour le secteur privé, il implique l'amélioration des performances techniques et commerciales des entreprises.



COORDINATION AFD

Raphaëlle Hétier, Vincent Joguet et Guillaume de Saint Phalle

CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION

NOISE

28, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris – www.noise.fr

Edition et coordination : Lionel Bluteau. Assistante : Jeanne Sophie Camuset. Direction artistique et illustrations : Dorothée Thomassin.

Maquette : Julien Desperiere, Pierre-Louis Vallet. Citations manuscrites : Xavier Péron. Photogravure : RVB Editions. Fabrication : Vision Prod'

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

COUVERTURE. Lionel Pralus, ENSAD / Didier Gentilhomme / Nils Devernois, AFD/ Paul Kabré/ Nadine Goupille, AFD

RABAT. Nils Devernois, AFD

P. 4-5. Paul Kabré / P. 6. Dominique Fradin. P. 8-9. Serv.Photo de la P. de la Rép. Fr. / L.Blevennec; Senelec; Dominique Fradin; Quentin Lebègue, AFD; Dominique Fradin. P. 10-11. Maëlis Borghese, AFD. P. 12. Vincent Joguet, AFD. P. 13. Paul Kabré. P. 15. Alain Henry, AFD. P. 16. Didier Grebert, AFD. P. 17. Vincent Joguet, AFD. P. 19. DR. P. 22-23. AFP Photo / Simon Maina. P. 25. AFD, agence de Jérusalem. P. 27. Chantal Régnauld. P. 28. Paul Kabré. P. 30. Chantal Régnauld. P. 31. Pascal Fellous. P. 33. Olivier Gilard, AFD. P. 34-35. AFP Photo / Mustafa Ozer. P. 36. Paul Kabré. P. 38. Jihane Aidibe. P. 39. Didier Grebert, AFD. P. 42-43. Didier Gentilhomme. P. 45. Roger Goudiard, AFD ; Max Hurdebourq. P. 46. Etienne Woitellier, AFD. P. 47. Charles Apanon, AFD. P. 48. AFD ; Jean-Bernard Véron, AFD. P. 50-51. Didier Grebert, AFD. P. 52. Nils Devernois, AFD. P. 53. Paul Kabré. P. 54. Guillaume Josse, AFD. P. 56. Pascal Fellous. P. 59. Jean-Nicolas Beasse, AFD. P. 60-61. SIDR. P. 63. Frédéric Audras, AFD. P. 64. Wilfrid Daffond. P. 65. Jean-Christophe Péresse, AFD. P. 66. SIDR. P. 68. DR. P. 69. Wilfrid Daffond. P. 70. Simar. P. 72-73. Chantal Régnauld. P. 75. DR. P. 76. Denis Loyer, AFD. P. 77. Dominique Fradin ; Patrick Bellair. P. 79. Etienne Woitellier. P. 80-81. Paul Kabré. P. 85. Dominique Fradin. P. 89. Cheick.Saidou/Min.Agri.Fr.

Ce rapport a été imprimé par une imprimerie certifiée "PEFC" sous le numéro PEFC/10-31-1269, membre du réseau IMPRIM'VERT*.

Ce rapport est imprimé avec des encres végétales et non minérales. Les encres végétales destinées à l'imprimerie emploient principalement le soja et le colza. Elles disposent de plusieurs atouts : elles utilisent des ressources renouvelables (huiles de tournesol, de colza, de soja, de lin), leur emploi permet de réduire les émissions de gaz carbonique. De plus, l'évaluation comparative entre les huiles minérales et les huiles végétales montre que ces dernières sont facilement biodégradables.

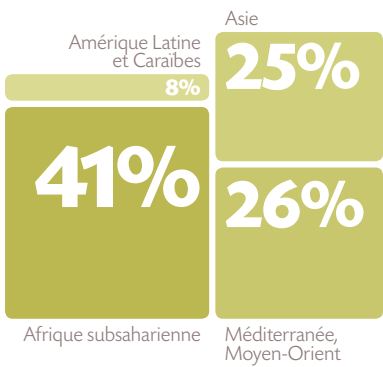
Ce rapport est imprimé sur du papier CREATOR SILK, papier Certifié PEFC avec Chaîne de contrôle car issu de gestion forestière dite "PEFC". Le système PEFC (Pan European Forest Council), créé en 1999, est le plus répandu dans le monde avec 203 millions d'hectares de forêts certifiées. En France, 30 % environ de la surface forestière (France métropolitaine) est certifiée PEFC.

Dépôt légal : mai 2009

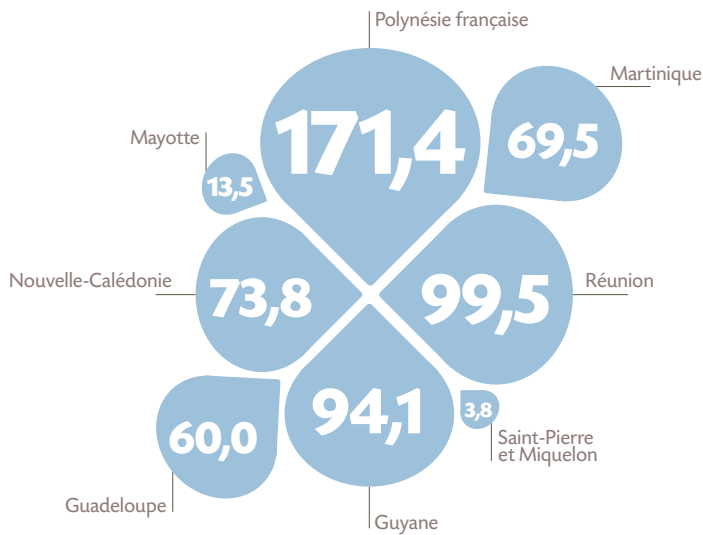
* Réseau engagé dans la volonté de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie. C'est une marque crédible parce que son cahier des charges est fondé sur trois critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non utilisation des produits toxiques. Les salariés de ces imprimeries sont de réels acteurs de cette démarche environnementale et sont sensibilisés au respect de ces critères. Leur engagement est clair et les résultats tangibles sur l'environnement.

64 agences et bureaux dans le monde, dont 9 dans les collectivités d’Outre-mer
1 412 collaborateurs dont 603 dans le réseau d’agences

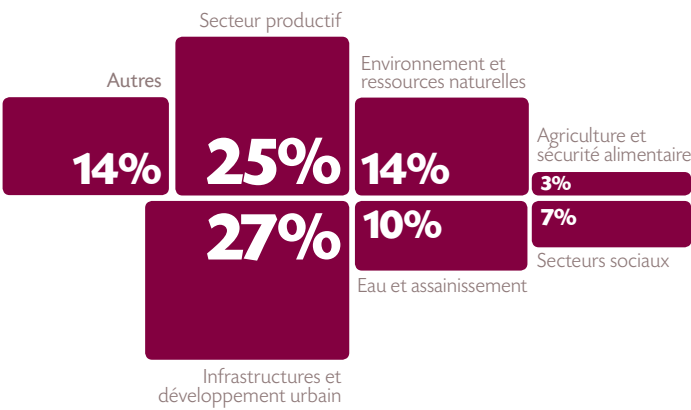
Répartition de l’activité
dans les pays d’intervention



Répartition des engagements
dans l’Outre-mer (en M€)

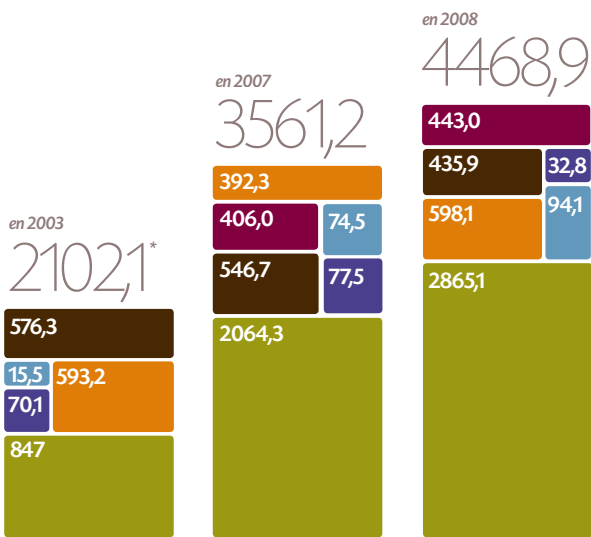


Répartition des engagements par secteur



Répartition par produit
(en M€)

- Prêts et subventions
- Aide budgétaire globale
- Garanties
- Fonds propres
- Engagements Outre-mer
- Mandats de gestion Outre-mer



* Hors mandats de gestion Outre-mer



développeur d'avenir durables

5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
Tél. : +33 1 53 44 31 31 - Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr